

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

*Paix - Travail - Patrie*



REPUBLIC OF CAMEROON

*Peace - Work - Fatherland*

Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population

[www.bucrep.cm](http://www.bucrep.cm)

# RAPPORT NATIONAL SUR L'ETAT DE LA POPULATION

ÉDITION 2014



REGARDS SUR LE GENRE



au Cameroun



**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Madame Bernadette MBARGA

*Directeur Général*

**CONSEIL EDITORIAL**

Monsieur ABDOULAYE OUMAROU DALIL

*Directeur Général Adjoint*

**Coordonnateur Technique**

TSAFACK MARTIN

*Chef de Département des Etudes, de la Recherche*

*du Traitement des Données et de la Publication*

**REDACTION**

TSAFACK Martin

VESSAH Idriss Moulay

EYINGA DIMI Esther Crystelle

DAYANG Romain

TCHAKOUNTE NANA Ferdinand

MBOUYAP KAMTCHA Yves Merlin

BOGMIS Marcel

NDZOMO NKAMA Félix Alexandre

**MONTAGE**

Service Informatique



**Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population**

**Central Bureau of the Census and Population Studies**

BP : 12 932 Yaoundé Tél. : 22 21.40.41 Fax : 22 20.30.71

[contact@bucrep.cm](mailto:contact@bucrep.cm)

[www.bucrep.cm](http://www.bucrep.cm) [www.bucrep.org](http://www.bucrep.org)



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	3
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	5
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	7
<b>AVANT-PROPOS</b>	9
<b>INTRODUCTION</b>	10
<b>CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	12
1.1. Présentation générale du Cameroun	12
2.1. Cadre normatif de promotion et de protection des droits de la femme	14
<b>CHAPITRE 2 : EDUCATION, FORMATION ET EGALITE PROFESSIONNELLE</b>	19
2.1. Education, Formation	19
2.2. Activité économique et emploi des femmes	28
<b>CHAPITRE 3 : PARITE ET ACCES AUX POSTES DE RESPONSABILITE</b>	39
3.1. Femmes et vie politique	39
3.2. Femmes et postes de responsabilité dans les administrations publiques et privées	44
3.3. Femmes au Gouvernement	46
3.4. Femmes et commandement	47
3.5. Femmes et Justice	48
3.6. Femmes, défense et sécurité	50
3.7. Femmes et positions de pouvoir	50
<b>CHAPITRE 4 : ACCES AUX DROITS ET RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE</b>	52
4.1. Femmes et violences	52
4.2. Femmes et accès au crédit destiné à la production	52
4.3. Femmes et migrations	53
4.4. Femmes et accès à la propriété foncière	55

4.5. Femmes et infections au VIH-SIDA	56
4.6. Femmes et pauvreté	56
4.7. Femmes et santé mentale	58
<b>CHAPITRE 5 : ARTICULATION DES TEMPS DE VIE</b>	<b>59</b>
5.1. Femmes et activités domestiques	59
5.2. Femmes et responsabilité dans le ménage	60
5.3. Femmes et pratiques culturelles	61
<b>CONCLUSION</b>	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>66</b>
ANNEXE 1	67
ANNEXE 2	69
ANNEXE 3 : Structure par âge et par sexe de la population du Cameroun en 2014	72
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>99</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Taux net de scolarisation dans le primaire	19
Tableau 2 :	Taux d'achèvement complet (en %) dans le primaire	21
Tableau 3 :	Résultat au Baccalauréat série Scientifique, par genre session 2013	23
Tableau 4 :	Répartition (%) des étudiants par université d'Etat selon le sexe	25
Tableau 5 :	Distribution des étudiants (en %) dans les facultés de la filière scientifique selon le sexe	26
Tableau 6 :	Part des femmes parmi les actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle par branche d'activité	28
Tableau 7 :	Taux de chômage par sexe selon les caractéristiques géographiques	30
Tableau 8 :	Taux de chômage BIT par sexe selon les caractéristiques sociodémographiques	31
Tableau 9 :	Répartition (en %) de la population active occupée par type d'emploi et selon le sexe	32
Tableau 10 :	Répartition (en %) de la population active occupée par branche d'activité et selon le sexe	35
Tableau 11 :	Répartition (en %) de la population active occupée par mode de rémunération et selon le sexe	35
Tableau 12 :	Montant (en millier de francs CFA) de la rémunération moyenne de la population active occupée par secteur d'activité et par sexe selon les caractéristiques géographiques et le niveau d'instruction	37
Tableau 13 :	Taux de sous-emploi par sexe selon le milieu de résidence	38
Tableau 14 :	Evolution des électeurs inscrits par scrutin	39
Tableau 15 :	Répartition des présidents de partis politiques de 2010 à 2013 selon le sexe	41
Tableau 16 :	Evolution du nombre de femmes députés à l'Assemblée	41
Tableau 17 :	Répartition (%) des députés par région selon le sexe en 2013	42
Tableau 18 :	Evolution du nombre de femmes dans l'exécutif communal	44
Tableau 19 :	Répartition par région des maires selon le sexe	44
Tableau 20 :	Répartition des postes effectivement occupés par niveau de responsabilité selon le sexe	45
Tableau 21 :	Répartition des membres du GICAM par secteur d'activité	45
Tableau 22 :	Evolution du nombre de femmes ministres ou assimilées	46
Tableau 23 :	Évolution de la représentation des femmes aux postes de commandement	47
Tableau 24 :	Evolution du nombre de femmes chefs traditionnels de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> degré de 2010 à 2013	48
Tableau 25 :	Répartition des postes de responsabilité au MINJUSTICE selon le sexe	49
Tableau 26 :	Situation des effectifs de personnel de certaines professions libérales de la justice en 2013 par région selon le sexe	49
Tableau 27 :	Proportion (%) des victimes féminines et masculines de la violence à partir de l'âge de 15 ans	52
Tableau 28 :	Répartition (en %) des hommes et des femmes ayant accès aux crédits destinés à la production	53
Tableau 29 :	Répartition (%) des émigrants internationaux du Cameroun par motif de départ	54

Tableau 30 :	Proportion (%) des titres fonciers délivrés en 2013 appartenant aux femmes par région	55
Tableau 31 :	Répartition (%) des femmes et des hommes par groupes d'âges vivant sous le seuil de pauvreté selon le milieu de résidence	57
Tableau 32 :	Fréquence des Malades régulièrement suivis au Service de Psychiatrie/Accueil et Consultation en 2013	58
Tableau 33 :	Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées aux tâches domestiques par région et par milieu de résidence selon le sexe	59
Tableau 34 :	Répartition (%) des chefs de ménage par sexe et par milieu de résidence	60
Tableau 35 :	Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le statut matrimonial	61
Tableau 36 :	Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le statut d'occupation du logement	61
Tableau 37 :	Quelques pratiques culturelles des femmes et des hommes (pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui, habituellement, lisent un journal, regardent la télévision et/ou écoutent la radio au moins une fois par semaine)	62
Tableau 38 :	Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2013.	67
Tableau A.1 :	Répartition de la population du CAMEROUN par région selon le sexe en 2014	72
Tableau A.2 :	Répartition de la population du CAMEROUN par âge selon le sexe en 2014	73
Tableau A.3 :	Répartition de la population de la région de l'ADAMAOUA par âge selon le sexe en 2014	75
Tableau A.4 :	Répartition de la population de la région du CENTRE par âge selon le sexe en 2014	77
Tableau A.5 :	Répartition de la population de la région de l'EST par âge selon le sexe en 2014	79
Tableau A.6 :	Répartition de la population de la région de l'EXTRÊME-NORD par âge selon le sexe en 2014	81
Tableau A.7 :	Répartition de la population de la région du LITTORAL par âge selon le sexe en 2014	83
Tableau A.8 :	Répartition de la population de la région du NORD par âge selon le sexe en 2014	85
Tableau A.9 :	Répartition de la population de la région du NORD-OUEST par âge selon le sexe en 2014	87
Tableau A.10 :	Répartition de la population de la région de l'OUEST par âge selon le sexe en 2014	89
Tableau A.11 :	Répartition de la population de la région du SUD par âge selon le sexe en 2014	91
Tableau A.12 :	Répartition de la population de la région du SUD-OUEST par âge selon le sexe en 2014	93
Tableau A.13 :	Répartition de la population de YAOUNDE par âge selon le sexe en 2014	95
Tableau A.14 :	Répartition de la population de DOUALA par âge selon le sexe en 2014	97

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ALCAM	Assemblée Législative du Cameroun
ARCAM	Assemblée Représentative du Cameroun
ATCAM	Assemblée Territoriale du Cameroun
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CB	Chef de Bureau
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFD	Code Foncier et Domanial
CIMA	Conférence Internationale des Marchés d'Assurances
CPI	Cour Pénale Internationale
CS	Chef de Service
CSA	Chef de Service Adjoint
DA	Directeur Adjoint
DIR	Directeur
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ELECAM	Elections Cameroon
EMIA	Ecole Militaire Inter-Arme
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
GICAM	Groupement Inter-patronal du Cameroun
IPS	Indice de Parité Sexuelle
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
JIF	Journée Internationale de la Femme
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MIN	Ministre
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
MINTOUR	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINPMESSA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OBC	Office du Baccalauréat du Cameroun
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PCA	Position Commune Africaine
RDPC	Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNEP	Rapport National sur l'État de la Population
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SD	Sous-Directeur
SDF	Social Democratic Front
SG	Secrétaire Général
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
UA	Union Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



## **AVANT-PROPOS**

Le Bureau Central des Recensements et des Études de Population (BUCREP) a le plaisir de vous présenter l'édition 2014 du Rapport National sur l'État de la Population (RNEP) dont le thème est « Regards sur le genre au Cameroun ».

Les OMD ont été adoptés en l'an 2000 par les Nations Unies comme un défi commun à relever à l'horizon 2015. Au Cameroun, les programmes y relatifs ont été élaborés et mis en œuvre. Cependant, dans le cas spécifique du genre, les progrès réalisés restent largement mitigés à moins un an de l'échéance. L'égalité de genre est encore loin d'être acquise ; d'où la nécessité d'axer davantage la recherche sur les facteurs structurels à l'origine des inégalités fondées sur le sexe, notamment les normes et comportements sociétaux discriminatoires vis-à-vis des femmes.

Les relations de genre sont définies comme les mécanismes particuliers à chaque culture qui déterminent les fonctions et les responsabilités assignées aux femmes et aux hommes. Elles déterminent l'accès ainsi que l'allocation des ressources matérielles telles que la terre, le crédit, etc., et immatérielles comme le savoir et le pouvoir. De nature transversale et multisectorielle, les politiques relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes nécessitent un engagement fort de la part de l'État et de l'ensemble des acteurs institutionnels.

Des éléments comparatifs sont intégrés dans le présent rapport pour permettre de mieux cerner la position du Cameroun par rapport à cette problématique. Certains domaines tels que la Défense ou la Sûreté Nationale (SN) n'ont pas été analysés en raison du manque des données ou de la non prise en compte des spécificités de genre dans la ventilation des données existantes.

L'édition 2014 du RNEP, qui est un recueil de données statistiques, se veut un outil pratique qui donne une vue synoptique de manière synthétique des rapports de genre dans notre société. Elle constitue de ce fait pour les professionnels un outil de travail pour aborder les enjeux majeurs de l'action publique pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la politique, de la culture, etc. Elle permet ainsi non seulement d'évaluer et d'apprécier la place de la femme dans notre société, mais elle fournit également des éléments de plaidoyer visant à stimuler le leadership et la participation effective de la femme sur le plan sociopolitique, économique et culturel.

Bonne lecture à toutes et à tous !

**Le Directeur Général**

**Bernadette MBARGA**

## INTRODUCTION

Le genre se réfère à ce que la société attend des êtres humains du fait de leur féminité ou de leur masculinité. Il s'agit d'une construction sociale dans la mesure où la société attribue des fonctions, des rôles, des tâches différenciées selon le sexe. Toutefois, ces attributs ne sont pas immuables, mais tiennent de la relation avec les autres et la société, et ce, dès la naissance. Ainsi, le concept de genre considère que les différences entre les hommes et les femmes qui ne sont pas fondées sur des attributs naturels, sont historiquement construites et socialement reproduites et influencent de diverses façons la vie des femmes.

Au Cameroun, les femmes représentent 51% de la population totale. Elles constituent ainsi une force indéniable dans le processus de développement du pays. Aussi, la problématique du genre mérite-t-elle d'être traitée avec intérêt pour faciliter le plein déploiement de cette force potentielle au bénéfice du développement. En effet, comme dans bon nombre de pays de l'Afrique subsaharienne, la situation sociale, économique, politique et culturelle du Cameroun reste encore marquée par des inégalités de genre plus ou moins fortes. D'après certains indicateurs, un grand nombre de femmes est encore loin d'avoir accès aux mêmes droits, aux mêmes avantages économiques et aux mêmes ressources et de prétendre aux mêmes perspectives d'épanouissement que les hommes.

Le Cameroun s'est ainsi doté d'un arsenal d'instruments réglementaires pour garantir l'équité de genre et assurer une protection aux femmes. Malgré les efforts considérables qui ont été consentis, les mesures réglementaires semblent d'une relative inefficacité dans la lutte contre les inégalités. Sur le plan pratique, les problèmes de discrimination liée au sexe demeurent un phénomène récurrent qui inhibe l'action d'une bonne partie des femmes dans le développement de leurs compétences. D'après le classement du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur l'indice d'inégalité de genre<sup>1</sup> (IIG), le Cameroun occupe en 2013 le 138<sup>ème</sup> rang sur 187 pays.

En effet, les politiques de promotion de l'égalité butent sur un obstacle majeur, à savoir, la persévérance des stéréotypes qui résultent d'un formatage social des comportements et des attitudes discriminatoires à l'égard du sexe féminin.

L'examen de certains secteurs de la vie sociale permet d'observer que : (i) la sous-scolarisation des filles est encore réelle dans certaines régions du pays, notamment celles du septentrion ; (ii) les femmes accèdent plus difficilement que les hommes à des postes de responsabilité, au crédit, au foncier et aux biens de production de façon générale ; (iii) certaines dispositions de la législation ou du droit coutumier encore

1 L'indice d'inégalité de genre (IIG) est un indice composite qui révèle les discriminations faites aux filles et aux femmes. Son calcul est basé sur cinq critères : (i) le taux de mortalité maternelle, (ii) le taux de fécondité des adolescentes, (iii) le pourcentage de sièges occupés par les femmes au parlement, (iv) la proportion de la population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur par sexe, (v) le taux d'activité de la population active par sexe. Cet indice reflète les désavantages des filles et des femmes sur trois dimensions : santé de la reproduction, autonomisation/habilitation et activité économique.

en vigueur n'accordent pas à la femme les mêmes droits qu'à l'homme et ne leur réservent pas non plus le même traitement dans le cadre du mariage, du divorce et du veuvage ; (iv) l'accès à la propriété foncière demeure de nos jours l'un des problèmes cruciaux auxquels les femmes font face ; etc.

A moins d'un an de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, notamment la cible n° 3 qui recommande la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les statistiques clés portant sur la parité entre les femmes et les hommes au Cameroun présentés dans ce rapport permettent de se forger une opinion sur ce qu'ils impliquent en matière d'inégalités, de réfléchir aux facteurs sociaux, économiques et culturels qui les déterminent. En outre, ces indicateurs permettent d'envisager des mesures concrètes qui pourraient être prises pour corriger les écarts observés.

L'édition 2014 du Rapport National sur l'Etat de la Population (RNEP) du Cameroun s'articule autour de cinq chapitres qui portent sur : (i) les éléments de contexte ; (ii) l'éducation, la formation et l'égalité professionnelle (iii), la parité dans l'accès aux postes de responsabilité ; (iv) l'accès aux droits et le respect de la dignité de la personne ; et (v) l'articulation des temps de vie.

## **CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE**

Pour réduire les inégalités créées de manière artificielle entre les sexes au sein de la société, les Etats ont pris, aussi bien aux niveaux international que national, des dispositions réglementaires visant à promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes.

### **1.1. Présentation générale du Cameroun**

#### **1.1.1. Situation géographique**

Situé au fond du Golfe de Guinée, le Cameroun s'étire du Nord au Sud sur près de 1 500 km et d'Est en Ouest sur 800 km. Il est limité au Nord et au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale, à l'Ouest par le Nigeria et l'Océan Atlantique. Le Cameroun couvre une superficie de 475 442 km<sup>2</sup> dont 466 050 km<sup>2</sup> de terres fermes et 9 600 km<sup>2</sup> de superficie en eau contenue dans les embouchures, les criques et les lacs.

Afrique en miniature, le Cameroun est un pays au relief contrasté, fait de montagnes, de hautes terres inégalement réparties sur l'ensemble du territoire et de quelques plaines étroites. Les hautes terres sont plus fréquentes à l'Ouest, avec une chaîne montagneuse qui prend naissance sur la côte atlantique ayant pour point culminant le Mont Cameroun (4 070 mètres), et qui s'étire jusqu'au plateau de l'Adamaoua.

L'extension du Cameroun du Nord au Sud lui confère une grande diversité géographique et écologique : (i) la zone soudano-sahélienne (vallée de la Bénoué dans le Nord, Monts Mandara et plaines de l'Extrême-Nord) ; (ii) la zone des hautes savanes guinéennes (savane d'altitude de l'Adamaoua, savanes basses du Centre et de l'Est et plaine Tikar) ; (iii) la zone des hauts plateaux de l'Ouest (pays Bamiléké et grassfields du Nord-Ouest) ; (iv) la zone de forêts humides à pluviométrie monomodale (région côtière et maritime située au fond du Golfe de Guinée englobant les régions du Littoral et du Sud-Ouest).

#### **1.1.2. Situation sociodémographique**

Sur le plan démographique, la comparaison des données des recensements du Cameroun de 1976, 1987 et 2005 met en évidence la persistance de taux d'accroissement démographiques encore élevés. La population du pays est passée de 7 663 246 à 10 493 655 habitants entre 1976 et 1987, puis à 17 463 836 habitants en 2005, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9% entre 1976-1987 et de 2,8% entre 1987-2005.

En 2014, la population camerounaise est caractérisée par son extrême jeunesse. L'âge médian de la population est de 18,0 ans et l'âge moyen se situe à 22,5 ans.

La population ayant moins de 15 ans représente 43,0% de la population totale tandis que celle de moins de 25 ans représente 64,1%. La prise en compte des particularités des profils de cette population devrait certainement permettre de veiller à ce que la forte augmentation de la population jeune se traduise par la réalisation du dividende démographique à travers : le renforcement chez les jeunes de la capacité d'entreprendre ; le soutien de la création d'emplois décentés et bien rémunérés pour cette catégorie ; l'amélioration de leur accès au financement ; et leur participation effective des jeunes aux processus politiques (UA, 2013).

La répartition spatiale présente des disparités importantes suivant le milieu de résidence, entre les régions et à l'intérieur de celles-ci. D'avril 1987 à novembre 2005, la densité de la population du Cameroun est passée de 22,6 à 37,5 habitants au kilomètre carré. La croissance urbaine est l'un des faits démographiques les plus marquants de ces dernières années au Cameroun. En effet, le taux d'urbanisation était de 28,5% en 1976 ; il est passé à 39,0% en 1987 pour atteindre 48,8% en 2005.

Le niveau de la natalité, mesuré par le taux brut de natalité, est en baisse continue depuis 1976. D'après les résultats de l'EDS-MICS 2011, le taux brut de natalité est estimé à 38,1‰ au niveau national dont 41,3‰ en milieu rural et 34,6‰ en milieu urbain.

Dans l'ensemble, le nombre moyen d'enfants par femme est resté quasiment stable passant de 5,2 en 1998 à 5,1 en 2011 (Enquêtes Démographiques et de Santé). En milieu urbain, cet indicateur est resté stable, à savoir 4 enfants par femme depuis 1998. Par contre, en milieu rural, on note une tendance à la hausse de la fécondité ; le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 5,8 en 1998 à 6,4 en 2011.

La mortalité, bien qu'en régression, demeure encore élevée. Le taux brut de mortalité est passé de 20,0‰ en 1976 à 13,8‰ en 1987 puis à 13,6‰ en 2005 (3<sup>ème</sup> RGPH). Même s'il a enregistré une baisse significative depuis 2004, le niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq ans demeure encore élevé, passant de 144‰ à 122‰ en 2011(EDS). Par contre, la mortalité maternelle a plutôt enregistré une hausse durant ces dernières années. Selon la même source, le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes est passé de 430 pour la période 1989-1998 à 669 pour la période 1998-2004. D'après les résultats de l'EDS-MICS 2011, le ratio de mortalité maternelle est estimé à 782 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes pour la période 2004-2011.

En tout état de cause, l'évolution future de la population dépendra d'une part de l'évolution de la fécondité qui connaît actuellement une baisse relative, et d'autre part, des actions en faveur de la réduction de la mortalité et de la maîtrise des migrations internationales.

### **1.1.3. Situation socioéconomique**

L'économie du Cameroun, comme celle de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, repose principalement sur le secteur primaire. Les ressources pétrolières et forestières

s'associent à celles d'origine pastorale et agricole pour constituer des arguments de poids en faveur d'une base industrielle sur laquelle le pays pourrait s'appuyer pour accélérer son développement. En 2012, l'économie nationale, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 4,6%, a engrangé un demi point de plus par rapport à 2011 (4,1%) ; même si ce taux demeure inférieur à l'objectif de 5,3% affiché dans le cadrage macroéconomique décliné dans le DSCE. Cette évolution économique est restée faible pour influencer de manière significative l'amélioration des conditions de vie des ménages. En effet, la pauvreté n'a que très légèrement reculé avec un taux qui est resté relativement constant passant de 40,2% à 39,9% entre 2001 et 2007. Cette évolution globale de la pauvreté induit une augmentation du nombre de pauvres en raison d'une croissance démographique relativement forte de 2,6% par an.

De plus, le contraste est frappant entre les milieux de résidence. En milieu urbain, on a noté un recul du taux de pauvreté de 5,7 points alors que le milieu rural a accusé une augmentation de 3 points. En somme, la croissance économique a été relativement faible au cours de ces dernières années. Le Rapport de 2013 sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) classe le Cameroun 150<sup>ème</sup> sur 186 pays en 2012. Les estimations du taux de croissance pour 2013-2015 se situent à 6,1% tandis que les prévisions pour 2016-2020 tablent sur un taux de croissance de 5,9%.

#### **1.1.4. Situation socioculturelle**

Au plan socioculturel, le Cameroun est une mosaïque ethnique avec plus de 230 ethnies réparties en six grands groupes. Les Soudanais, les Hamites et les Sémites qui occupent les régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord) ; ils sont généralement animistes ou musulmans. Les Bantous, Semi Bantous et apparentés ainsi que les Pygmées qui vivent dans le reste du pays sont majoritairement chrétiens et animistes.

L'organisation sociale varie d'un groupe à l'autre. Chez les Soudanais, les Hamites et les Sémites, la hiérarchie sociale est forte et le pouvoir est centralisé de manière générale. Chez les Bantous, Semi Bantous et apparentés, les formes de pouvoir relèvent en partie de celles qui régissent le fonctionnement des sociétés faiblement hiérarchisées. La société camerounaise, dans son ensemble est régie par l'ordre patriarcal et patrilinéaire.

### **2.1. Cadre normatif de promotion et de protection des droits de la femme**

Le cadre normatif de la promotion et de la protection des droits de la femme est constitué de la législation nationale et d'un ensemble d'instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par le Cameroun.

### **2.1.1. Au niveau international**

On distingue les instruments de portée générale qui consacrent l'égalité entre les sexes et les instruments qui tiennent compte des sexes spécifiques de manière à permettre à la femme de jouir pleinement de ses droits.

#### **➤ Instruments internationaux de portée générale**

Des instruments internationaux de portée générale, les plus importants sont :

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 qui met en exergue le principe de l'égalité des droits humains sans discrimination ;
- les pactes internationaux du 16 décembre 1966, relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels qui offrent la possibilité aux hommes et aux femmes de faire valoir pleinement leurs droits dans les domaines concernés ;
- la convention des Nations Unies (NU) relative aux droits de l'enfant du 20 décembre 1989 qui accorde les mêmes droits aussi bien à la petite fille qu'au petit garçon ;
- la Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants du 1<sup>er</sup> juin 1999 ;
- la Convention n°100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1951 ;
- la Convention n°111 de l'OIT sur la discrimination en matière d'emploi de 1958 ;
- la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels, dont le premier vise à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants ;
- la Convention contre la torture et autres droits, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 qui protège les hommes et les femmes contre la torture.

#### **➤ Instruments juridiques internationaux spécifiques à la femme**

Parmi les instruments juridiques internationaux spécifiques à la femme, les plus pertinents sont :

- la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 20 décembre 1993 qui engage les pays ou les Etats partis à prendre toutes les mesures propices pour éliminer les violences faites aux femmes ;
- la convention sur les droits politiques de la femme adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 07 juillet 1954 qui garantit aux femmes le droit de voter et le droit d'être éligibles dans toutes les élections sans discrimination ;
- la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) adoptée le 18 décembre 1979 et son protocole additionnel du 6 octobre 1999 qui recommandent aux Etats de promouvoir les femmes dans tous les domaines : politique, juridique, économique, social et culturel ;

- la Convention n°89 de l'OIT sur le travail de nuit des femmes révisée le 9 juin 1948 ;
- la Convention de 1957 sur la nationalité de la femme mariée qui lui donne la possibilité de prendre la nationalité du mari sans perdre la sienne ;
- la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé adoptée en décembre 1974, qui proscrit toutes les formes de répression et de traitement cruel et inhumain appliquées aux femmes et aux enfants, notamment l'emprisonnement, la torture, les fusillades, les arrestations en masse, les châtiments collectifs ;
- la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui offre la possibilité aux femmes de participer à la préservation de la paix et à la résolution des conflits, complétée par la résolution 1820 du 19 juin 2008 qui reconnaît le viol comme un crime contre l'humanité dont les acteurs sont passibles de poursuites au niveau de la Cour Pénale Internationale (CPI).

### 2.1.2. Au niveau régional

L'on peut relever au niveau régional :

- le Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique et l'Acte Uniforme OHADA qui offrent des garanties à tous en matière d'exercice de l'activité commerciale en Afrique et dans lequel l'article 7 reconnaît à la femme la pleine capacité d'exercer des activités commerciales ;
- le NEPAD qui est un mécanisme mis en place pour encourager le partenariat non seulement entre les hommes et les femmes d'affaires du continent africain, mais aussi entre ceux-ci et les hommes d'affaires d'autres continents ;
- l'acte constitutif de l'Union Africaine qui prône la parité au niveau de la représentation dans les différents postes électifs de l'Union ;
- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, qui protège les Droits de l'homme en général et des minorités en particulier sans distinction de sexe ;
- la Déclaration des Chefs d'Etat Africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes, qui met l'accent sur l'égalité des droits des hommes et des femmes dans tous les domaines ;
- le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples relatif aux droits de la femme, adopté le 11 juillet 2003, qui protège les droits spécifiques des femmes dans différents domaines de la vie nationale, notamment en matière de santé de la reproduction, et insiste sur la nécessité d'éliminer toutes les formes de pratiques traditionnelles néfastes à la femme ;
- le Code CIMA<sup>2</sup> qui permet à la femme vivant en concubinage notoire avec la victime d'un accident de demander la réparation du préjudice subi.

<sup>2</sup> Article 229 du Code CIMA



Au niveau sous-régional, on peut relever dans le cadre de la zone CEMAC, la Convention contre la traite des femmes et des enfants qui protège ces catégories vulnérables contre les actes tels que le trafic, l'exploitation à des fins de prostitution, etc.

Tous ces instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux constituent le socle sur lequel repose l'arsenal juridique du Cameroun en matière de promotion et de protection des droits de la femme.

### 2.1.3. Au niveau national

L'arsenal juridique national comprend aussi bien les textes de portée générale que ceux protégeant spécifiquement les femmes dans des situations particulières. Il s'agit notamment de :

#### ➤ Textes de portée générale

- la constitution dans son préambule énonce les droits humains fondamentaux et prône l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- le Code Civil contient plusieurs dispositions qui protègent les droits des femmes et des hommes au sein de la famille et dans le ménage ;
- le Code Pénal dispose que la loi pénale s'impose à tous sans distinction de sexe ;
- le Code du travail reconnaît à tous les citoyens le droit au travail comme étant un droit fondamental ;
- le Code de commerce offre aussi bien aux hommes qu'aux femmes la possibilité de mener à bien leurs activités commerciales ;
- le Code de procédure pénale énonce le principe d'égalité entre les hommes et les femmes en matière de prise en compte de leurs droits dans le cadre d'une procédure engagée contre eux en cas de commission d'une infraction ;
- le Code électoral et les différentes lois sur les partis politiques traitent de la capacité électorale et des conditions d'éligibilité qui sont les mêmes pour les hommes et les femmes ;
- le Statut Général de la Fonction Publique garantit les mêmes droits aux hommes et aux femmes en matière d'emploi dans la fonction publique et de gestion des carrières (accès à la fonction publique, rémunération, congé, avancement, promotion, etc.) ;
- le Code Foncier et Domanial (CFD) permet aux hommes et aux femmes d'accéder à la propriété foncière ;
- la loi du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants protège également la petite fille.

#### ➤ Textes particuliers

- la loi sur la profession de pharmacien de 1990 autorisant la vente des contraceptifs qui a été adoptée dans l'intention de protéger la femme contre les

Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les grossesses non désirées, et de lui permettre de décider librement du moment, du nombre et de l'espacement des naissances ;

- le décret de 1994 portant régime des pensions civiles qui reconnaît à la veuve le droit à la pension de réversion ;
- la loi du 19 décembre 1999 qui consacre entre autres, la suppression de l'autorisation maritale pour le déplacement de la femme ;
- la Circulaire n°10-7-562/MINEDUC qui permet aux élèves filles suspendues pour cause de grossesse d'être réadmissées en classe après l'accouchement.

De nombreux autres textes relatifs à la protection des droits de la femme sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment des textes portant sur : le Code des Personnes et de la Famille, le Code civil, le Code de procédure civile et commerciale et le Code de Protection de l'Enfant. Il y a lieu de signaler la révision en cours du Code Pénal qui intègre le projet de loi portant prévention et répression des violences basées sur le genre.

Toutes ces mesures traduisent la volonté de l'Etat camerounais de promouvoir une société inclusive offrant à tous les mêmes chances et les mêmes droits. Malgré les efforts réalisés dans leur mise en application, les résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre les obstacles à l'égalité des citoyens restent mitigés. En effet, dans plusieurs domaines tels que l'éducation, la formation, l'emploi, etc, les écarts sont perceptibles en matière d'égalité de sexe.

## CHAPITRE 2 : EDUCATION, FORMATION ET EGALITE PROFESSIONNELLE

L'éducation, la formation et l'emploi sont des composantes indispensables pour l'acquisition et le développement des aptitudes et des compétences nécessaires pour assurer à tout individu l'amélioration de son bien-être et son insertion aux plans socioéconomique, culturel et politique. Dans le présent chapitre, il est question d'analyser dans ces domaines les manifestations des inégalités et les fondements des disparités liées au genre, d'identifier où elles sont le plus marquées et de voir comment elles se traduisent dans les faits.

### 2.1. Education, Formation

L'éducation et la formation sont fondamentales dans la vie de tout individu car l'illettrisme est considéré comme un facteur aggravant de la pauvreté. L'un des objectifs opérationnels de la mise en œuvre des réformes en matière d'éducation de base est l'amélioration de l'équité par rapport à l'accès (DSCE).

#### 2.1.1. Education

##### 2.1.1.1. Scolarisation différentielle liée au genre

Les données du tableau 1 montrent que le sexe influence la scolarisation des enfants au niveau primaire. Dans l'ensemble, le taux de scolarisation est plus élevé chez les garçons (90%) que chez les filles (87%). Cette tendance persiste quelle que soit la région de résidence, à l'exception des régions du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud où au niveau du primaire, le taux net de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons.

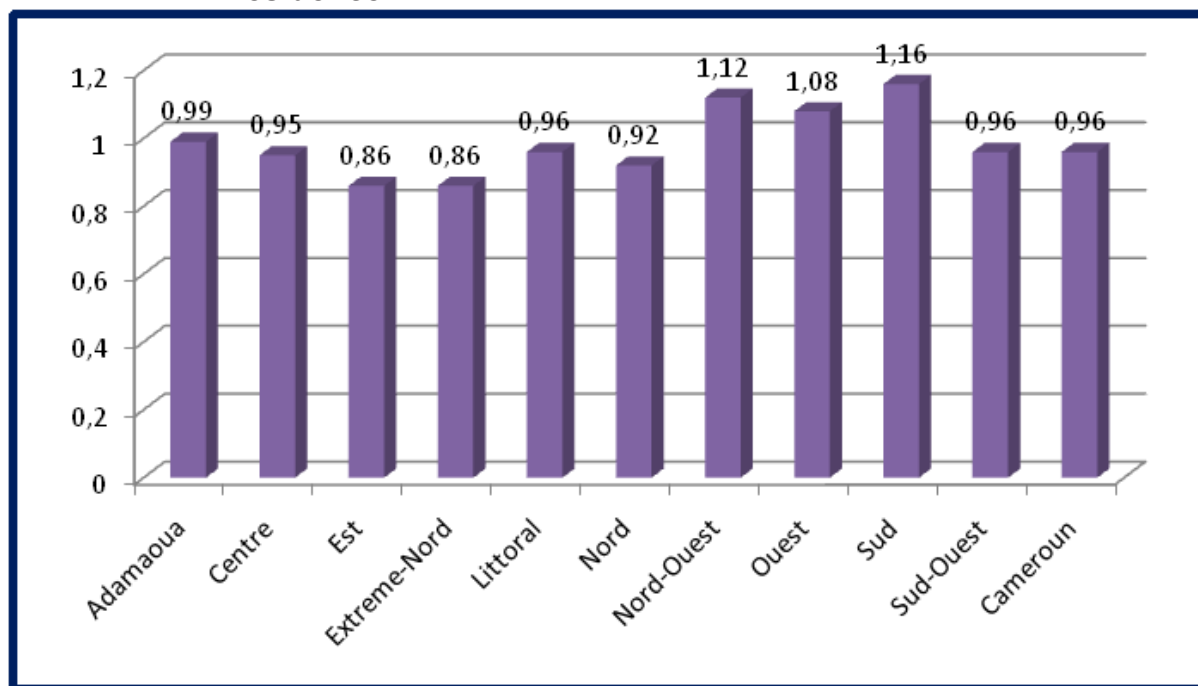
**Tableau 1 : Taux net de scolarisation dans le primaire**

Région	Garçons	Filles	Ensemble	IPS
Adamaoua	87	86	86	0,99
Centre	91	87	89	0,95
Est	96	83	89	0,86
Extrême-Nord	78	75	77	0,86
Littoral	99	85	92	0,96
Nord	91	83	87	0,92
Nord-Ouest	85	96	91	1,12
Ouest	92	99	96	1,08
Sud	83	96	90	1,16
Sud-Ouest	90	87	88	0,96
Cameroun	90	87	88	0,96

**Sources** : MINEDUB/Données de la carte scolaire 2011/2012

La valeur de l'Indice de Parité Sexuelle<sup>3</sup> (IPS) selon la région de résidence illustre parfaitement cette situation comme l'indique le graphique 1 où sa valeur se situe à 1,16 pour la région du Sud, 1,12 pour la région du Nord-ouest et 1,08 pour la région de l'Ouest.

**Graphique 1** Variation de l'indice de Parité Sexuelle (IPS) selon la région de résidence



**Sources :** MINEDUB/Données de la carte scolaire 2011/2012

En matière de scolarisation, la discrimination à l'égard des filles, mesurée par l'Indice de Parité Sexuelle (IPS) se confirme dans la plupart des régions du pays. Cette discrimination est plus prononcée dans les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord où l'IPS a une valeur de 0,86. Dans ces régions, les garçons sont nettement plus scolarisés que les filles.

Comme l'indiquent les données du tableau 2, le taux d'achèvement complet dans le primaire chez les garçons et les filles est révélateur de leurs parcours différenciés. Sa valeur qui est estimée à 73,7% au niveau national masque les disparités régionales et celles liées au sexe à l'exception des régions du Centre et du Sud-ouest où les taux d'achèvement complet dans le primaire est à l'avantage des filles. Les raisons des décalages observés pourraient s'expliquer entre autres par des facteurs tels que le niveau d'instruction du chef de ménage, la région de résidence, le milieu de résidence, le niveau de vie du ménage, la taille du ménage, le sexe du chef de ménage, le statut matrimonial du chef de ménage, la profession du chef de ménage et par des considérations socioculturelles telles que la religion et l'ethnie du chef de ménage.

3 L'Indice de Parité Sexuelle (IPS) est le rapport du Taux de fréquentation scolaire des filles sur celui des garçons

**Tableau 2 : Taux d'achèvement complet (en %) dans le primaire**

Région	Garçon	Filles	Ensemble
Adamaoua	69,8	46,5	58,0
Centre	75,7	77,9	76,8
Est	67,4	56,6	62,4
Extrême-Nord	72,8	45,5	59,2
Littoral	83,8	79,9	75,7
Nord	71,9	47,0	65,3
Nord-Ouest	91,1	88,8	90,0
Ouest	94,3	94,0	94,1
Sud	78,3	73,4	75,9
Sud-Ouest	73,3	78,5	75,8
Cameroun	78,2	96,0	73,7

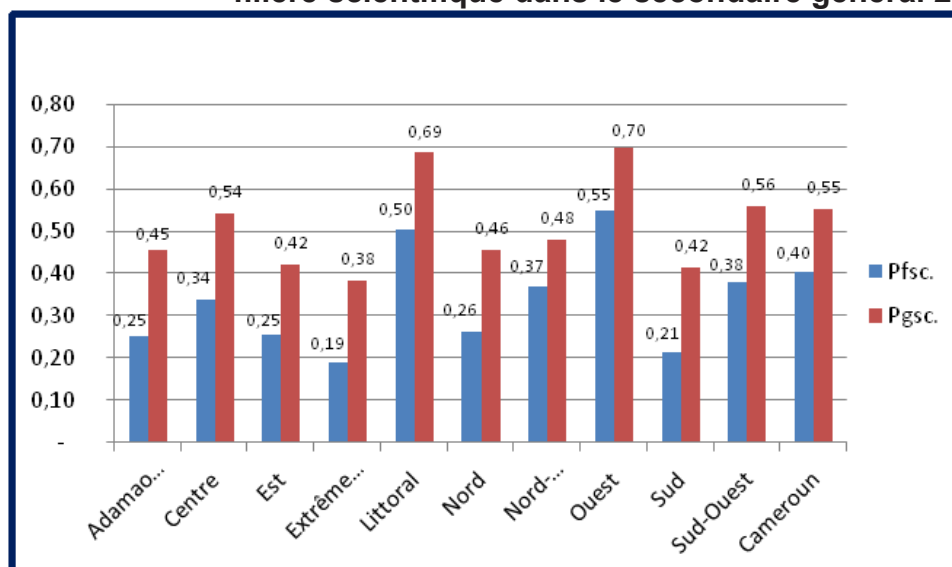
**Sources :** MINEDUB/Données de la carte scolaire 2011/2012

Une des principales raisons de l'inégalité entre les sexes en matière d'éducation est le mariage précoce, qui empêche une bonne frange de jeunes filles d'achever leur cursus scolaire au niveau du primaire et de le poursuivre au niveau du secondaire. La déscolarisation constitue un cercle vicieux qui conduit à des filles mères et à des enfants sans instruction ainsi qu'à leur entrée précoce en activité au détriment de l'éducation.

#### **2.1.1.2. Orientation dans les filières scientifiques au niveau de l'enseignement secondaire général**

Au niveau de l'enseignement général 2<sup>nd</sup> cycle, la propension des élèves à s'inscrire dans une filière scientifique peut être mesurée à partir des classes de seconde (A et C) par l'effectif total des élèves filles inscrites dans les classes de seconde "C" rapporté à la population totale des élèves filles inscrites dans les classes de seconde "A" et "C". Les données relatives aux classes de 2<sup>nd</sup>e ne couvrant pas l'ensemble du territoire national, celles utilisées concernent les classes de 1<sup>ère</sup> de l'enseignement général secondaire. Plus précisément, il s'agit des élèves des classes de première de l'enseignement général qui se sont inscrits pour l'examen du probatoire au cours de l'année 2013.

**Graphique 2 : Propension des élèves (garçons et des filles) à s'inscrire dans une filière scientifique dans le secondaire général 2<sup>nd</sup> cycle (Classes 1<sup>ère</sup>)**

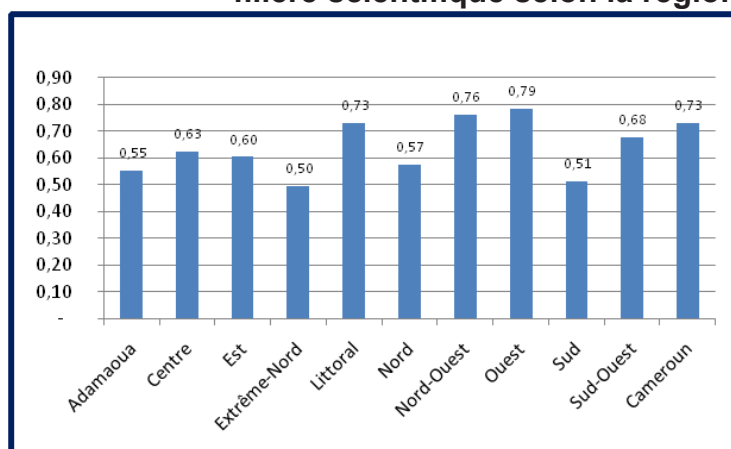


Source : OBC, 2013

Le Pfsc. indique la propension des filles à s'orienter dans les filières scientifiques alors que le Pgsc. désigne la propension des garçons à s'orienter dans le même domaine. En effet, par rapport aux garçons, les filles s'orientent moins vers les séries scientifiques (série C et série D) dans l'enseignement général. Dans l'ensemble, les propensions à s'orienter dans les filières scientifiques dans l'enseignement général sont de 0,55 pour les garçons et 0,40 pour les filles.

Les inégalités observées en matière d'orientation dans les filières scientifiques sont beaucoup plus perceptibles dans les régions septentrionales et la région du Sud comme l'indique le graphique 3 qui montre la variation de l'indice de parité de la propension à s'orienter dans une filière scientifique dans l'enseignement général selon la région de résidence.

**Graphique 3 : Variation de l'indice de parité de la propension à s'orienter dans une filière scientifique selon la région de résidence**



Source : OBC, 2013

Cet indicateur qui est la propension des filles à s'orienter dans une filière scientifique rapporté à celle des garçons se situe en deçà de 0,8 dans toutes les régions du Cameroun. Elle tourne autour de 0,5 respectivement dans les régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud.

### 2.1.1.3. Structure par sexe de la population des élèves inscrits dans les classes scientifiques

Au niveau régional, l'observation de la structure par sexe de la population des élèves inscrits dans les séries scientifiques de l'enseignement général laisse apparaître des disparités relativement importantes du rapport de masculinité autour de la moyenne nationale qui est de 160,4% ; soit 160 garçons pour 100 filles. En effet, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles dans les filières scientifiques. Cette prédominance de la population masculine inscrite dans les filières scientifiques est beaucoup plus marquée dans les régions de l'Adamaoua (323,1 garçons pour 100 filles), du Nord (457,8 garçons pour 100 filles) et de l'Extrême-Nord (636,8 garçons pour 100 filles).

**Tableau 3 : Résultat au Baccalauréat série Scientifique, par genre session 2013**

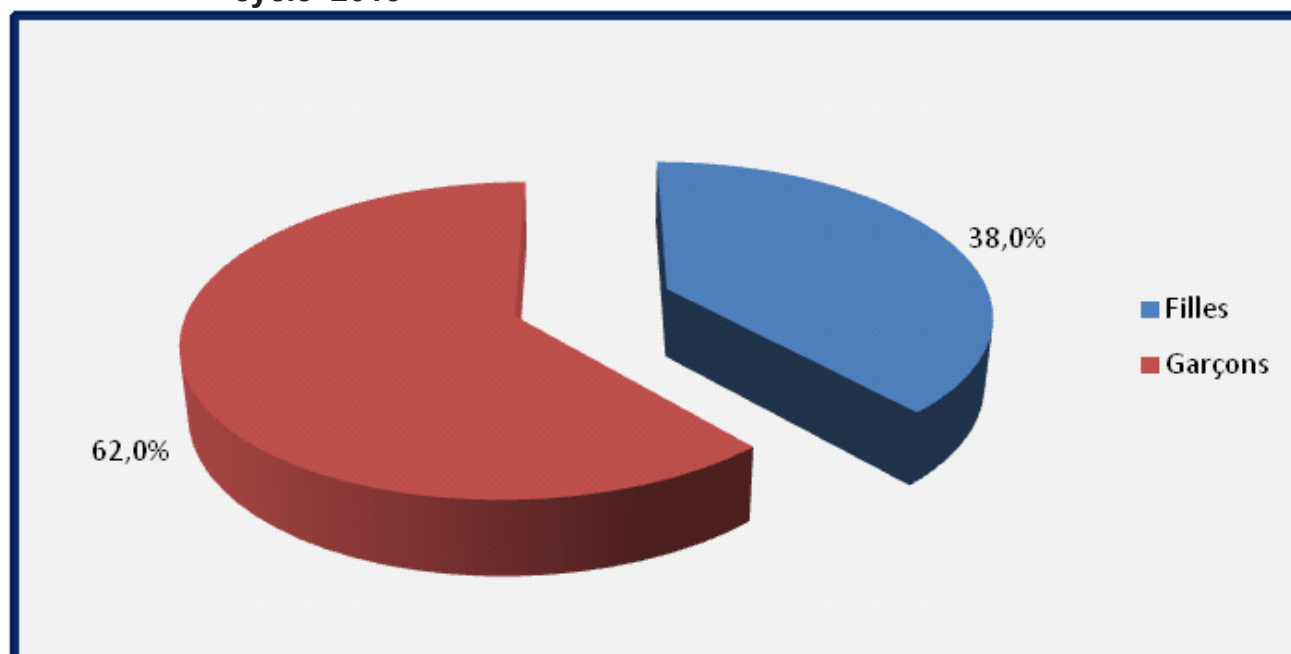
Régions	Présents			Taux de Réussite (%)			RM
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Adamaoua	268	866	1134	38,81	37,3	37,65	323,1
Centre	5911	9215	15126	48,89	47,76	48,2	155,9
Est	382	852	1234	39,79	42,72	41,82	223,0
Extrême-Nord	391	2490	2881	37,08	36,91	36,93	636,8
Littoral	6417	7903	14320	48,73	50,89	49,92	123,2
Nord	325	1488	1813	41,23	41,26	41,26	457,8
Nord-Ouest	177	202	379	60,45	65,35	63,06	114,1
Ouest	4471	5926	10397	46,34	52,33	49,75	132,5
Sud	452	1230	1682	41,81	44,39	43,7	272,1
Sud-Ouest	220	326	546	35	41,72	39,01	148,2
Cameroun	19014	30498	49512	47,32	47,73	47,57	160,4

Source : OBC, 2013

A l'opposé, il existe des régions où la tendance est à l'équilibre entre les effectifs des garçons et des filles inscrits dans les filières scientifiques. Il s'agit surtout des régions du Nord-Ouest, du Littoral et de l'Ouest où les rapports de masculinité sont

respectivement de 114,1% (114 garçons pour 100 filles), 123,2 % (123 garçons pour 100 filles) et 132,5 (132 garçons pour 100 filles) bien largement inférieurs à la moyenne nationale qui est de 160,4%, soit 160 garçons pour 100 filles.

**Graphique 4 : Répartition par sexe des élèves inscrits pour l'examen du baccalauréat série scientifique (C et D) dans le secondaire général 2<sup>nd</sup> cycle 2013**



Source : OBC, 2013

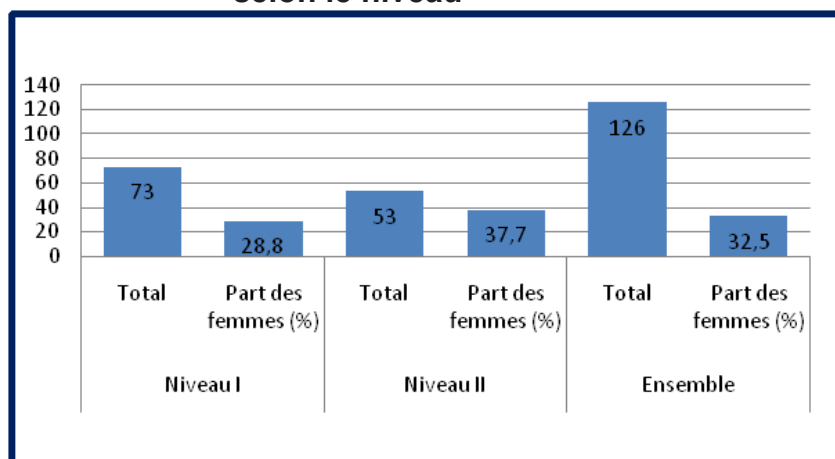
En matière d'orientation des élèves dans le 2<sup>nd</sup> cycle de l'enseignement général, les garçons sont nettement plus enclins que les filles à se diriger vers les filières scientifiques. Mais paradoxalement, les taux de réussite au probatoire pour l'année 2013 sont de 47,32% et 47,57% respectivement pour les filles et les garçons. Ces statistiques semblent montrer que les chances de succès sont presque les mêmes aussi bien pour les filles que pour les garçons inscrits dans les séries scientifiques.

#### **2.1.1.4. Femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles**

Prépa-VOGT dispose des classes préparatoires intégrées en deux années au Cameroun, sur le campus du Collège VOGT de Yaoundé ; une fois les deux années achevées, les étudiants accèdent sans concours en 3<sup>ème</sup> année dans l'une des écoles partenaires à l'étranger. Ces formations couvrent des domaines variés tels que l'ingénierie, le génie industriel, les sciences de l'information, les systèmes embarqués, les réseaux, etc.



**Graphique 5 : Part des femmes (%) dans les classes préparatoires de Prépa VOGT selon le niveau**



Source : Annuaire statistique MINESUP 2012

En 2012, la part des femmes dans les classes préparatoires de Prépa VOGT est de 32,5% dont 28,8% en première année et 37,7% en deuxième année. Ces données qui sont certes parcellaires sont révélatrices d'une situation préoccupante qui caractérise le système éducatif camerounais dans son ensemble, à savoir, la persistance des disparités qui subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. Il ressort clairement des données du graphique 5 que les filles et les jeunes femmes sont dans l'ensemble peu attirées par les cursus de mathématiques, sciences et technologies. Les préjugés, les réticences des familles, les habitudes sociales accordent la part belle aux garçons dans les filières scientifiques et techniques.

#### 2.1.1.5. Enseignement supérieur

En 2012, sur 209 036 étudiants inscrits dans les sept universités d'Etat, 86 587 sont de sexe féminin et 122 449 de sexe masculin, soit respectivement (41,4%) et (58,6%).

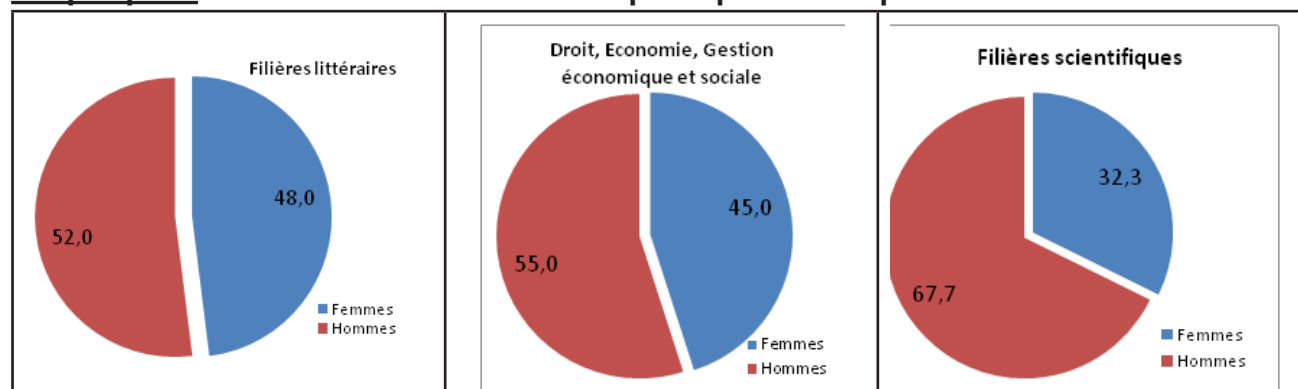
**Tableau 4 : Répartition (%) des étudiants par université d'Etat selon le sexe**

Université d'État	Sexe	
	Femmes	Hommes
Ngaoundéré	26,6	73,4
Yaoundé I	43,0	57,0
Yaoundé II	45,6	54,4
Maroua	29,4	70,6
Douala	44,1	55,9
Bamenda	49,3	50,7
Dschang	37,2	62,8
Buea	43,8	56,2
Ensemble	41,4	58,6

Source : Annuaire statistique MINESUP 2012

Le genre demeure un facteur déterminant dans certains domaines des études universitaires et professionnelles où les hommes dominent dans les sciences, la construction et l'ingénierie alors que les femmes le sont dans les arts, les sciences humaines et les disciplines liées à l'assistance et aux soins (Budaci C. et Eneau J., 2009).

**Graphique 6 : Part des femmes dans les principales disciplines universitaires**



**Source :** Annuaire statistique MINESUP 2012

En dépit des meilleures performances des filles dans le secondaire premier et second cycle, les garçons intègrent les filières sélectives de l'enseignement supérieur alors que les filles ne représentent que 32,3% dans les disciplines scientifiques. Dans les disciplines littéraires et en droit ainsi qu'en économie, gestion économique et sociale, la part des femmes est respectivement de 48,0% et 45,0%.

**Tableau 5 : Distribution des étudiants (en %) dans les facultés de la filière scientifique selon le sexe**

Facultés	Sexe	
	Femmes	Hommes
Facultés des sciences	32,0	68,0
Facultés de génie industriel/ ingénierie	10,2	89,8
Facultés d'agronomie	21,6	78,4
Facultés de médecine	47,5	52,5

**Sources :** Annuaire statistique MINESUP 2012

Dans les facultés scientifiques, les écarts sont encore plus importants, en dehors des facultés de médecine où l'on enregistre une mixité relative (47,5% de femmes et 52,5% d'hommes). En effet, les femmes ne représentent que 10,2% dans les facultés d'ingénierie, 21,6% en agronomie et 32,0% en sciences.

Dans les instituts universitaires de technologies relevant des universités d'Etat, les jeunes femmes ne représentent que 28,9% ; à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, leur proportion n'est plus que de 15,7%.

### **2.1.1.6. Femmes dans l'enseignement**

La composition du personnel enseignant par sexe présente des disparités importantes suivant le niveau d'enseignement. En 2012, les femmes représentent 47,6% du total des personnels enseignants des niveaux préscolaire, primaire et secondaire tout ordre d'enseignement confondu. Dans les universités d'Etat, cette proportion est de 21,3%. Cependant, la proportion de femmes diminue au fur et à mesure que le niveau d'enseignement augmente. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement préscolaire (96,9%). En d'autres termes, la quasi-totalité du personnel enseignant de la maternelle est constitué essentiellement de femmes. Dans l'enseignement primaire, elles représentent 51,2% et au 35,0% secondaire.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes deviennent de moins en moins visibles au fur et à mesure que l'on gravit les échelons de la carrière académique. De 23,2% au grade d'attaché de recherche et d'enseignement, elles passent à 25,8% au grade d'assistant, puis à 19,0% et 12,5% respectivement à celui de chargé de cours et de maître de conférences pour chuter à 7,3% au grade de professeur.

### **2.1.2. Formation**

On ne peut pas aborder la question de l'égalité des sexes en se restreignant à évaluer l'accès à l'éducation car le marché du travail, de plus en plus concurrentiel, exige, chaque jour davantage, un niveau d'instruction de plus en plus élevé. Dans un contexte marqué par le changement rapide des techniques de production, par le renouvellement constant de l'appareil de production, par la mobilité professionnelle accrue d'une grande partie de la population active, l'accès à la formation apparaît, pour les personnes, comme un élément clé de la sécurité professionnelle et, pour les entreprises, comme une condition essentielle de l'efficacité économique (BUDACI C. et ENEAU J., 2009).

Parmi les actifs occupés enquêtés sur les onze branches d'activités identifiées lors de l'EESI réalisée en 2010 par l'Institut National de la Statistique (INS), les femmes représentent dans l'ensemble 37,8 % des actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle. Si elles sont majoritaires dans l'agroalimentaire (51,5%), le commerce de détail (57,7%), la restauration (74,5%) et la confection (84,6%), elles demeurent par contre largement sous-représentées dans les secteurs de transport (1,6%), de la réparation (1,7%), des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) (3,4%) et autres industries (8,9%).

**Tableau 6 : Part des femmes parmi les actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle par branche d'activité**

Branche d'activité	Répartition des actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle par activité	Part des femmes parmi les actifs occupés ayant suivi une formation professionnelle par activité
Agriculture, élevage et pêche	50,2	37,0
Agroalimentaire	4,7	51,5
Confection	2,8	84,6
Autre industrie	3,2	8,9
BTP	2,6	3,4
Commerce de gros	1,7	31,4
Commerce de détail	9,9	57,7
Transport	4,4	1,6
Restauration	3,5	74,5
Réparation	1,8	1,7
Autres services	15,3	44,4
Ensemble	100,0	37,8

**Source : INS, EESI 2010**

En matière d'éducation et de formation, l'égalité des sexes demeure un objectif à atteindre. Les inégalités dans le système éducatif devraient être réduites par l'offre de services d'éducation ouverts à tous et de grande qualité dès la petite enfance. Il est urgent de trouver des solutions aux questions critiques identifiées en matière de genre, entre autres l'accès inégal à l'éducation et à la formation. Pour ce faire, il est important de se concentrer sur les facteurs structurels à l'origine des inégalités fondées sur le sexe, notamment les normes et comportements sociétaux discriminatoires vis-à-vis des femmes.

En outre, le renforcement de l'égalité nécessitera d'améliorer et d'assurer la continuité des progrès en matière d'égalité des sexes à tous les niveaux de l'éducation, en mettant l'accent sur l'éducation secondaire et supérieure, de susciter un environnement positif pour les filles et les garçons à l'école afin de leur permettre un plein épanouissement ; d'augmenter la représentation des enseignantes, notamment dans les domaines des sciences et technologies (UA, 2014).

## **2.2. Activité économique et emploi des femmes**

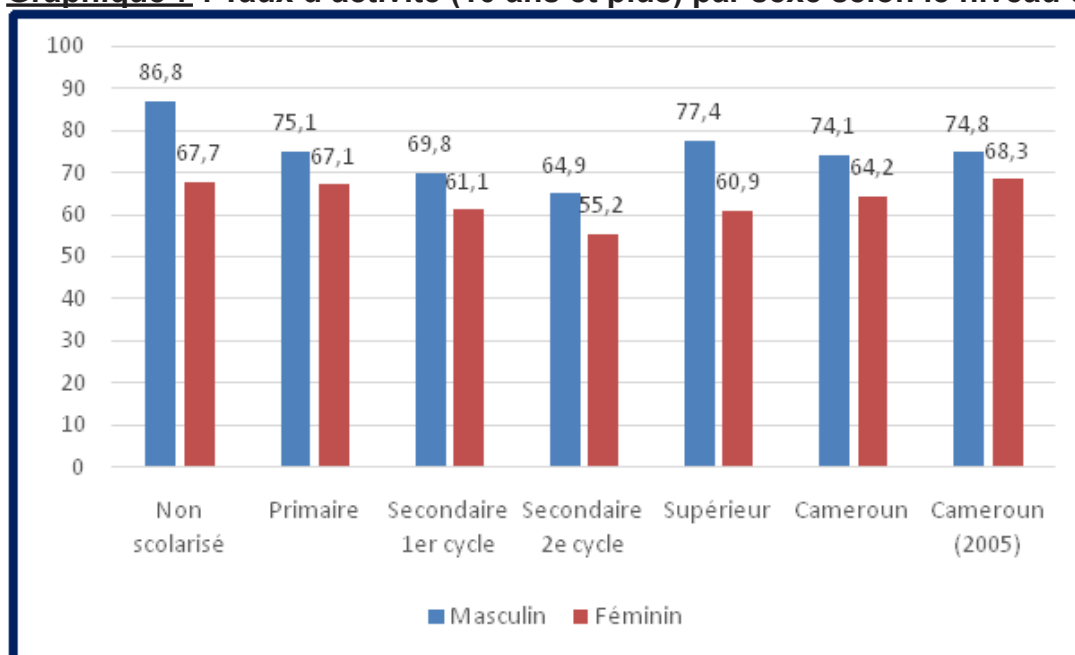
L'atteinte de l'ODD n°1 qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim au sein des populations, suppose entre autres pour les pouvoirs publics, la mise en œuvre des projets et programmes d'action visant la création des emplois décents pour tous et la préservation de ceux existants. Cet objectif ne saurait être atteint s'il n'est couplé à l'ODD n°4 qui vise la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. En effet, même si des efforts sont faits dans ce sens, la parité est loin d'être atteinte.

Pour apprécier les efforts fournis vers l'atteinte du plein emploi, avec en prime une bonne distribution des emplois et de meilleures conditions de travail, plusieurs aspects ont été étudiés. Il s'agit entre autres de l'activité des populations, du niveau de chômage, du sous-emploi, des conditions d'exercice des emplois et du type de rémunération.

### 2.2.1. Activité économique

La population active représente l'ensemble de la main-d'œuvre disponible dans le pays à un moment donné, qu'elle soit effectivement occupée dans la production des biens et des services ou non. Elle s'apprécie généralement à l'aide du taux brut d'activité qui mesure l'intensité de l'offre potentielle de travail. Cet indicateur permet de comprendre le comportement du marché du travail des différentes catégories de la population. Le niveau et le type de participation de la main-d'œuvre dépendent des opportunités d'emploi et du profil des chercheurs d'emploi qui peuvent varier d'une catégorie de personnes à une autre. On s'attend à ce que le taux de participation de la femme varie par exemple en fonction de son niveau d'instruction. La ventilation de la population active par sexe et groupe d'âges donne un profil de la distribution de la population économiquement active dans un pays donné.

**Graphique 7 : Taux d'activité (10 ans et plus) par sexe selon le niveau d'instruction**



Source : INS, EESI, 2010

Il ressort du graphique 7 que le taux d'activité des hommes est nettement supérieur à celui des femmes. On y observe une différence de 10 points d'indice à l'échelon national. Cet écart dénote une différence d'opportunité entre hommes et femmes sur le marché du travail. Cette situation tend à s'aggraver dans la mesure où en 2005 l'écart observé

n'était que de 6,5 points d'indice. L'examen du niveau d'instruction permet de réaliser que la disparité est plus élevée dans les niveaux extrêmes, à savoir les « sans niveau » et les personnes de niveau supérieur.

### 2.2.2. Chômage

Le chômage représente globalement l'ensemble des personnes privées d'emploi et qui en recherchent. Sa mesure est complexe du fait que les travailleurs découragés sont généralement exclus du taux de chômage. Ce dernier est le pourcentage des chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Il est la mesure du marché du travail la mieux connue et sans aucun doute la plus largement citée par les médias et les syndicats des travailleurs.

**Tableau 7 : Taux de chômage par sexe selon les caractéristiques géographiques**

Région	Masculin (1)	Féminin (2)	ensemble	(2)/(1)
Douala	5,7	13,4	9,1	2,4
Yaoundé	7,4	13,0	10,0	1,8
Adamaoua	4,4	4,2	4,3	1,0
Centre (hormis Yaoundé)	1,9	1,1	1,5	0,6
Est	2,3	3,9	3,0	1,7
Extrême-Nord	1,2	0,9	1,1	0,8
Littoral (hormis Douala)	1,9	2,1	2,0	1,1
Nord	2,4	1,2	1,8	0,5
Nord-ouest	0,8	1,2	1,0	1,5
Ouest	1,6	1,9	1,8	1,2
Sud	2,2	9,4	5,5	4,3
Sud-Ouest	4,7	3,9	4,4	0,8
Milieu de résidence				
Urbain	5,8	10,8	8,1	1,9
Rural	1,5	1,3	1,4	0,9
Cameroun	3,1	4,5	3,8	1,5
Cameroun (2005)	4,2	4,6	4,4	1,1

Source : INS, EESI 2010, EESI 2005

Le tableau 7 montre que le chômage est largement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effet, une femme court 1,5 fois plus de risque d'être « chômeur » qu'un homme. Cette situation est préoccupante dans la mesure où elle présente une tendance à la hausse, ce d'autant plus qu'en 2005, une femme courait seulement 1,1 fois plus de risque d'être « chômeur » qu'un homme. S'agissant du milieu de résidence, la discrimination est un phénomène exclusivement urbain. A Douala par exemple, une femme court 2,4 fois plus de risque d'être au chômage que les hommes. Le milieu rural étant moins sélectif et demandant moins de ressources intellectuelles, les femmes en sont la principale cheville ouvrière.

Le chômage des jeunes a toujours été un phénomène préoccupant pour les pouvoirs publics car ce sont les jeunes qui en sont généralement les premières victimes. Dans cet environnement, les jeunes femmes se trouvent encore plus marginalisées. En effet, celles-ci courent 1,6 fois plus de risque d'être au chômage que les jeunes hommes.

**Tableau 8 : Taux de chômage BIT par sexe selon les caractéristiques sociodémographiques**

Caractéristiques sociodémographiques	Masculin (1)	Féminin (2)	ensemble	(2)/(1)
Groupe d'âges				
10 – 14 ans	0,8	0,2	0,5	0,3
15 – 29 ans	5,0	7,9	6,4	1,6
30 – 49 ans	2,8	3,2	3,0	1,1
50 ans et plus	0,9	1,1	1,0	1,2
Niveau d'instruction				
Non scolarisé	1,0	1,0	1,0	1,0
Primaire	1,5	2,7	2,1	1,8
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	3,6	5,0	4,2	1,4
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	5,7	12,0	8,2	2,1
Supérieur	9,3	20,0	12,9	2,2
Cameroun	3,1	4,5	3,8	1,5

**Source : EESI, 2010**

Par rapport à l'éducation, la discrimination est globalement une fonction croissante du niveau d'instruction. Cependant si les hommes et les femmes courent les mêmes risques d'être au chômage chez les personnes « sans niveau », l'on peut relever d'après les données du tableau 8 que chez les personnes de « niveau supérieur », les femmes courent 2,2 fois plus de risque que les hommes d'être au chômage.

## 2.2.3. Type d'emploi exercé et catégorie socioprofessionnelle

### 2.2.3.1. Type d'emploi exercé

Il s'agit ici d'étudier les conditions dans lesquelles les individus exercent leurs activités. Il se fonde généralement sur le type de risque économique lié à l'emploi occupé. Parmi ceux-ci figurent notamment la force du lien existant entre la personne et son emploi et le type d'autorité que le titulaire exerce ou exercera sur l'entreprise et les autres travailleurs.

**Tableau 9 : Répartition (en %) de la population active occupée par type d'emploi et selon le sexe**

Type d'emploi	Masculin (1)	Féminin (2)	(1)/(2)
Salarié du secteur formel	11,9	5,8	2,1
Indépendant du secteur formel	0,4	0,1	4,0
Indépendant du secteur informel	19,2	23,1	0,8
dépendant du secteur informel	68,5	71,0	1,0
Total	100,0	100,0	

Source : INS, EESI, 2010

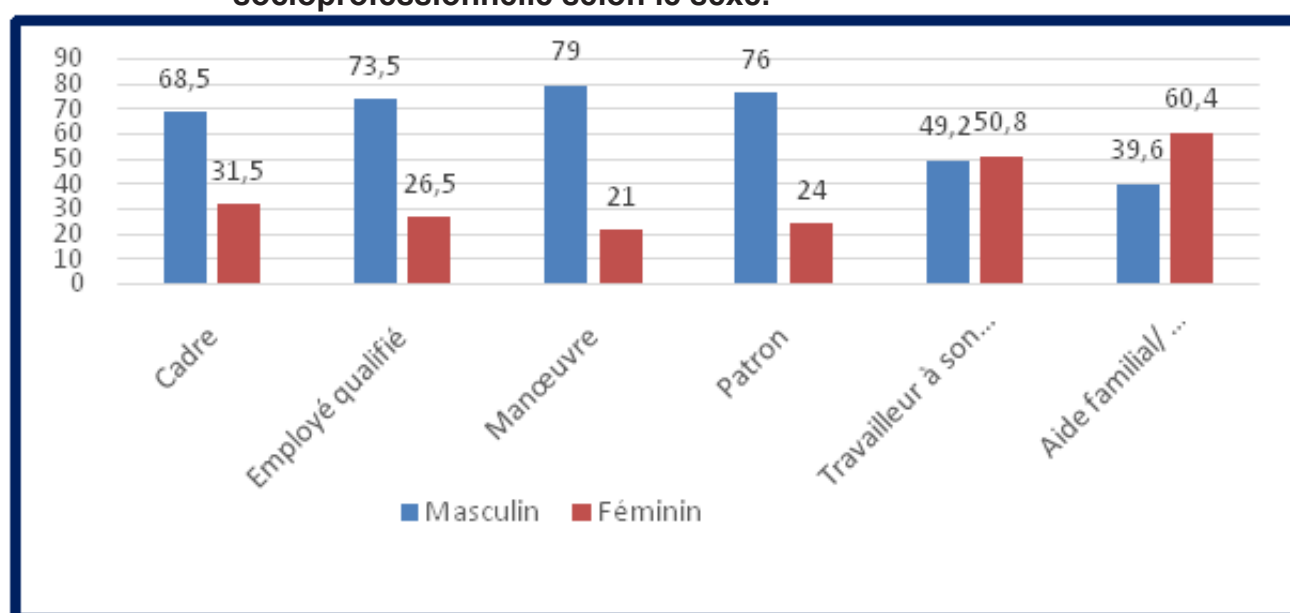
L'analyse du tableau 9 montre que les femmes ont une situation défavorable par rapport aux hommes. En effet, un homme qui travaille a 4 fois plus de chances d'être patron dans le secteur formel qu'une femme qui travaille dans le même secteur. De même, les hommes sont relativement plus représentés comme salariés dans le secteur formel. Par contre, dans le secteur informel où les conditions de travail décent ne sont pas toujours remplies, les femmes sont relativement plus représentées.

### 2.2.3.2. Catégorie socioprofessionnelle

La catégorie socioprofessionnelle est une nomenclature statistique permettant de classer des métiers. Elle permet généralement de classer les travailleurs sur 3 critères :

- son statut (indépendant ou salarié) ;
- sa position hiérarchique ou son grade ;
- la nature de son employeur (privé ou public).

**Graphique 8 : répartition (en %) des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe.**



Source : INS, EESI 2010



Le graphique 8 montre la faible capacité des femmes à faire face à la concurrence sur le marché du travail. En effet, elles sont très peu compétitives dans les catégories socioprofessionnelles de décision (patron, cadre). Par contre, elles sont très présentes dans des professions à faible apport intellectuel et financier où elles exercent comme travailleur à son propre compte ou aide familial.

### **2.2.3.3. Femmes et création d'entreprise**

Malgré la présence remarquable des femmes dans la population active occupée, leur part parmi les créateurs d'entreprise est nettement plus faible. En 2009, selon les données disponibles sur 77 350 entreprises (soit 87,9% des entreprises<sup>4</sup>), 25 245 sont créées par les femmes. En d'autres termes, 32,6% des promoteurs d'entreprise sont des femmes. Par rapport aux hommes, les femmes qui se lancent dans la création d'entreprise :

- sont peu nombreuses à affilier leur entreprise à un groupement patronal (17,9%) ;
- ont une faible propension à la participation au capital d'une ou plusieurs entreprises, (20,2%) ;
- sont largement à la tête d'une entreprise individuelle (94,8%) ;
- adhèrent peu à un syndicat (27,7%).

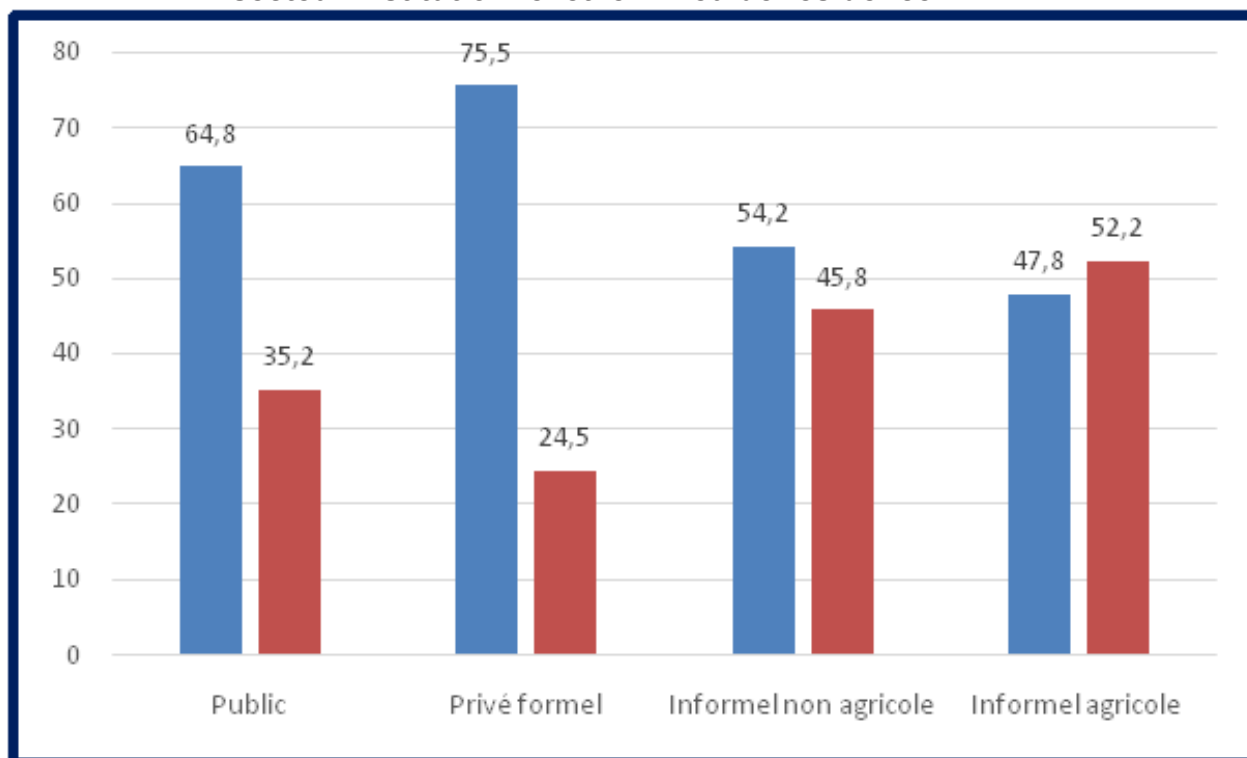
La quasi-totalité des entreprises (94,3%) créées par les femmes emploient moins de 5 personnes. De même, plus de 9 entreprises sur 10 (95,2%) dirigées par les femmes sont de nature de « création initiale ». En outre, seulement 8,8% des femmes promoteurs d'entreprises ont le niveau d'enseignement supérieur. En somme, une femme sur cinq (20,3%) promotrice d'entreprise a au moins le baccalauréat ou plus.

### **2.2.4. Secteur institutionnel**

L'économie informelle se caractérise généralement par des revenus faibles, une sécurité de l'emploi pratiquement inexistante, aucune protection sociale et très peu de chances d'accéder à l'éducation et à la formation professionnelle. Les autres caractéristiques de l'économie informelle sont : un émiettement des lieux de travail et le caractère indéfini de ces lieux ; le danger ou l'insalubrité des conditions de travail ; un niveau de qualification et de productivité dérisoires ; un revenu médiocre et aléatoire ; une durée de travail sans limites ; le manque d'accès à l'information, au marché, au crédit, à la formation professionnelle et à la technologie ; et enfin des degrés divers de dépendance et de vulnérabilité.

<sup>4</sup> Sur 80 029 entreprises, par rapport au sexe promoteur et l'affiliation de l'entreprise à un groupe patronal, l'on a enregistré 10 679 données manquantes.

**Graphique 9 : Répartition (en %) de la population active occupée par sexe selon le secteur institutionnel et le milieu de résidence**



**Source :** INS, EESI, 2010

Comme on a pu l'entrevoir dans la section précédente, l'analyse du graphique 9 montre que les hommes sont majoritaires dans le secteur formel. En effet, ils représentent 2 tiers des individus travaillant dans le public et 3 quarts des employés du privé formel. Par contre, les femmes sont concentrées dans l'informel agricole.

### **2.2.5. Branche d'activité**

Une branche d'activité regroupe des unités de production homogènes, c'est-à dire des unités qui fabriquent des produits (ou rendent des services) appartenant au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Cette analyse complète les précédentes et permet de savoir si les femmes sont concentrées dans certains types d'unité de production.

**Tableau 10 : Répartition (en %) de la population active occupée par branche d'activité et selon le sexe**

Branche d'activité	Masculin	Féminin	Total
Agriculture, élevage et pêche	47,9	52,1	100
Agro-alimentaire	29,4	70,6	100
Confection	15,6	84,4	100
Autre industrie	87,3	12,7	100
BTP	96,4	3,6	100
Commerce de gros	79,8	20,2	100
Commerce de détail	45,2	54,8	100
Transport	98,5	1,5	100
Restauration	24,9	75,1	100
Réparation	98,2	1,8	100
Autres services	57,6	42,4	100

Source : INS, EESI, 2010

L'analyse du tableau 10 montre que les femmes sont peu nombreuses dans l'industrie, le transport et le commerce de gros. Il s'agit des activités qui demandent de gros investissements et auxquels les femmes ne peuvent pas toujours faire face en raison des difficultés qu'elles ont à accéder aux crédits. La sous-représentation des femmes dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) ainsi que le transport est plus un phénomène culturel. Il est difficile pour une société d'accepter qu'une femme exerce comme maçonne ou conductrice d'engin lourd.

### 2.2.6. Rémunération

Une grande proportion des femmes à salaire fixe contribue aussi à une plus grande autonomie et indépendance des femmes dans le ménage ainsi qu'au développement personnel et à la prise de décision.

**Tableau 11 : Répartition (en %) de la population active occupée par mode de rémunération et selon le sexe**

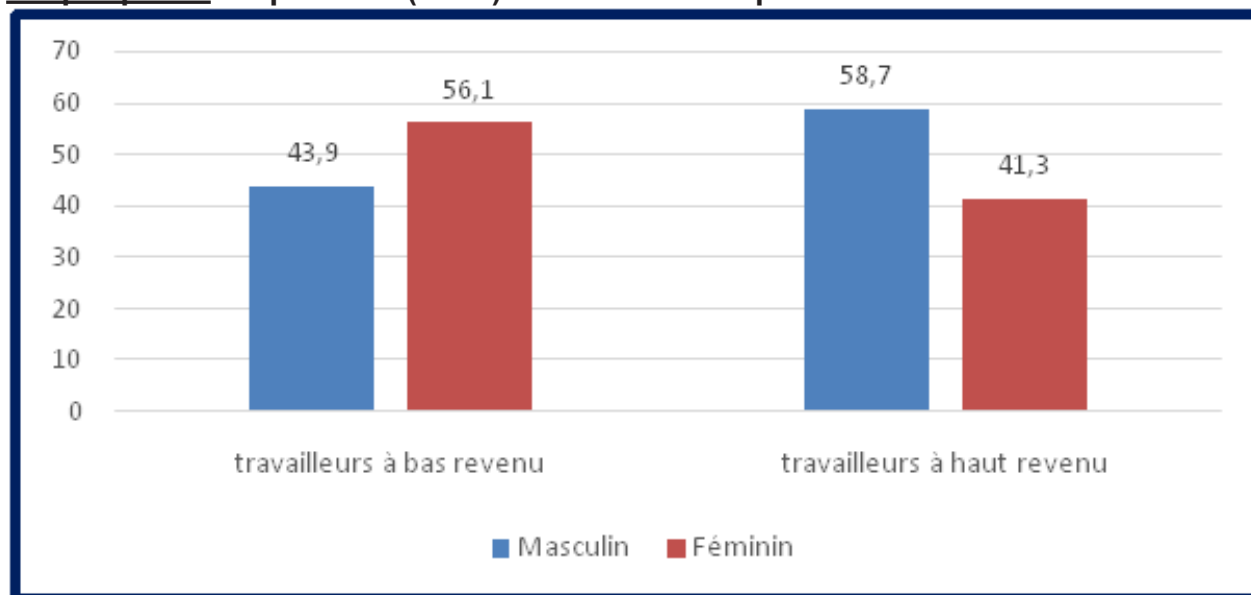
Mode de rémunération	Urbain		Rural		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Salaire fixe	40,8	26,3	11,0	3,3	21,9	10,4
Tâche/commission/Nature	11,4	2,5	5,4	2,2	7,6	2,3
Bénéfice	37,1	53,5	56,0	50,8	49,1	51,6
Non rémunéré	10,7	17,7	27,6	43,7	21,4	35,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS, EESI, 2010

Les données du tableau 11 montrent que les hommes sont relativement plus nombreux à avoir des salaires fixes (21,9%) que les femmes (10,4%). En revanche, les femmes (35,6%) sont relativement plus nombreuses que les hommes (21,4%) à détenir des emplois non rémunérés.

S'agissant du niveau de revenu, le seuil de bas revenu se situait à 55,6 Fcfa par heure au Cameroun selon l'EESI 2 réalisée en 2010. A peu près 43,7% des travailleurs en étaient concernés.

**Graphique 10 : répartition (en %) des travailleurs par niveau de revenus selon le sexe**



**Source :** INS, EESI, 2010

Le graphique 10 montre que les femmes sont plus nombreuses parmi les travailleurs à bas revenus. Ceci est la conséquence du fait qu'elles exercent le plus souvent des emplois structurellement mal payés.

**Tableau 12 : Montant (en millier de francs CFA) de la rémunération moyenne de la population active occupée par secteur d'activité et par sexe selon les caractéristiques géographiques et le niveau d'instruction**

Caractéristiques Géographiques et Niveau d'instruction	Salarié secteur formel			Indépendant secteur formel			Indépendant secteur informel			Dépendant secteur informel		
	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F
Région												
Douala	171	151	1,1	117	383	0,3	109	59	1,8	53	27	2,0
Yaoundé	181	141	1,3	341	34	10,0	80	45	1,8	54	32	1,7
Adamaoua	113	70	1,6	126	0	/	73	26	2,8	36	18	2,0
Centre (hors Yaoundé)	96	85	1,1	44	0	/	58	57	1,0	18	12	1,5
Est	123	99	1,2	0	0	/	75	41	1,8	24	11	2,2
Extrême-Nord	124	78	1,6	233	170	1,4	62	28	2,2	15	5	3,0
Littoral (hors mis Douala)	87	64	1,4	0	0	/	66	55	1,2	17	9	1,9
Nord	122	57	2,1	905	0	/	72	44	1,6	21	5	4,2
Nord-ouest	100	69	1,4	396	0	/	121	40	3,0	17	10	1,7
Ouest	163	100	1,6	478	0	/	66	41	1,6	14	7	2,0
Sud	139	112	1,2	257	0	/	91	38	2,4	26	16	1,6
Sud-Ouest	125	106	1,2	0	0	/	69	37	1,9	41	18	2,3
Milieu de résidence												
Urbain	165	135	1,2	258	215	1,2	91	47	1,9	43	20	2,2
Rural	111	74	1,5	517	0	/	81	39	2,1	20	9	2,2
Niveau d'instruction												
Non scolarisé	55	14	3,9	233	0	/	64	26	2,5	21	8	2,6
Primaire	70	56	1,3	343	170	2,0	84	41	2,0	21	10	2,1
Secondaire	124	93	1,3	320	72	4,4	95	53	1,8	29	13	2,2
Supérieur	209	163	1,3	302	342	0,9	101	64	1,6	62	60	1,0
Cameroun	149	119	1,3	305	215	1,4	87	44	2,0	25	11	2,3

Source : INS, EESI, 2010

Pour ce qui est de la rémunération, les hommes sont dans l'ensemble mieux rémunérés que les femmes quels que soient la région, le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Dans le secteur formel, les écarts sont moins prononcés car la loi encadre ces activités. Ce qui n'est pas le cas dans l'informel. En effet, le salaire des hommes est de 2,0 et 2,3 fois supérieur à celui des femmes chez les indépendants et dépendants du secteur informel.

### 2.2.7. Sous-emploi

La répartition de la population active dans deux catégories (chômage et emploi) est aujourd'hui devenue irréaliste. Cette distinction très simpliste ne rend pas convenablement compte de la sous-utilisation des ressources humaines. Entre ces deux grands groupes se trouve une troisième catégorie que l'on appelle le sous-emploi. Le sous-emploi qui a pris de l'ampleur ces dernières décennies se caractérise

par des emplois à temps partiel, occasionnels, temporaires, d'emploi à rémunération insuffisante au regard soit du seuil de pauvreté, soit de la qualification du travailleur. Les personnes qui exercent de telles activités sont de plus en plus nombreuses et sont exclues du chômage.

**Tableau 13 : Taux de sous-emploi par sexe selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Masculin (1)	Féminin (2)	(2)/(1)
Sous-emploi visible			
Urbain	14,6	19,8	1,36
rural	14,9	12,7	0,85
Cameroun	14,8	14,9	1,01
Sous-emploi invisible			
Urbain	35,1	52,9	1,51
rural	68,5	80,3	1,17
Cameroun	56,3	71,8	1,28
Sous-emploi global			
Urbain	49,1	68,9	1,40
rural	74,8	84,3	1,13
Cameroun	65,1	79,2	1,22

**Source : EESI, 2010**

D'après les données du tableau 13, les femmes sont plus touchées par le sous-emploi global que les hommes quel que soit le milieu de résidence. L'écart est plus prononcé en milieu urbain où il avoisine environ 20 points de différence. La même tendance est observée pour le sous-emploi invisible. Ce dernier représente le pourcentage d'actifs occupés gagnant moins du SMIG (28 500 FCFA par mois en 2010).

S'agissant du sous-emploi visible qui caractérise les actifs occupés travaillant involontairement moins de 40 heures par semaine dans leur emploi principal, la discrimination n'a lieu qu'en milieu urbain.

Les processus et moyens de production et les circuits économiques sont en général sous le contrôle des hommes, ce qui confine les femmes dans une situation de dépendance matérielle et de vulnérabilité économique.

## **CHAPITRE 3 : PARITE ET ACCES AUX POSTES DE RESPONSABILITE**

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes au sein de la société camerounaise. Cependant, leur représentativité dans certaines instances de la vie nationale reste encore marginale. En effet, si les fondements d'une société égalitaire reposent sur une représentativité équitable de l'ensemble des catégories sociales dans tous les espaces et aux différentes échelles de la pyramide de l'organisation de la vie nationale, il est préoccupant de constater qu'au Cameroun, certains domaines d'activités restent encore fortement dominés par les hommes.

### **3.1. Femmes et vie politique**

Au Cameroun, la politique reste un domaine presque exclusivement réservé aux hommes, car une bonne proportion de femmes, sans être exclues, ne participent pas à la vie politique et par conséquent, n'exercent pas leur droit de vote. Elles sont représentées par une minorité au niveau des hautes sphères de décision.

#### **3.1.1. Femmes et participation aux élections nationales et locales**

C'est à partir de 1946 que les Camerounais ont acquis le droit de voter ou de se présenter comme candidat(e) aux élections. Une analyse rétrospective montre que les femmes brillent par leur faible participation aux élections nationales et locales. En 2007, sur un total de 4 940 203 électeurs inscrits sur les listes électorales, on dénombre 1 729 563 femmes soit 35,0%. Pour le même scrutin, le nombre total de votants est de 3 126 946 dont 1 158 121 de femmes, soit 37,0 %.

En 2011, le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales est de 3 537 047 sur un total de 7 525 532 électeurs, soit 47,0%. Il en résulte un gain de 12,0 points chez les femmes par rapport aux élections de 2007. Cette augmentation remarquable pourrait traduire une prise de conscience chez les femmes par rapport à leur rôle dans la vie politique du pays.

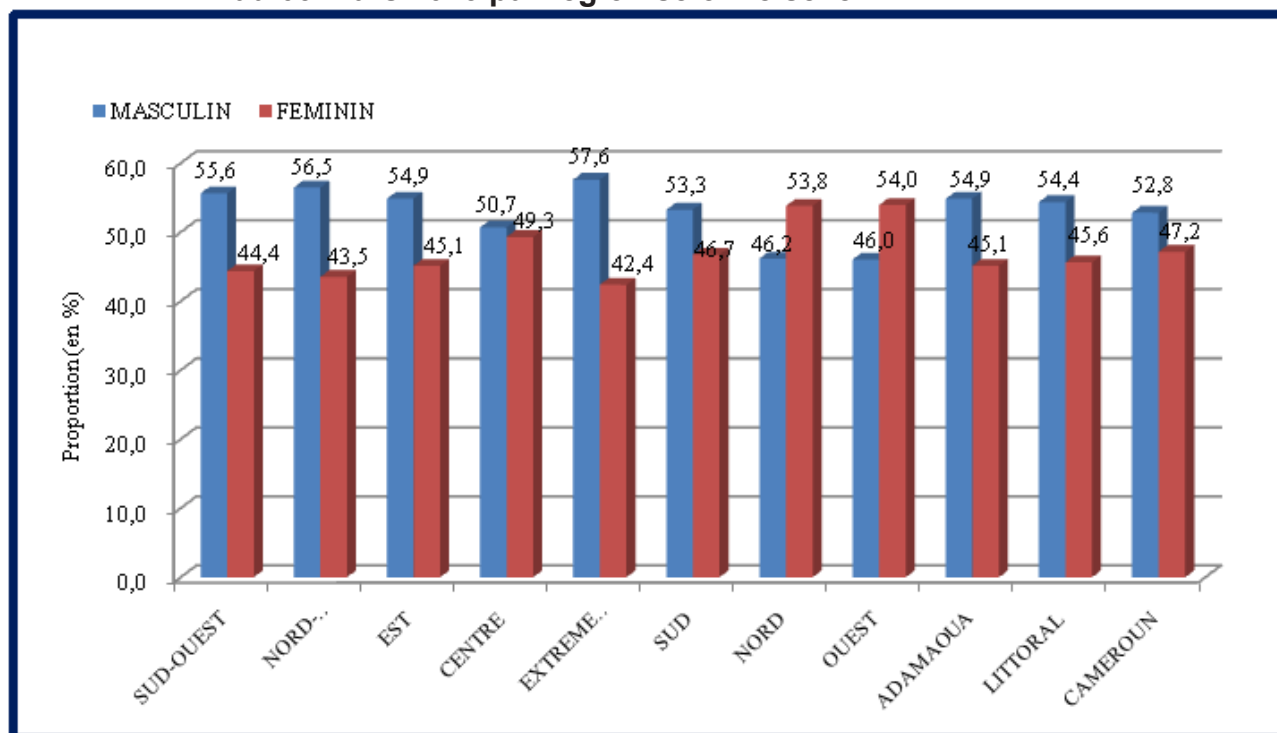
**Tableau 14 : Evolution des électeurs inscrits par scrutin**

Scrutin	Nombre total d'électeurs inscrits	Nombre d'hommes inscrits	Nombre de femmes inscrites	Proportion des femmes inscrites (%)
2007	4 940 203	3 210 640	1 729 563	35,0
2011	7 525 532	3 853 208	3 537 047	47,0

**Source : MINADT, 2013**

Dans le cadre de la refonte biométrique des listes électorales, les statistiques disponibles au 09 mars 2013 donnent une idée sur la proportion des femmes inscrites à 6 mois des élections (voir graphique 11).

**Graphique 11 : Répartition (en %) des personnes inscrites sur les listes électorales au 09 mars 2013 par région selon le sexe**



Source : ELECAM, 2013

À l'examen du graphique 11, il ressort que sur l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales à la date du 09 mars 2013, 47,2% d'inscrits étaient de sexe féminin contre 52,8% d'hommes. Bien que cette tendance soit quasi-similaire dans la plupart des régions du pays, l'on note tout de même que les régions de l'Ouest et du Nord se sont quelque peu démarquées avec des proportions de femmes inscrites supérieures à 50%. Par contre, les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest enregistrent les plus faibles pourcentages de femmes inscrites : soit respectivement 42,4% et 43,5%.

### 3.1.2. Femmes leaders des partis politiques

Concernant la représentativité des femmes au niveau de la tête des partis politiques, on note que depuis l'avènement du multipartisme en 1990, très peu de femmes assument les fonctions de président de parti politique. En 2010, sur 254 partis politiques, 12 seulement avaient à leur tête une femme. En 2011, on a enregistré 10 nouveaux partis politiques dont un seul avait à sa tête une femme. Le nombre de femmes présidentes de partis politiques est resté stable depuis 2011 alors que le nombre de partis politiques augmente annuellement. En 2013, sur un total de 291 partis politiques enregistrés, 13 seulement avaient à leur tête une femme. En outre, il faut noter qu'aucun parti dirigé par une femme n'est représenté au parlement.



**Tableau 15 : Répartition des présidents de partis politiques de 2010 à 2013 selon le sexe**

Année	Femmes	Hommes	Total
2010	12	242	254
2011	13	261	274
2012	13	269	282
2013	13	278	291

Source : MINATD, 2013

### 3.1.3. Représentation des femmes au Parlement

La représentation des femmes au parlement est appréciée par la proportion des sièges occupés par les femmes lors des différentes législatures. C'est au cours de la législature de 1960 que la première femme<sup>5</sup> à été élue à l'Assemblée Législative du Cameroun Oriental.

**Tableau 16 : Evolution du nombre de femmes députés à l'Assemblée**

Législature	Total Députés	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes députés	Variation en points de pourcentage par rapport au dernier scrutin	
1947-1952 (ARCAM)	50	0	0,0	◀▶	0,0
1952-1956 (ATCAM)	50	0	0,0	◀▶	0,0
1956- 1960 (ALCAM)	64	0	0,0	◀▶	0,0
Législatives du 10 avril 1960	100	1	1,0	▲	+1,0
Législatives Fédérales d'avril 1964 (Assemblée Nationale Fédérale) 1970	100	1	1,0	◀▶	+0,0
	50	2	4,0		+3,0
--	--	--	--	--	--
1973-1978	120	7	5,8	▼	
1978-1983	120	12	10,0	▲	+4,2
1983-1988	120	17	14,2	▲	+4,2
1988-1992	180	26	14,4	▲	+0,2
1992-1997	180	23	12,8	▼	-1,6
1997-2002	180	10	5,6	▼	-7,2
2002-2007	180	19	10,6	▲	+5,0
2007-2012	180	25	13,9	▲	+3,3
2013-2018	180	56	31,1	▲	+17,2

Sources : MINPROFF/INS/UIP

5 Il s'agit de Mme Julienne KEUTCHA.

De manière globale, le tableau 16 présente trois grandes phases d'évolution du nombre de femmes députés à l'Assemblée : de 1973 à 1992, l'on observe une relative constance dans l'évolution du nombre de femmes députés. De 1992 à 2002, le nombre de femmes députés a connu une baisse passant de 26 à 10. De 2002 à 2013, il y a eu une remontée significative de l'effectif des femmes au parlement, qui est passé de 10 à 56.

L'on peut relever que si la proportion des femmes a augmenté lors des législatures allant de 1973 à 1992, cette évolution reste en deçà du seuil minimum de 30% recommandé par le Plan d'Action de Beijing de 1995 et à fortiori celui de 50% fixé par l'Union Africaine.

De 1997 à 2013, le taux de représentation des femmes dans la chambre basse du Parlement a subi une hausse constante à travers les quatre dernières législatures, passant de 5,6% en 1997 à 31,1% en 2013. Cette augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée Nationale a été particulièrement importante lors des dernières élections législatives tenues en 2013, leur nombre ayant plus que doublé à l'issue de ce scrutin. Leur proportion a ainsi atteint la barre symbolique de 30% que beaucoup d'associations de défense de l'égalité de genre considèrent comme le seuil critique à partir duquel la parité est envisageable. Toutefois, cette augmentation masque d'importantes disparités régionales (tableau 17). La région du Sud enregistre la proportion la plus élevée de femmes députés (45,5%). A l'opposé, le Nord-Ouest (20,0%) et l'Extrême-Nord (20,7%) en ont les proportions les plus faibles.

**Tableau 17 : Répartition (%) des députés par région selon le sexe en 2013**

Région	Sexe			Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	
Adamaoua	3	7	10	30,0
Centre	11	17	28	39,3
Est	4	7	11	36,4
Extrême-Nord	6	23	29	20,7
Littoral	5	14	19	26,3
Nord	4	8	12	33,3
Nord-Ouest	4	16	20	20,0
Ouest	9	16	25	36,0
Sud	5	6	11	45,5
Sud-Ouest	5	10	15	33,3
Cameroun	56	124	180	31,1

**Source : Assemblée Nationale**

S'agissant de la chambre haute du Parlement qui en est à sa première législature, elle compte 20 femmes sur 100 Sénateurs ; soit une proportion de 20,0%. Ici, des efforts restent à faire pour atteindre le seuil de 30% recommandé par le code électoral.

L'on peut aussi noter que la relative hausse de la représentation des femmes observée en ce moment au Parlement est la résultante de mesures réglementaires récemment introduites dans le Code électoral du Cameroun. Ces mesures conditionnent la validité de toute liste de candidatures à un quota d'au moins 30% de candidatures féminines. Il s'agit notamment des articles 151 (al.3), 164 (al.4), 171 (al. 3), 181 (al. 2), 218 (al. 4), et 246 de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral du Cameroun.

### **ENCADRÉ 1 : FEMMES AU PARLEMENT EN 2013**

#### **Repères au plan mondial**

- 2013, une année record : le pourcentage mondial de femmes au parlement se situe désormais à 21,8%, contre 20,3% en 2012, soit une hausse de 1,5 point en un an.
- La proportion de femmes dépasse 30 % dans 39 chambres basses et 16 chambres hautes. Dans 15 de ces chambres, elle se situe même au-dessus de la barre des 40 %.
- La chambre des députés rwandaise bat un nouveau record. Pour la toute première fois, elle est composée de plus de 60 % de femmes (63,8 %).
- A l'autre extrême, le nombre de chambres où la proportion de femmes est inférieure à 10% reste relativement stable, soit 34 chambres basses et 13 chambres hautes. Le nombre de parlements exclusivement masculins est tombé à cinq (contre 7).
- En 2013, 39 chambres dans 30 pays ont fait appel à des quotas lors des élections législatives. Les femmes ont remporté en moyenne 25% des sièges lors des élections législatives au cours desquelles elles bénéficiaient de quotas prévus par la loi (21). Dans les 18 chambres où les seuls quotas appliqués l'ont été volontairement par les partis politiques, les femmes ont remporté en moyenne 28% des sièges. Elles ont remporté 26% des sièges des chambres sans quotas (25).

#### **Repères au plan régional**

- Amériques : la chambre basse de la Grenade a enregistré la hausse la plus spectaculaire de l'année, à savoir 20 points d'augmentation, ce qui porte la proportion de femmes à 33,3%.
- Afrique : la région enregistre une progression de 2,1 points (à 22,5%).
- États Arabes : c'est la région dans laquelle la progression annuelle est la plus forte (2,8 points), portant la proportion de femmes parlementaires à 16%. La désignation historique de 30 femmes au Conseil Consultatif (Majlis Ash-Shura) a fait progresser l'Arabie Saoudite de 20 points.
- C'est en Asie, où elle se limite à 0,5 points (soit 18,4%), que la progression est la moins soutenue.

**Source** : Union Interparlementaire (2014) : Les femmes au parlement en 2013, Regard sur l'année écoulée, page 1

#### **3.1.4. Femmes et exécutif communal**

La participation des femmes dans la gestion des communes est mesurée par la proportion de femmes conseillères municipales et le nombre de femmes maires ou adjointes aux maires. En 2007, seulement 6,7% de maires et 19,7% d'adjoints aux maires étaient des femmes.

**Tableau 18 : Evolution du nombre de femmes dans l'exécutif communal**

Année	Total conseillers municipaux	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes	Nombre total de maires	Nombre de femmes maires	Nombre total des adjoints au maire	Nombre de femmes adjoints au maire
1996	9 932	1 061	10,7	--	2	--	--
2002	9 963	1 302	13,1	--	10	--	--
2007	10832	1661	15,3	360	23	922	182
2013	-	-	-	360	31	922	

**Sources :** MINPROFF, MINATD

Après les élections locales de 2013, le nombre de femmes maires est passé de 23 à 31 soit 8,6%. Certaines régions du pays se caractérisent par l'absence totale de femmes à la tête des exécutifs municipaux. Il s'agit notamment des régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord. Les régions du Sud (13,8%), du Sud-ouest (12,9%), de l'Est (12,1%), du Littoral (11,8%) et du Centre (11,4%) enregistrent des proportions de femmes maires se situant au dessus de la moyenne nationale. Les pesanteurs culturelles semblent encore opposer une résistance à l'entrée des femmes dans le leadership de la gestion communale.

**Tableau 19 : Répartition par région des maires selon le sexe**

Régions	Total	Hommes	femmes	proportion de femmes
Adamaoua	21	21	0	0,0
Centre	70	62	8	11,4
Est	33	29	4	12,1
Extrême-Nord	47	47	0	0,0
Littoral	34	30	4	11,8
Nord	21	19	2	9,5
Nord-Ouest	34	32	2	5,9
Ouest	40	37	3	7,5
Sud	29	25	4	13,8
Sud-Ouest	31	27	4	12,9
Ensemble	360	329	31	8,6

**Source :** Annuaire statistique 2013, MINATD

### 3.2. Femmes et postes de responsabilité dans les administrations publiques et privées

- Administration publique

D'après les résultats d'une étude<sup>6</sup> menée en 2008 par le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA) dans les services centraux de

<sup>6</sup> Cartographie des postes de responsabilité de l'Administration Publique Camerounaise (services centraux)

trente quatre (34) départements ministériels, 4 935 postes de responsabilité, allant du rang de ministre et assimilé à celui de chef de bureau et assimilé ont été identifiés. Sur les 4 935 postes disponibles, 3 565 sont effectivement occupés, soit 72,24%. Les hommes occupent 74,89% desdits postes contre 25,11% pour les femmes.

L'analyse par poste de responsabilité montre que les femmes sont confinées à des postes de chef de bureau (34,86%), de chef de service (27,81%) et de sous-directeur (21,17%).

**Tableau 20 : Répartition des postes effectivement occupés par niveau de responsabilité selon le sexe**

Rang	Effectif des postes occupés	Hommes		Femmes	
		Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
MIN	46	40	86,96	6	13,04
SG	84	70	83,33	14	16,67
DIR	366	308	84,15	58	15,85
DA	1	1	100,00	0	0,00
SD	732	577	78,83	155	21,17
CS	1769	1277	72,19	492	27,81
CSA	131	113	86,26	18	13,74
CB	436	284	65,14	152	34,86
TOTAL	3565	2670	74,89	895	25,11

Source : MINFOPRA, 2008

L'examen des résultats par département ministériel indique pour la même année que dans quatre ministères, le pourcentage des femmes occupant des postes de responsabilité est supérieur à 40,0%. Il s'agit par ordre d'importance du MINPROFF et du MINAS (50,00%), du MINPMESSA (43,94%), du MINTSS (41,98%) et dans une moindre mesure du MINTOUR (38,67%).

- Administration privée

Les résultats du tableau 21 indiquant la répartition des membres du GICAM par secteur d'activité montrent qu'aucune femme ne se trouve à la présidence des 11 associations membres du GICAM. Neuf femmes seulement sont dirigeantes d'entreprises privées dont une à la tête d'une entreprise du secteur des industries et 8 dans le secteur des services.

**Tableau 21 : Répartition des membres du GICAM par secteur d'activité**

Secteur d'activité	Nombre d'associations ou d'entreprises	Nombre d'associations ou d'entreprises dirigées par une femme	Part (%) d'associations ou d'entreprises dirigées par les femmes
Associations	11	0	0,0
Industries	53	1	1,9
Services	85	8	9,4
Ensemble	149	9	6,0

Source : GICAM

Sur 10 centrales syndicales répertoriées dans l'annuaire administratif 2014, une seule, la Confédération Camerounaise du Travail (CCT) est dirigée par une femme. De manière générale, les femmes sont sous-représentées au sein des instances paritaires.

### 3.3. Femmes au Gouvernement

Le niveau de représentation des femmes au Gouvernement est mesuré par le nombre de femmes ministres ou assimilées (secrétaire d'État ou encore ministre délégué) qui occupent des postes au sein du Gouvernement. Depuis l'indépendance du Cameroun, le nombre de femmes occupant les postes de responsabilités ministérielles a évolué en dents de scie. La première femme<sup>7</sup> est entrée au Gouvernement en 1970 en qualité de Ministre auxiliaire de la Santé Publique et de la Population. Elle devient Vice-ministre de la Santé et de l'Assistance Publique (1972), puis Ministre des Affaires Sociales en 1975. Cette même année, la deuxième femme<sup>8</sup> qui fait son entrée dans le Gouvernement occupe le poste de Vice-ministre de l'Education Nationale.

**Tableau 22 : Evolution du nombre de femmes ministres ou assimilées**

Gouvernement/Réaménagement ministériel	Total ministres et assimilés	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes
Gouvernement du 16/05/1957	15	0	0,0
Gouvernement du 20/02/1958	11	0	0,0
Gouvernement du 18/06/1959	16	0	0,0
Gouvernement du 20/10/1961	19	0	0,0
Gouvernement du 13/01/1962	19	0	0,0
Gouvernement du 12/06/1970	28	1	3,6
Gouvernement du 03/07/1972	26	1	3,8
Gouvernement du 30/06/1975	32	2	6,3
Gouvernement du 02/05/1978	21	2	9,5
Gouvernement du 18/06/1983	34	3	8,8
Gouvernement du 24/08/1985	42	5	11,9
Gouvernement du 04/09/1992	45	1	2,2
Gouvernement du 19/09/1996	43	2	4,7
Gouvernement du 07/12/1997	51	3	5,9
Gouvernement du 08/12/2004	60	6	10,0
Gouvernement du 22/09/2006	60	6	10,0
Gouvernement du 07/09/2007	57	6	10,5
Gouvernement du 30/06/2009	71	6	8,5
Gouvernement du 09/12/2011	60	9	15,0

Globalement, le nombre de femmes ministres ou assimilées ne semble pas avoir été une préoccupation fondamentale depuis 1970. Toutefois, la participation des femmes

7 Il s'agit de Mme Delphine TSANGA, Ministre auxiliaire de la Santé Publique et de la Population en 1970 puis Vice-ministre de la Santé et Assistance publique en 1972.

8 Il s'agit de Mme Dorothy NJEUMA, Vice-ministre de l'Education Nationale.

au Gouvernement est remarquable entre 2007 et 2011. Les portefeuilles ministériels confiés aux femmes concernent généralement les secteurs sociaux : éducation, affaires sociales, promotion de la femme et de la famille. Il convient tout de même de souligner qu'aucune femme n'a occupé le poste de premier ministre jusqu'à ce jour.

### 3.4. Femmes et commandement

- Commandement territorial

Au Cameroun, les postes de commandement sont identifiés tout d'abord dans l'administration territoriale et subsidiairement dans les corps d'élite tels que l'armée et la police. En effet, qu'ils soient civils ou militaires, les postes de commandement au Cameroun relèvent directement de la Présidence de la République.

S'agissant du commandement territorial, il s'exerce au sein des circonscriptions administratives. C'est le décret N°78/485 du 9 novembre 1978 qui en fixe les attributions. Ainsi, le Gouverneur, le Préfet ou le Sous-préfet est le représentant de l'État et du Gouvernement dans sa circonscription administrative. À ce titre, il représente à la fois le Président de la République, le Premier Ministre et les ministres à l'exception des corps de la justice, de l'armée et de la police. Ce statut lui confère un rôle double : le rôle administratif attribuant aux autorités administratives la représentation des intérêts nationaux et le contrôle administratif des collectivités locales décentralisées.

Avant 2004, aucune femme n'avait accédé à un poste de commandement territorial. En effet, les 773 postes existants étaient occupés par des hommes (58 Préfets, 116 Adjoints Préfectoraux, 536 Sous-préfets et Adjoints d'arrondissement et 53 Chefs de district). Cette situation s'est légèrement améliorée entre 2004 et 2006, période au cours de laquelle 3 femmes ont occupé le poste d'Adjoint d'Arrondissement. Deux femmes ont accédé au poste de Sous-préfet en 2006. En 2011, l'on compte 5 femmes Sous-préfet. Par le décret N° 2013/113 du 22 avril 2013 portant nomination des Sous-préfets, 11 femmes ont accédé au poste de Sous-préfet en 2013. En outre, le décret N°2012/480 du 2 octobre 2012 a porté une femme au poste de Préfet dans le département du Koung-Khi.

**Tableau 23 : Évolution de la représentation des femmes aux postes de commandement**

Postes	2004	2006	2007	2011	2012	2013
Gouverneur	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10
Préfet	0/58	0/58	0/58	0/58	1/58	1/58
Sous-préfet/chef de district	0/323	2/323	2/323	5/360	5/360	8/360

**Sources :** MINATD ; Décrets N° N°2012/480 du 2 octobre 2012 ; N°2013/113 du 22 avril 2013

Dans l'ensemble, le niveau de représentation des femmes aux postes de commandement territorial reste faible. Les postes de Gouverneur et de Préfet restent la chasse gardée

des hommes. Par contre, on note une timide évolution de la représentation des femmes au poste de Sous-préfet. Il faut cependant remarquer que le potentiel féminin est important, si l'on tient compte des proportions de personnes de sexe féminin qui accèdent à l'école de formation des administrateurs. A titre d'exemple, au cours de l'année académique 1999-2000, les femmes représentaient 26,02% de la filière Administration Générale, où se recrutent généralement les autorités administratives.

- Commandement traditionnel

Dans le commandement traditionnel, la rareté des femmes est plus accentuée. Sur 80 chefs traditionnels de premier degré et 862 chefs de deuxième degré, seulement 4 femmes figurent dans la liste. Il s'agit de deux chefs de 1<sup>er</sup> degré et deux chefs de 2<sup>ème</sup> degré. La présence des femmes dans le commandement traditionnel se limite seulement à deux régions. Il s'agit de la région du Centre qui compte une femme parmi les chefs de premier degré et deux femmes parmi les chefs de deuxième degré et la région du Sud-Ouest qui a une femme chef de premier degré. Dans toutes les autres régions, aucune femme ne se trouve dans le commandement traditionnel.

**Tableau 24 : Evolution du nombre de femmes chefs traditionnels de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré de 2010 à 2013**

Régions	2010		2011		2012		2013	
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
Adamaoua	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	1	2	1	2	1	2	1	2
Est	0	0	0	0	0	0	0	0
Extrême-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0
Littoral	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
Sud	1	0	1	0	1	0	1	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0
Ensemble	2	2	2	2	2	2	2	2

Source : Annuaire statistique MINATD, 2013

### 3.5. Femmes et Justice

Le pouvoir judiciaire est majoritairement détenu par les hommes. Les statistiques du Ministère de la Justice (MINJUSTICE-Conseil Supérieur de la Magistrature, juillet 2010) permettent de noter également que les femmes sont sous-représentées dans ce domaine.



**Tableau 25 : Répartition des postes de responsabilité au MINJUSTICE selon le sexe**

Poste de responsabilité	Masculin		Féminin		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Magistrat	752	75,7	242	24,3	994
Président de tribunal de 1 <sup>ère</sup> et de grande instance	64	85,3	11	14,7	75
Procureur général	10	90,9	1	9,1	11
Procureur de la République	70	97,2	2	2,8	72
Président de cour d'appel	10	90,9	1	9,1	11
Avocat général près de la Cour Suprême	10	100,0	0	0,0	10
Conseiller à la Cour Suprême	51	89,5	6	10,5	57

**Source : Rapport Politique Nationale Genre, MINPROFF, 2010**

Sur l'ensemble des magistrats, les femmes ne représentent que 24,3% des effectifs. Elles sont encore moins représentées par poste de responsabilités. Elles représentent : 14,7% de présidents de tribunaux de 1<sup>ère</sup> et de grande instance ; 10,0% de procureurs généraux ; 2,8 % de procureurs de la République ; 9,1% de présidents de cour d'appel et 10,5% de conseillers à la Cour Suprême.

L'analyse des résultats du tableau 26 montre que les femmes représentent 21,3% dans les emplois d'avocat, 22,8% dans les emplois d'huissier de justice et 42,3% dans ceux de notaire. A l'exception des régions du Centre et du Littoral, les femmes sont faiblement représentées dans ces corps de métier.

**Tableau 26 : Situation des effectifs de personnel de certaines professions libérales de la justice en 2013 par région selon le sexe**

Région	Nombre d'Avocats		Nombre d'Huissiers		Nombre de Notaires	
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total
Adamaoua	0	7	1	22	2	5
Centre	127	477	36	97	5	18
Est	1	6	4	39	0	3
Extrême-Nord	0	6	0	24	2	5
Littoral	133	653	21	60	7	10
Nord	2	10	2	18	3	4
Nord-Ouest	21	172	2	26	//	//
Ouest	//	//	//	//	//	//
Sud	1	8	5	27	3	7
Sud-Ouest	4	21	3	12	//	//
Ensemble	289	1 360	74	325	22	52

**Sources : MINJUSTICE, SED, DGSN**

**N.B** : Les doubles barres (//) dans les cases vides traduisent une absence des données.

### 3.6. Femmes, défense et sécurité

La représentation des femmes dans les forces de défense et de sécurité est un indicateur du respect de l'équité de genre même si la parité est une autre dimension de la question. L'intégration des femmes dans les forces armées date de la période des deux guerres mondiales. En raison de leur vulnérabilité, les femmes furent pendant longtemps maintenues à l'écart des recrutements dans les armées. Au Cameroun, l'entrée des femmes dans les forces armées de défense remonte au début des années 80. D'abord recrutées dans le cadre des personnels de rang, c'est en 1985 que des femmes sortent pour la première fois d'une promotion de l'Ecole Militaire Inter Armées (EMIA). Aujourd'hui, on retrouve les femmes dans tous les corps de défense et de sécurité, bien que leur représentativité reste faible.

### 3.7. Femmes et positions de pouvoir

La féminisation des instances dirigeantes progresse certes, mais la présence des femmes dans les postes de prise de décisions demeure toujours peu visible.

- Assemblée Nationale

Depuis la création de l'Assemblée Nationale, aucune femme n'a jamais été Président de cette auguste institution. A la Chambre basse actuelle du Parlement, seule une femme occupe un poste de Vice-président sur six ; parmi les questeurs, l'on compte une femme sur quatre et cinq femmes sur douze secrétaires.

- Sénat

Le Sénat (Chambre haute) qui est à sa première mandature compte dans la composition de son bureau une femme sur quatre Vice-présidents ; 3 femmes questeurs sur quatre et 3 femmes sur les 8 postes de secrétaire. Sur les deux groupes sénatoriaux représentés [le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) et le Social Democratic Front (SDF)], aucune femme ne se trouve à la tête desdits groupes.

Aucune des neuf commissions<sup>9</sup> que compte le Sénat n'est présidée par une femme. Trois femmes occupent le poste de vice-président de commission (défense, éducation, affaires culturelles). Sur dix sept secrétaires de commission, on n'en dénombre que deux femmes, soit 11,8%.

- Femmes et présidence des commissions générales à l'Assemblée Nationale

En ce qui concerne la composition des bureaux des 9 commissions générales

<sup>9</sup> Commission des lois constitutionnelles, Commission des finances et du budget, Commission de la défense, Commission de l'éducation, Commission des affaires économiques, Commission des affaires culturelles, Commission des affaires étrangères, Commission de la production, Commissions des résolutions et des pétitions.

de l'Assemblée Nationale, deux femmes occupent le poste de président de commission (commission des Finances et du Budget et Commission des Affaires Culturelles Sociales et familiales) ; on dénombre trois femmes parmi les neuf vice-présidents et 4 femmes sur 18 sont secrétaires.

A l'Assemblée Nationale tout comme au Sénat, la présence des femmes aux fonctions de président reste faible. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, on dénombre dans le monde 40 femmes sur les 271 présidences de chambre (14,8 %) ; 28 présidentes de chambres uniques ou basses dont trois africaines (Bostwana, Ouganda et Rwanda) et 12 présidentes de chambre haute parmi lesquelles quatre africaines (Guinée Equatoriale, Gabon, Swaziland, Zimbabwe).

- Femmes, présidence des conseils d'administration et poste de décision dans les entreprises publiques

D'après une liste non exhaustive établie par l'hebdomadaire "**L'étincelle de l'Info**" en novembre 2013 sur la présence des femmes à la présidence des conseils d'administration de 33 sociétés d'Etat, on dénombre seulement 3 femmes. Selon la même source, sur 55 directeurs généraux de société d'Etat et recteurs d'université d'Etat, 3 seulement sont de sexe féminin.

Il ressort de l'examen de la parité et de l'accès aux postes de responsabilité que la part des femmes au sein des organes de contrôle et de gestion des entreprises publiques demeure encore faible.

L'occupation des responsabilités publiques et la participation à la prise de décision sont à l'avantage des hommes. Les femmes demeurent encore des actrices de second rôle et parfois de pures et simples spectatrices de la scène et du jeu politiques.

## **CHAPITRE 4 : ACCES AUX DROITS ET RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE**

Selon la déclaration universelle des droits de l'homme, « les Hommes naissent égaux en droit et en devoir ». Le principe d'universalité requiert que tous les individus se considèrent comme égaux et soient traités comme tels. Ce principe d'égalité qui est le moteur des droits de l'homme met un accent sur l'égalité des chances et des choix de toute personne dans la vie. En effet, les femmes font face à plusieurs problèmes qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits. Même si les hommes font aussi face aux problèmes, la situation des femmes demeure préoccupante. Les femmes disposent d'un plus faible accès aux terres et aux crédits destinés à la production, ce qui les maintient dans le cercle vicieux de la pauvreté ambiante. Elles constituent la majorité des victimes de la violence et connaissent un grand nombre de problèmes de santé.

### **4.1. Femmes et violences**

La violence contre les êtres humains est un mal social. Elle constitue une violation des droits de l'homme. Elle est physiquement et psychologiquement préjudiciable aux victimes. Les femmes constituent les principales victimes de la violence et les hommes sont les principaux auteurs. Plus d'une femme sur deux (54,5%) ont subi une forme de violence à partir de l'âge de 15 ans, contre 1 homme sur 10 (tableau 27). Les statistiques tirées de la même source indiquent que 90,0% de violences contre les femmes sont perpétrées par les hommes (principalement les maris/partenaires, les copains et même les pères ou frères).

**Tableau 27 : Proportion (%) des victimes féminines et masculines de la violence à partir de l'âge de 15 ans**

Milieu de Résidence	Femmes	Hommes
Urbain	54,5	9,8
Rural	55,0	9,8
Ensemble	54,5	9,8

**Source : INS, EDS-MICS, 2014**

Les violences engendrent entre autres, des coûts directs médicaux (urgences, hospitalisations, soins en médecine générale et psychiatrie, consommation médicamenteuse) et des coûts directs non médicaux (justice civile, justice pénale, administration pénitentiaire, enquêtes judiciaires de police et de gendarmerie).

### **4.2. Femmes et accès au crédit destiné à la production**

Le faible accès aux crédits destinés à la production est un problème sérieux au Cameroun. Dans l'ensemble, la proportion des personnes ayant accès aux crédits destinés à la production demeure très faible (1,0% en 2001 et 0,8% en 2007). L'analyse par sexe montre que les femmes ont moins de chance que les hommes d'avoir un crédit destiné à la production (0,4% contre 1,2% en 2001 et 0,5% contre 0,9% en 2007).

**Tableau 28 : Répartition (en %) des hommes et des femmes ayant accès aux crédits destinés à la production**

Sexe	Année	
	2001	2007
Hommes	1,2	0,9
Femmes	0,4	0,5
Ensemble	1,0	0,8

**Sources** : INS, ECAM 1 et 2, 2001 et 2007

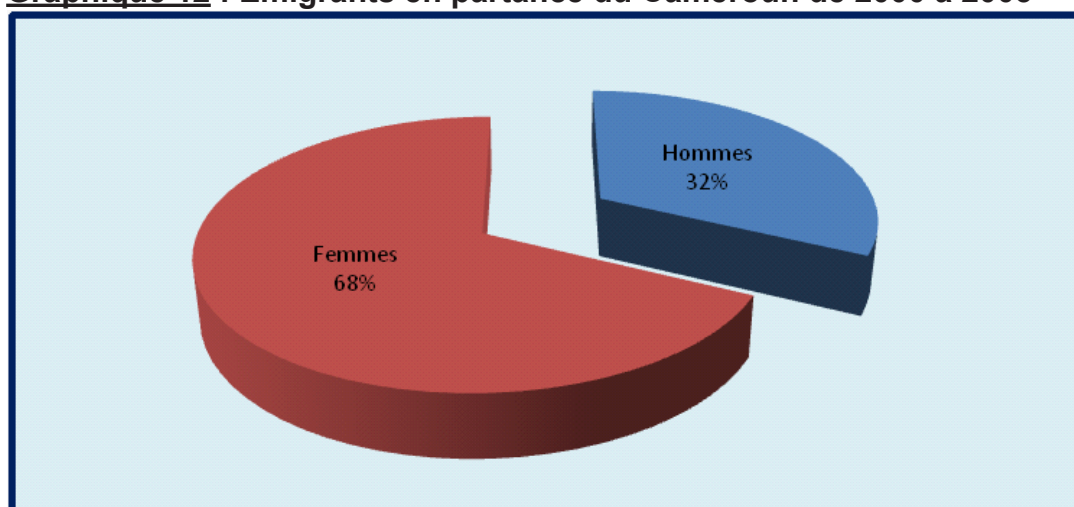
Le faible accès des femmes aux crédits destinés à la production limite leurs possibilités d'investir et d'obtenir des profits. Parmi les nombreuses causes, on peut citer entre autres les traditions et les coutumes qui empêchent les femmes d'hériter d'une propriété foncière.

### 4.3. Femmes et migrations

Lorsque les conditions de vie sont difficiles, les hommes et les femmes cherchent à migrer en quête d'un avenir meilleur. La discrimination basée sur le genre dans le domaine de l'emploi, la demande croissante d'une main d'œuvre féminine dans les ménages des pays développés, la migration pour des besoins sexuels, le trafic des êtres humains surtout les enfants et les femmes, etc, ont conduit à une augmentation du nombre d'émigrantes au départ du Cameroun et à destination d'autres pays.

Les résultats du 3<sup>ème</sup> RGPH de 2005 montrent une prédominance des femmes en ce qui concerne les flux migratoires partant du Cameroun vers l'extérieur, surtout vers les pays développés. Sur 284 863 personnes sorties du pays au cours de la période 2000-2005, pour un séjour de longue durée, 67,9% sont des femmes et 32,1%, des hommes.

**Graphique 12 : Emigrants en partance du Cameroun de 2000 à 2005**



**Source** : BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH, 2005

Il existe quelques différences entre les hommes et les femmes concernant les principaux motifs de départ. Dans l'ensemble, les femmes et les hommes émigrent plus pour des raisons socioéconomiques.

**Tableau 29 : Répartition (%) des émigrants internationaux du Cameroun par motif de départ**

Principal motif de départ	Hommes	Femmes	Ensemble
Etudes	30,9	25,1	27,0
Recherche d'emploi	28,3	23,5	25,0
Travail	14,0	13,6	13,7
Mariage	2,5	7,0	5,6
Regroupement familial	19,6	25,7	23,7
Evacuation Sanitaire	1,2	1,7	1,5
Conflits familiaux	0,4	0,6	0,6
Autres	3,1	2,8	2,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0

**Source :** BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH

Il existe une différenciation des motivations de départ selon le sexe. Les hommes (73,2%) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (62,2%) à émigrer pour des raisons d'études ou pour des raisons liées à la recherche d'emploi et de travail. Par contre, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à émigrer pour des raisons d'ordre familial : regroupement familial, union matrimoniale et dans une moindre mesure, conflits familiaux (tableau 29).

### ENCADRÉ N°2 : MIGRATION ET GENRE

L'accroissement du nombre des femmes migrantes est une nouvelle tendance importante dans le paysage actuel de la migration, avec de plus en plus de femmes qui se déplacent sans leur conjoint ou partenaire. Selon les estimations, les femmes représentent actuellement presque la moitié de tous les migrants internationaux. La féminisation croissante de la migration est le reflet des changements de la demande de types particuliers de compétences, notamment la demande croissante des industries des services, en particulier les travailleurs domestiques, les infirmiers, les enseignants et d'autres professions typiquement dominées par les femmes. La vulnérabilité des femmes migrantes à l'exploitation est mise en lumière par les conditions souvent abusives dans lesquelles elles travaillent spécialement dans le contexte du service domestique et des industries du sexe dans lequel le trafic des migrants est très impliqué. En conséquence, une attention particulière doit être accordée à la sauvegarde des droits (travail, droits humains et autres) des femmes migrantes dans le cadre de la gestion de la migration.

**Source :** UA, Position Africaine Commune sur la Migration et le Développement, page 8

#### 4.4. Femmes et accès à la propriété foncière

Les femmes en général et celles du milieu rural en particulier exercent en majorité dans le domaine agricole où elles font face à des multiples problèmes liés à l'accès à la propriété foncière. Or, la terre est le bien le plus important pour toute la population en général et les ménages vulnérables en particulier. C'est surtout l'inégalité des relations de pouvoir hommes-femmes qui pèse lourdement sur leur capacité à accéder à cette précieuse ressource : régimes de succession inégaux, précarité des droits d'usage, accès à des terres de quantité et de qualité inférieure, etc.

Dans l'ensemble, la proportion des femmes ayant obtenu un titre foncier en 2013 est de 21,6%. Cette proportion est très faible dans les régions de l'Adamaoua (13,3%), de l'Extrême-Nord (17,8%), du Nord (18,7%) et de l'Ouest (18,1%). Dans les régions du Centre et du Sud-Ouest, elle est supérieure à 25% (tableau 30).

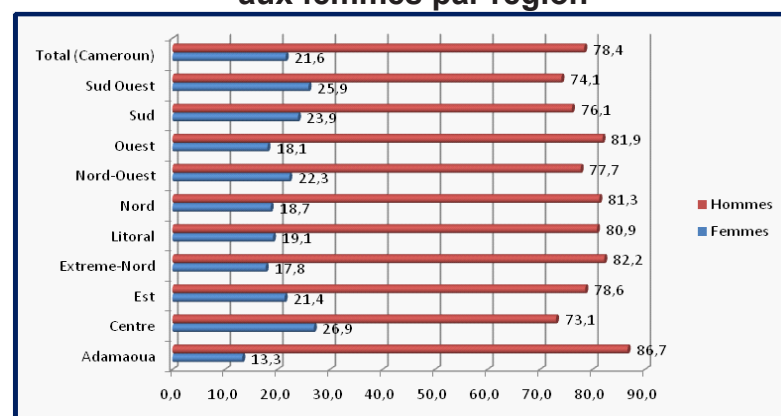
**Tableau 30 :** Proportion (%) des titres fonciers délivrés en 2013 appartenant aux femmes par région

Région	Femmes	Hommes	Total	Part des titres fonciers appartenant aux femmes (%)
Adamaoua	125	815	940	13,3
Centre	820	2224	3044	26,9
Est	50	184	234	21,4
Extrême-Nord	199	922	1121	17,8
Littoral	398	1681	2079	19,1
Nord	43	187	230	18,7
Nord-Ouest	79	276	355	22,3
Ouest	220	996	1216	18,1
Sud	127	404	531	23,9
Sud-Ouest	248	709	957	25,9
Cameroun	2309	8398	10707	21,6

Source : MINDCAF, 2013

Dans toutes les régions du pays, les hommes sont majoritairement détenteurs d'un titre de propriété foncière.

**Graphique 13 :** Proportion (%) des titres fonciers délivrés en 2013 aux hommes et aux femmes par région



Source : MINDCAF, 2013

## 4.5. Femmes et infections au VIH-SIDA

Même si l'incidence du VIH a baissé entre 2004 (6,8%) et 2011 (5,6%) chez les femmes, celles-ci demeurent particulièrement touchées. Les résultats de l'EDS-MICS 2011 montrent qu'au niveau national, le taux de prévalence globale du VIH (hommes et femmes de 15-49 ans) est de 4,3 %. Ce taux a donc connu une baisse significative depuis 2004, où il était estimé à 5,5 % (EDSC-2004).

La proportion de séropositifs a davantage diminué chez les hommes que chez les femmes au cours de la même période. En 2011, la prévalence du VIH est près de deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes : 5,6 % de femmes sont séropositives, contre 2,9 % d'hommes. Il en résulte un ratio d'infection de 1,9 entre les femmes et les hommes, ce qui revient à dire que pour 100 hommes infectés, il y a 190 femmes infectées. La forte prévalence du VIH chez les femmes pourrait s'expliquer par leur plus grande vulnérabilité biologique, leur état de pauvreté qui les expose à des conditions de vie précaires et les inégalités de genre qui limitent leur pouvoir de décision. La prévalence du VIH est par ailleurs plus faible en milieu rural (3,8 %) qu'en milieu urbain (4,8 %). Les femmes sont également plus nombreuses que les hommes à avoir déjà effectué un test du VIH (53,8% et 42,7%).

### ENCADRÉ 3 : LES INFECTIONS AU VIH-SIDA

Les femmes présentent des risques accrus d'infection par le VIH par comparaison aux hommes au cours d'un rapport sexuel.

1. En raison de facteurs biologiques :

- les zones de muqueuses susceptibles d'être exposées sont plus étendues ;
- une plus grande quantité de liquide sexuel est transférée par l'homme et une charge virale plus importante dans le liquide séminal que dans le liquide vaginal ;
- la présence de micro déchirures du tissu du vagin peut faciliter la transmission du virus ;
- les IST sont souvent asymptomatiques chez les femmes, elles augmentent le risque de transmission du VIH.

2. En raison de leur vulnérabilité socioéconomique entraînant des difficultés d'accès à l'information et à la prévention, ainsi que dans la négociation de la prévention avec les partenaires.

Source : République Française, Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, Chiffres-clés 2010 de l'égalité entre les femmes et les hommes, Mars 2011, page 66

## 4.6. Femmes et pauvreté

Au Cameroun, le taux de pauvreté des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes : 40,2 % contre 39,5 % en 2007 ; la moyenne nationale étant de 39,9%. Les résultats de l'ECAM III estiment qu'un peu plus de 3,6 millions de femmes et un peu moins de 3,5 millions d'hommes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. En effet, 402 femmes sur 1000 vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 395



hommes sur 1000. D'après les résultats de l'ECAM II (2001), ces proportions étaient de 405 chez les femmes et 399 chez les hommes.

L'analyse par groupes d'âges montre que les écarts femmes/hommes des taux de pauvreté sont particulièrement marqués pour les tranches 25-34 ans (+10,3 points), 35-44 ans (+8,2 points) et 45-54 ans dans une moindre mesure (+3,2 points).

Par rapport au milieu de résidence, les femmes des zones rurales (55,5%) sont plus touchées par la pauvreté que celles vivant dans les zones urbaines (12,3%). En d'autres termes, le monde rural compte 4,5 fois plus de femmes pauvres que le milieu urbain. Outre les moins de 18 ans et les 75 ans ou plus, la part des femmes parmi les personnes pauvres se situe partout à plus de 52,0% avec un pic pour le groupe d'âges 25-34 ans (59,6%). Globalement, il n'y a pas de différence significative entre la part des femmes parmi les personnes pauvres entre le milieu urbain (50,9%) et le milieu rural (51,6%).

**Tableau 31 : Répartition (%) des femmes et des hommes par groupes d'âges vivant sous le seuil de pauvreté selon le milieu de résidence**

Groupes d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Taux de pauvreté		Part des femmes parmi les personnes pauvres	Taux de pauvreté		Part des femmes parmi les personnes pauvres	Taux de pauvreté		Part des femmes parmi les personnes pauvres
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	
Moins de 18 ans	14,7	15,5	49,5	59,5	61,0	48,8	45,1	46,9	48,8
18-24 ans	8,9	11,4	46,7	47,8	46,9	55,5	31,1	31,0	54,3
25-34 ans	8,8	6,4	57,2	54,9	40,7	60,0	35,1	24,8	59,6
35-44 ans	11,9	7,9	58,0	57,0	49,8	56,7	40,1	31,9	56,9
45-54 ans	15,1	11,1	55,4	51,7	51,7	53,1	40,3	37,1	53,3
55-64 ans	10,9	12,5	48,0	40,8	50,3	47,0	33,5	40,9	47,1
65-74 ans	11,6	23,4	39,4	42,7	46,5	53,2	36,2	41,9	52,0
75 ans ou plus	18,1	21,0	56,3	51,9	58,1	47,5	44,5	52,2	48,2
Ensemble	12,3	12,1	50,9	55,3	54,7	51,6	40,2	39,5	51,5

Source : INS, ECAM 3, 2007

La population qui vit en situation de pauvreté court un autre risque de plonger davantage dans l'abîme si des actions conséquentes ne sont pas prises et mises en œuvre. Selon les résultats de l'étude sur « Pauvreté et vulnérabilité au Cameroun » réalisée par le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) en 2011, le taux de vulnérabilité<sup>10</sup> au niveau national est de 55,9% dont 56,1% chez les femmes et 55,6% chez les hommes.

<sup>10</sup> La vulnérabilité est la possibilité pour un ménage de subir une détérioration du bien-être, notamment une baisse de son revenu ou de sa consommation en-dessous du seuil de pauvreté.

## 4.7. Femmes et santé mentale

Le bien-être mental est une composante essentielle de la santé de l'homme. Une bonne santé mentale permet aux individus de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, d'accomplir un travail productif et de contribuer à la vie de leur communauté.

En 2013, d'après les statistiques du Service de Psychiatrie de l'Hôpital Jamot de Yaoundé, la part des femmes (anciens malades et nouveaux malades) admises en consultation (52,4%) est relativement plus importante que celle des hommes (51,4%). En d'autres termes, ces résultats indiquent que les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux troubles psychiatriques. Cette tendance se maintient à quelques exceptions près tout au long de l'année.

**Tableau 32 : Fréquence des Malades régulièrement suivis au Service de Psychiatrie/Accueil et Consultation en 2013**

MOIS	Anciens Malades		Nouveaux Malades	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)
Janvier	815	53,1	220	56,4
Février	736	53,7	167	53,3
Mars	780	52,6	164	50,6
Avril	810	53,3	167	48,5
Mai	710	53,8	152	52,6
Juin	687	49,8	159	58,5
Juillet	727	52,4	205	45,9
Aout	569	49,6	195	51,3
Septembre	758	52,5	184	49,5
Octobre	727	50,5	168	49,4
Novembre	726	52,5	137	50,4
Décembre	548	54,6	154	51,3
TOTAL	8593	52,4	2072	51,4

Source: Hôpital Jamot - Service de Psychiatrie, Yaoundé

En matière de santé mentale, la dépression nerveuse figure parmi les principales maladies. Elle est vécue différemment chez les hommes et les femmes. En effet, les femmes sont davantage susceptibles de connaître une dépression nerveuse que les hommes ; les facteurs sont à la fois biologiques, sociaux, culturels et psychologiques.

Il est important d'assurer l'accès des femmes à la terre, à la propriété foncière, aux autres outils de production, au crédit, aux services de vulgarisation et à la formation ; d'éliminer toute forme de violence contre les femmes et les enfants ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces ; et d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les instances de prise des décisions politiques, économiques et publiques (Union Africaine, 2014).

## **CHAPITRE 5 : ARTICULATION DES TEMPS DE VIE**

L'articulation des temps sociaux et du partage du temps de vie entre les hommes et les femmes remonte depuis des temps immémoriaux. Malgré le poids des traditions et les pesanteurs socioculturelles qui cherchent à se maintenir et se perpétuent irrésistiblement, l'articulation des temps de vie évolue, s'adapte et s'accommode au gré d'un monde en pleine mutation.

### **5.1. Femmes et activités domestiques**

L'analyse des données du tableau 33 montre que dans l'ensemble, les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux activités domestiques. D'après les résultats de l'ECAM 3 réalisé en 2007, les femmes consacrent dans l'ensemble en moyenne et par semaine 8,2 heures de plus que les hommes aux activités domestiques. Le partage du temps consacré aux activités domestiques reste très inégalitaire. Cette inégalité d'allocation de temps aux activités domestiques masque d'importantes disparités régionales. Par ordre décroissant, en moyenne et par semaine, les femmes de l'Extrême-Nord allouent 11,1 heures de plus que les hommes aux tâches domestiques, suivies des femmes du Centre (+9,7 heures) et du Nord (+8,7 heures).

Par rapport au milieu de résidence, les femmes du milieu urbain consacrent moins de temps aux travaux domestiques que celles du monde rural. Toutefois, les femmes du milieu urbain (16,6 heures) passent deux fois plus de temps à effectuer les travaux domestiques que les hommes du même milieu (7,7 heures). En milieu rural, l'écart de temps entre les femmes et les hommes est de 7,8 heures.

**Tableau 33 : Nombre moyen d'heures hebdomadaires consacrées aux tâches domestiques par région et par milieu de résidence selon le sexe**

Caractéristiques géographiques	Sexe			Ecart Femmes Hommes
	Femmes	Hommes	Ensemble	
Région				
Adamaoua	13,6	6,0	10,0	+7,6
Centre	20,2	10,5	15,7	+9,7
Est	17,8	9,9	14,1	+7,9
Extrême-Nord	20,3	9,2	15,3	+11,1
Littoral	14,2	9,7	12,0	+4,5
Nord	15,9	7,2	11,9	+ 8,7
Nord-Ouest	18,0	12,4	15,5	+5,6
Ouest	15,2	9,2	12,5	+6,0
Sud	16,3	8,8	12,4	+7,5
Sud-Ouest	17,6	10,6	14,0	+7,0
Milieu de résidence				
Urbain	16,6	7,7	12,4	+8,9
Rural	17,5	9,7	13,9	+7,8
Cameroun	17,2	9,0	13,3	+8,2

Source : INS, ECAM3 2007

Ces données reflètent la répartition traditionnelle des tâches dans notre société. Généralement, les hommes consacrent la majeure partie de leur temps au travail rémunéré et aux loisirs, alors que les travaux ménagers non rémunérés occupent une grande partie du temps des femmes.

## 5.2. Femmes et responsabilité dans le ménage

La modification des conditions de vie des femmes est l'un des facteurs clé qui affecte l'évolution d'un pays. Si aujourd'hui, leur entrée dans le monde du travail est une réalité, leur responsabilité en tant que chef de ménage s'accroît de plus en plus. Elles sont de ce fait appelées à assumer des fonctions qui, traditionnellement, incombaient aux hommes. A la tête d'un ménage, la femme, le plus souvent seule avec le statut de célibataire, divorcée, ou veuve doit assurer les fonctions de production, de reproduction tout en jouant son rôle social dans la communauté. Ainsi, en plus de son rôle de ménagère, elle est appelée à rechercher des revenus pour faire vivre le ménage, donner un cadre de vie sécurisé et agréable à la famille.

### 5.2.1. Femmes chefs de ménage

Aujourd'hui, le champ de responsabilité des femmes s'est considérablement élargi. On les retrouve chef de ménage assumant dans toutes ses dimensions les rôles et responsabilités liés à cette situation. En 2005, près de 23% des chefs de ménage étaient de sexe féminin.

**Tableau 34 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe et par milieu de résidence**

Année	Ensemble		Urbain		Rural	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2005	77,02	22,98	75,29	24,71	78,92	21,08
1987	81,49	18,51	79,96	20,04	82,45	17,55

**Sources :** RGPH 1987, RGPH 2005

Entre 1987 et 2005, la tendance est à une augmentation de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin. De 18,51%, cette proportion est passée à près de 23%. C'est surtout en milieu urbain qu'on rencontre le plus de femmes chefs de ménage (24,71%). Si certaines femmes sont chefs de ménage de part leur propre volonté, beaucoup aussi le sont par contrainte du fait du décès du conjoint, ou du divorce. Cette catégorie de femmes est en général plus vulnérable que les autres.

### 5.2.2. Statut matrimonial des femmes chefs de ménage

Les femmes peuvent assumer les fonctions de chef de ménage indépendamment de leur statut matrimonial. Mais, en général, elles le sont du fait du veuvage. En 2005, 36,85% des femmes chefs de ménage étaient veuves et 27,37% étaient célibataires.

Ces deux catégories de femmes sont généralement vulnérables surtout quand elles se retrouvent avec un nombre d'enfants important à élever. En milieu rural, le nombre de veuves chefs de ménage est plus élevé (47,24%) et en milieu urbain, on compte plus de femmes célibataires chefs de ménage.

**Tableau 35 : Répartition des femmes chefs de ménage par milieu de résidence selon le statut matrimonial**

Milieu de résidence	Célibataire	Mariée Monogame	Mariée polygame	Union libre	Séparée	Divorcée	Veuve	Total
Ensemble	27,37	18,96	6,77	2,28	4,06	3,71	36,85	100
Urbain	36,87	19,61	4,40	2,53	3,95	3,83	28,81	100
Rural	15,09	18,11	9,84	1,95	4,21	3,54	47,24	100

Source : BUCREP, 3<sup>e</sup> RGPH, 2005

### 5.2.3. Femmes et sécurité du logement

Dans les traditions camerounaises, les femmes sont en général exclues de la propriété foncière. Ceci accroît leur vulnérabilité surtout quand elles doivent assumer les fonctions de chef de ménage. Un ménage n'a la sécurité de son logement que s'il en est propriétaire. Avec l'évolution du contexte socio-économique et politique, on observe que de plus en plus de femmes disposent de droits de propriété foncière.

Les femmes semblent, plus que les hommes, assurer à leur ménage la sécurité du logement, mais celle-ci demeure précaire en l'absence d'un titre de propriété établi selon les normes en vigueur. En 2005, parmi les femmes chefs de ménage, près de 66,0% étaient propriétaires de leur logement contre 64,76% chez les hommes.

**Tableau 36 : Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon le statut d'occupation du logement**

Statut d'occupation	Masculin	Féminin	Total
Propriétaire	64,76	65,95	65,04
Location simple	26,77	26,34	26,67
Location vente	0,54	0,53	0,54
Logé par l'employeur	2,75	1,41	2,44
Logé par les parents/amis	4,90	5,38	5,01
Autre	0,28	0,40	0,30
Total	100,00	100,00	100,00

Source : BUCREP, 3<sup>ème</sup> RGPH, 2005

### 5.3. Femmes et pratiques culturelles

L'atteinte des objectifs en matière de santé, d'éducation, d'emploi et de réduction de la pauvreté, bref du développement, passe également par l'accès à l'information. Les données sur l'exposition aux médias sont particulièrement importantes pour la mise en place des programmes d'éducation, de sensibilisation, de communication pour le changement des comportements, de vulgarisation et de diffusion d'informations dans tous les domaines de la vie.

Selon les résultats de l'EDS-MISC 2011, de tous les médias, la télévision est la plus regardée : plus d'une femme sur deux (52 %) et trois hommes sur cinq (65 %) ont déclaré regarder la télévision au moins une fois par semaine. La radio vient en seconde position : elle est écoutée au moins une fois par semaine par près d'une femme sur trois (32 %) et par trois hommes sur cinq (60 %). On note également que les hommes ont déclaré plus fréquemment que les femmes qu'ils lisent des journaux : seulement 10 % des femmes contre 21 % des hommes ont déclaré lire un journal au moins une fois par semaine. En 2004, la radio était le média le plus écouté au moins une fois par semaine (45,8% chez les femmes et 75,1% chez les hommes) ; la télévision venant en seconde position et la lecture des journaux au moins une fois par semaine en troisième position.

**Tableau 37 : Quelques pratiques culturelles des femmes et des hommes (pourcentage de femmes et d'hommes de 15-49 ans qui, habituellement, lisent un journal, regardent la télévision et/ou écoutent la radio au moins une fois par semaine)**

Pratique culturelle	Femmes		Hommes	
	2004	2011	2004	2011
Lit un journal au moins une fois par semaine	12,6	10,2	27,5	20,6
Regarde la télévision au moins une fois par semaine	35,8	51,9	49,8	65,2
Écoute la radio au moins une fois par semaine	45,8	31,5	75,1	59,9
Les trois médias au moins une fois par semaine	8,7	6,3	18,6	15,1
Aucun média au moins une fois par semaine	45,1	40,1	18,0	20,1

**Source :** INS, EDS-MISC, 2011

La majeure partie du travail des femmes reste non rémunérée, non reconnue et sous-évaluée.

#### **ENCADRÉ N°4 : MÉCONNAISSANCE ET SOUS-ÉVALUATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ENFANTS**

Economiquement parlant, le travail des femmes est largement sous-évalué. Ce phénomène est en partie dû à la définition restrictive que l'on donne de l'activité économique, mais aussi à la notion même de valeur. En termes d'évaluation économique, la valeur est synonyme de valeur marchande. Le revenu national a d'abord été calculé en additionnant la valeur marchande de tous les biens produits et vendus à celle de tous les services fournis moyennant finances. Or, nombreux sont les biens et services qui, tout en ayant une valeur économique, ne sont pas mis en vente sur le marché. En théorie, on peut résoudre le problème si ces articles sont susceptibles d'être vendus car on peut alors leur attribuer une valeur marchande, ce qui est le cas, par exemple, pour les récoltes de subsistance autoconsommées par le producteur. De même, on peut attribuer une valeur locative aux logements occupés par leur propriétaire. De fait, le système de comptabilité nationale réformé en 1993 attribue une valeur marchande à certains biens produits et consommés à l'intérieur des ménages. Cependant, une part importante des travaux ménagers et des activités d'intérêt collectif n'est toujours pas reconnue par le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Le produit total des sociétés humaines est donc sous-estimé et la contribution d'un grand nombre de personnes, en particulier des femmes, à l'activité économique n'est ni reconnue ni rétribuée.

**Source :** PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 1995, page 93

## CONCLUSION

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Cameroun a certes connu des progrès, mais il apparaît que ces progrès s'accompagnent de stagnations voire de reculs. Les femmes sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes, au sein des assemblées élues y compris dans les positions de pouvoir, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé ainsi que dans le monde universitaire. Malgré les progrès réalisés par le Cameroun pour assurer l'équilibre de genre, la situation actuelle montre des taux de représentation et de participation encore faibles des femmes camerounaises en politique et dans le processus de prise de décisions.

Les femmes ont tendance à avoir un accès plus restreint aux ressources politiques, telle que l'opportunité de se présenter aux élections. La plupart des partis politiques ont des hommes à leur tête. Les femmes ont également moins d'accès au contrôle de la prise de décision, sur la représentation au sein des sphères de décision. Dans tous les cas, le leadership tend à être exclusivement masculin et ce sont les hommes qui contrôlent la prise de décision qui détermine les priorités dans n'importe quelle institution. S'il y a peu de femmes à des postes de décision, les besoins et les priorités des femmes ne seront pas pris en considération.

Selon les indicateurs disponibles, le Cameroun n'a pas encore atteint les normes requises pour être considéré comme un véritable état démocratique fondé sur l'égalité de genre. En dépit des taux croissants d'éducation et de qualification des femmes camerounaises et malgré le fait qu'elles constituent plus de 50% de l'électorat, les partis politiques n'ont pas encore entièrement reconnus que les femmes ont des potentialités considérables en politique, et partant, que leurs intérêts sont rarement pris en compte. Cette situation affecte l'équilibre de genre dans beaucoup de secteurs clés tels que l'emploi, la santé, l'éducation et le développement économique. Pour y trouver une solution, le Cameroun doit prendre des mesures adéquates et appliquer des stratégies telles que :

- ✓ le renforcement des capacités et la coordination à différents niveaux du Gouvernement pour aborder les problèmes d'égalité de genre ;
- ✓ le respect des engagements internationaux en matière d'égalité de genre ;
- ✓ l'introduction des dispositions législatives et les amendements dans la loi électorale pour la représentation des femmes aux niveaux élevés du Gouvernement et les institutions accessibles par voies électives ;
- ✓ l'amélioration des activités publiques d'éducation et de formation visant à l'élimination des stéréotypes basés sur le genre ;
- ✓ l'élimination des discriminations faites aux femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée ;

- ✓ la mise à disposition des programmes de formation en égalité de genre au niveau local et central du Gouvernement, ainsi qu'au sein de l'appareil judiciaire, des établissements scolaires, des services sociaux, la police et les institutions de maintien de l'ordre ;
- ✓ le « gender balance » dans l'administration publique à travers une discrimination positive ;
- ✓ l'éradication des pesanteurs socioculturelles défavorables à l'instauration d'une société égalitaire ;
- ✓ l'introduction des mécanismes de lutte contre les informations discriminatoires basées sur le genre dans les médias et la vie publique ;
- ✓ l'intégration de la budgétisation sensible au genre dans l'élaboration des politiques et programmes de développement.

Le progrès passe par la solidarité et la coopération dans les efforts du Gouvernement, des organisations internationales, des associations féminines, les femmes politiques de tout bord et la société civile, ajouté à l'esprit de réforme des hommes politiques et les hommes en général. En outre, il est indispensable d'accroître les capacités de collecte et de traitement des données à l'échelon national en utilisant les données décomposées pour évaluer les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



## BIBLIOGRAPHIE

1. BUCREP (2005), *3<sup>ème</sup> RGPH, Natalité et Fécondité, Volume 2, Tome 07*, 81 p
2. BUCREP (2005), *3<sup>ème</sup> RGPH, Etat matrimonial et nuptialité, Volume 2, Tome 06*, 138 p
3. BUCREP (2011), *Projections démographiques, Volume 3, Tome 3*, 87 p
4. BUCREP (2013), *Rapport National sur l'Etat de la Population, Emigration Internationale : Etat des lieux, Enjeux et Défis*, 99 p
5. BUCREP, JIF (2014) : *Leadership et participation politique des femmes au Cameroun*, 22p
6. Chrystelle BUDACI & Jérôme ENEAU, 2009 : *Accès à la formation et inégalités liées au sexe : représentations sociales de la formation professionnelle chez des femmes cadres*
7. Fournier C., Sigot J. C., 2009 : *Concilier vie familiale et formation continue, une affaire de femmes*, *Bref Cereq n° 262*
8. INS, 2009 : *Recensement Général des Entreprises, Rapport thématique 3, Profil de l'entrepreneur camerounais*, 137-197p
9. INS (2010) : *EESI2, Genre et marché du travail au Cameroun*, 41p
10. INS (2011) : *Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples,(EDS-MICS)*, 546 p
11. INS (2013) : *Elimination et prévention de toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, que disent les statistiques ?*
12. Magali Mazuy et al. : *L'évolution démographique en France : la fécondité est stable*, *Pop-F68 (3)*, page 385-432
13. Nations Unies (2013) : *Objectifs du Millénaire pour le développement : Rapport de 2013*, New York, 61 pages
14. Nations Unies (2013) : *Un million de personnes choisissent le monde qu'ils veulent (un avenir durable et la dignité pour tous)*, New York, 159 p
15. République Française (2011) : *Chiffres-clés 2010 de l'égalité entre les femmes et les hommes*, 115p
16. Union Africaine (2006) : *Position Commune sur la Migration et le développement*, 16p
17. Union Africaine (2013) : *Position Africaine Commune sur l'Agenda de Développement post-2015*, 8p
18. Union Africaine (2014) : *Position Commune Africaine sur le Programme de Développement pour l'après-2015*, 33 p
19. Union Interparlementaire (2014) : *Les femmes au parlement en 2013, Regard sur l'année écoulée*

## ANNEXES

## Annexe 1

**Tableau 38 : Les femmes dans les chambres basses ou uniques après les renouvellements parlementaires de 2013.**

Pays	Nombre total des sièges	Total femmes	% femmes	Quota
Rwanda	80	51	63,8	Oui***#
Cuba	612	299	48,9	Non
Islande	63	25	39,7	Oui*
Norvège	169	67	39,6	Non
Équateur	137	53	38,7	Oui**
Argentine	257	94	36,6	Oui***
Allemagne	631	230	36,5	Oui*
Autriche	183	61	33,3	Oui*
Grenade	15	5	33,3	Non
Zimbabwe	270	85	31,5	Oui*#
Cameroun	180	56	31,1	Oui*
Népal	575	172	29,9	Oui**
Italie	630	179	28,4	Oui*
Luxembourg	60	17	28,3	Oui*
Philippines	289	79	27,3	Oui*
Turkménistan	125	33	26,4	Non
Australie	150	39	26,0	Oui*
Honduras	128	33	25,8	Oui**
Mauritanie	147	37	25,2	Oui***
Bulgarie	240	59	24,6	Non
Chine	2987	699	23,4	Oui**
Madagascar	147	34	23,1	Non
Israël	120	27	22,5	Oui*
Guinée Équatoriale	100	22	22,0	Non
Guinée	114	25	21,9	Oui**
Monaco	24	5	20,8	Non
Cambodge	123	25	20,3	Non
Liechtenstein	25	5	20,0	Non
Arabie Saoudite	151	30	19,9	Oui#
Pakistan	323	67	20,7	Oui#
République Tchèque	200	39	19,5	Oui*
Kenya	350	65	18,6	Oui***#
Albanie	140	25	17,9	Oui**
Paraguay	80	14	17,5	Oui***
Barbade	30	5	16,7	Non

Pays	Nombre total des sièges	Total femmes	% femmes	Quota
Chili	120	19	15,8	Oui*
Togo	91	14	15,4	Oui**
Malte	70	10	14,3	Oui*
Djibouti	55	7	12,7	Oui**
Jordanie	150	18	12,0	Oui#
Malaisie	222	23	10,4	Non
Mali	147	14	9,5	Oui*
Bhoutan	47	3	6,4	Non
Koweït	65	4	6,2	Non
Swaziland	65	4	6,2	Non
Nauru	19	1	5,3	Non
Micronésie (États fédérés de)	10	0	0,0	Non
Qatar	35	0	0,0	Non

**Source : Union Interparlementaire (2014) : Les femmes au parlement en 2013, Regard sur l'année écoulée**

\* Un ou plusieurs partis politiques ont pris des mesures volontaires pour qu'il y ait davantage de candidates.

\*\* Quota de candidates prévu par la loi.

\*\* \* Quotas de candidates prévu par la loi et mesures volontaires prises par des partis politiques.

# Sièges réservés aux femmes.

1. La chambre a été partiellement renouvelée en 2013. Ces chiffres se réfèrent à la composition globale de la chambre après le renouvellement ces chiffres se réfèrent à la sa compositions globale après son renouvellement partiel en 2013.

## Annexe 2

L'encadré n°5 est un recueil des résultats relatifs à la problématique genre et égalité (citations clés) d'une consultation mondiale menée par les Nations Unies, qui a impliqué la participation de plus d'un million de personnes issues de tous les pays et de toutes les cultures. Cette enquête mondiale a été lancée par les Nations Unies sur les priorités des personnes pour un monde meilleur : « L'avenir que nous voulons ». Les résultats de cette enquête seront soumis aux dirigeants internationaux pour établir le prochain programme de développement mondial (agenda de développement post-2015).

### ENCADRÉ N° 5 : INÉGALITÉS DE GENRE : OPINIONS ET POINTS DE VUE

«Les personnes et les communautés doivent être les principaux moteurs au début, à la fin et tout au long de l'effort visant à transformer la société, à renforcer la résilience, à atténuer les conflits et à réaliser un développement durable.»

Rapport national de la Tanzanie, chapitre 3.11 sur l'action bénévole et la participation civique, p.39

«Outre les enfants, les femmes sont celles qui souffrent le plus des inégalités. Parce que quand je monte les collines dans certaines communautés, certaines d'entre elles ne peuvent ni lire ni écrire, ne peuvent pas avoir d'emploi. La seule chose qu'elles peuvent faire, c'est avoir des bébés. La seule chose dans son esprit est d'obtenir un peu d'argent ; je dois avoir un jeune bébé pour lui. Qu'arrive-t-il à tous ses enfants? Ils grandissent au sucre et à l'eau.» Participant masculin, consultation nationale, Jamaïque

p19

«Une des principales raisons de l'inégalité entre les sexes est le mariage des enfants, qui prive les jeunes filles de l'enseignement primaire et secondaire. Cela conduit à des mères sans instruction et des enfants sans instruction. C'est un cercle vicieux.»

Femme de 20 ans en zone urbaine, consultation nationale sur la jeunesse, Shirvan, Azerbaïdjan

p21

«Nous voulons un monde débarrassé de la pauvreté et de l'injustice, avec l'égalité des sexes, et où les droits de l'homme sont une réalité.» consultation nationale, Pérou

p22

«Les emplois sont au centre du développement. C'est pourquoi l'emploi doit être considéré comme un des principaux instruments de lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion.» Représentant syndical, consultation nationale, Inde

p23

«La discrimination fondée sur le sexe continue d'être un obstacle sérieux à la réalisation de moyens de subsistance durables et équitables. Malgré le fait que les femmes constituent les trois quarts de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture, les droits de propriété sont fortement érigés contre elles.»

Participant provenant d'associations d'agriculteurs, consultation nationale, Inde

p24

«L'avenir est sombre pour nous, les femmes de petits agriculteurs. Dans les coutumes locales, seuls les hommes héritent de la terre, même si les femmes font la plupart du travail dans les champs. Cette structure nous garde dépendantes des hommes et nous rend prisonnières de la pauvreté.»

Femmes agriculteurs, Togo

P24

«Les postes les plus importants du gouvernement sont tous occupés par des hommes. Les femmes qui franchissent les échelons du système finissent généralement à un poste plus symbolique, dans ce qu'on appelle les ministères «doux», sans être soutenues par des budgets pour remplir leurs fonctions. Cela doit changer.»

Jeune femme participante, consultation nationale, Yémen

P30

«Nous sommes coincés dans une mauvaise culture qui prive les femmes du droit de s'exprimer. Par conséquent, les femmes ne parlent pas quand elles sont victimes de violence ou d'autre chose.»

Dirigeants communautaires, Togo

P35

«L'histoire de toutes les femmes est similaire, comme si les prescriptions de violence avaient été ordonnées et mises en synergie pour un impact maximum. La mutilation génitale des femmes, la violence domestique et la violence sexuelle sont des problèmes graves qui transcendent les plans économiques, sociaux, ethniques et géographiques...»

Consultation sur la société civile, Ethiopie

P35

«Les enfants rentrent à la maison en disant que leurs enseignants sont en grève. À la fin de l'année, cependant, tout le monde obtient son diplôme, sans pour autant répondre aux normes d'éducation adéquates.» Leader communautaire, Burkina

p53

«Le manque d'éducation est la cause principale de mortalité maternelle en Zambie. Comment allons-nous trouver de meilleurs emplois et responsabiliser le gouvernement si nous n'avons pas une bonne éducation ? Nous devons investir dans l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire.»

Réunion dans la Mairie, Lusaka, consultation nationale, Zambie

P38

«Les femmes rwandaises se voient représentées au parlement et dans la société, travaillant dur, mais il reste difficile de se voir accorder une garantie bancaire.»

Consultation nationale, Rwanda

P55

«L'histoire de toutes les femmes est similaire, comme si les prescriptions de violence avaient été ordonnées et mises en synergie pour un impact maximum. Les mutilations génitales féminines, les violences domestiques et sexuelles constituent de sérieux problèmes transcendant les questions d'ordre économique, social, ethnique et géographique. Le développement visant à faciliter la satisfaction de ces besoins devrait se concentrer sur la façon dont les normes et les droits permettraient de satisfaire les besoins des femmes et d'exploiter leur potentiel.»

Consultation de la société civile, Ethiopie

P56

«Il faut être jeune, belle et coquette pour pouvoir exister en tant que femme.»

Participante, République dominicaine

P63

«Nous, les femmes, avons le problème suivant : on nous retire notre retraite. De nombreuses femmes ne touchent aucune retraite ou assurance car elles ont effectué des travaux domestiques, même si elles ont travaillé toute leur vie.» Femme, San Jose, Costa Rica

p63

«La lutte contre les inégalités de revenus est une priorité, y compris la nécessité d'assurer que les 20 % de la tranche de population la plus pauvre voient leur situation économique s'améliorer plus rapidement que celle des 20 % de la tranche des plus riches via une croissance inclusive.»

Participant d'une association de défense des droits de la femme, consultation nationale, Inde

p71

«La discrimination fondée sur le sexe continue d'être un obstacle sérieux à la réalisation de moyens de subsistance durables et équitables. Malgré le fait que les femmes constituent les trois quarts de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture, les droits de propriété sont fortement érigés contre elles.»

Participant provenant d'associations d'agriculteurs, consultation nationale, Inde

p74

«Le chômage a atteint des proportions alarmantes et touche près de 50 % de la population active et environ 60% des jeunes. Au vu des difficultés économiques et de la persistance du chômage, les jeunes générations n'ont aucun repère, elles ont perdu confiance en elles et en l'avenir de la nation. La plupart des jeunes éprouvent un certain fatalisme et estiment que la seule solution est d'aller à l'étranger.» Rapport de la consultation nationale, Djibouti

p86

«À mon humble avis, les inégalités hommes femmes au sein d'une société constituent un indicateur direct du développement de ce pays.»

Jeune enseignante de Paskuqan, habitat informel, Tirana, Albanie

P98

«En tant que femme, je ne veux pas subir de harcèlement, de viol ou d'attouchements... Je veux qu'on me respecte. Les hommes respecteraient les femmes si nous disposions d'une éducation complète.» Une adolescente, consultation nationale au Guatemala

p110

«Les inégalités et la pauvreté ne sont pas le fruit du hasard. Elles sont dues aux décisions politiques et aux rapports de pouvoir discriminatoires, exclusifs et injustes.» CESR /Beyond2015, discussion en ligne sur la gouvernance

p138

«Les inégalités vont au-delà du simple problème d'accès à un établissement, une institution, un système de protection sociale... Elles sont aussi profondément ancrées dans l'attitude historique envers le groupe en question.» Un participant à la consultation sur la réduction des inégalités

p144

«En Espagne, les normes en matière de genre ne sont pas écrites noir sur blanc, elles restent «en suspens».» Un participant à la discussion en ligne sur la réduction des inégalités

P145

## ANNEXE 3 : Structure par âge et par sexe de la population du Cameroun en 2014

**Tableau A.1 : Répartition de la population du CAMEROUN par région selon le sexe en 2014**

Région	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Adamaoua	578 062	588 184	1 166 246
Centre	2 020 734	2 017 613	4 038 347
Est	413 660	416 379	830 039
Extrême-Nord	1 920 271	1 977 306	3 897 577
Littoral	1 637 450	1 626 878	3 264 328
Nord	1 177 679	1 200 810	2 378 489
Nord-Ouest	925 575	1 007 783	1 933 358
Ouest	885 034	1 007 511	1 892 545
Sud	374 504	366 167	740 671
Sud-Ouest	767 000	748 888	1 515 888
CAMEROUN	10 699 969	10 957 519	21 657 488



**Tableau A.2 : Répartition de la population du CAMEROUN par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	415 479	408 763	824 242
1 an	381 349	369 629	750 978
2 ans	361 177	353 325	714 502
3 ans	348 695	339 290	687 985
4 ans	335 447	326 601	662 048
0-4 ans	1 842 147	1 797 608	3 639 755
5 ans	327 379	318 359	645 738
6 ans	321 622	312 574	634 196
7 ans	307 610	298 707	606 317
8 ans	302 852	292 122	594 974
9 ans	285 784	273 996	559 780
5-9 ans	1 545 247	1 495 758	3 041 005
10 ans	283 396	269 974	553 370
11 ans	273 722	259 798	533 520
12 ans	268 126	255 097	523 223
13 ans	261 453	249 484	510 937
14 ans	259 422	251 488	510 910
10-14 ans	1 346 119	1 285 841	2 631 960
15 ans	252 747	250 119	502 866
16 ans	249 990	253 211	503 201
17 ans	241 323	248 676	489 999
18 ans	236 128	258 732	494 860
19 ans	225 314	249 765	475 079
15-19 ans	1 205 502	1 260 503	2 466 005
20 ans	217 156	245 752	462 908
21 ans	203 394	231 928	435 322
22 ans	192 311	220 908	413 219
23 ans	184 175	213 633	397 808

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
24 ans	176 940	207 074	384 014
20-24 ans	973 976	1 119 295	2 093 271
25 ans	169 936	196 968	366 904
26 ans	163 183	189 131	352 314
27 ans	159 965	182 761	342 726
28 ans	159 882	179 359	339 241
29 ans	153 077	168 469	321 546
25-29 ans	806 043	916 688	1 722 731
30 ans	147 879	160 634	308 513
31 ans	139 849	148 654	288 503
32 ans	132 108	139 858	271 966
33 ans	121 317	123 371	244 688
34 ans	117 662	120 672	238 334
30-34 ans	658 815	693 189	1 352 004
35 ans	110 435	113 532	223 967
36 ans	105 505	110 279	215 784
37 ans	103 535	108 771	212 306
38 ans	99 668	108 586	208 254
39 ans	96 132	103 800	199 932
35-39 ans	515 275	544 968	1 060 243
40 ans	94 488	101 034	195 522
41 ans	91 501	96 140	187 641
42 ans	87 283	91 366	178 649
43 ans	80 727	79 052	159 779
44 ans	78 851	77 143	155 994
40-44 ans	432 850	444 735	877 585
45 ans	75 564	73 849	149 413
46 ans	72 902	71 533	144 435
47 ans	72 753	71 659	144 412
48 ans	69 245	71 393	140 638
49 ans	66 986	68 794	135 780

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
45-49 ans	357 450	357 228	714 678
50 ans	64 177	65 708	129 885
51 ans	61 972	62 677	124 649
52 ans	58 857	58 851	117 708
53 ans	49 917	45 226	95 143
54 ans	48 126	43 146	91 272
50-54 ans	283 049	275 608	558 657
55 ans	45 279	40 421	85 700
56 ans	42 036	37 655	79 691
57 ans	40 349	36 217	76 566
58 ans	42 587	42 313	84 900
59 ans	39 971	40 162	80 133
55-59 ans	210 222	196 768	406 990
60 ans	37 783	38 595	76 378
61 ans	36 728	37 877	74 605
62 ans	35 001	36 460	71 461
63 ans	28 489	28 207	56 696
64 ans	27 630	27 822	55 452
60-64 ans	165 631	168 961	334 592
65 ans	28 829	29 375	58 204
66 ans	27 160	28 320	55 480
67 ans	26 766	28 453	55 219
68 ans	27 766	30 871	58 637
69 ans	25 956	29 369	55 325
65-69 ans	136 477	146 388	282 865
70 ans	24 290	27 903	52 193
71 ans	23 165	26 370	49 535
72 ans	21 472	24 390	45 862
73 ans	15 540	16 323	31 863
74 ans	14 780	15 426	30 206
70-74 ans	99 247	110 412	209 659

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
75 ans	13 394	13 814	27 208
76 ans	12 113	12 762	24 875
77 ans	11 455	12 423	23 878
78 ans	10 717	12 333	23 050
79 ans	9 821	11 609	21 430
75-79 ans	57 500	62 941	120 441
80 ans	9 068	11 083	20 151
81 ans	8 152	10 182	18 334
82 ans	7 621	9 673	17 294
83 ans	4 382	4 999	9 381
84 ans	3 962	4 602	8 564
80-84 ans	33 185	40 539	73 724
85 ans et +	31 234	40 089	71 323
CAMEROUN	10 699 969	10 957 519	21 657 488

**Tableau A.3 : Répartition de la population de la région de l'ADAMAOUA par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	23 823	23 870	47 693
1 an	21 161	20 743	41 904
2 ans	20 831	20 819	41 650
3 ans	20 168	20 072	40 240
4 ans	19 780	19 607	39 387
0-4 ans	105 763	105 111	210 874
5 ans	19 534	19 259	38 793
6 ans	19 610	19 382	38 992
7 ans	18 534	18 174	36 708
8 ans	18 627	18 033	36 660
9 ans	17 225	16 631	33 856
5-9 ans	93 530	91 479	185 009
10 ans	16 924	16 168	33 092
11 ans	15 929	15 167	31 096
12 ans	15 714	14 990	30 704
13 ans	14 810	14 141	28 951
14 ans	14 637	14 269	28 906
10-14 ans	78 014	74 735	152 749
15 ans	13 920	13 941	27 861
16 ans	13 667	14 149	27 816
17 ans	12 700	13 470	26 170
18 ans	12 611	14 492	27 103
19 ans	11 865	13 685	25 550
15-19 ans	64 763	69 737	134 500
20 ans	11 447	13 354	24 801
21 ans	10 439	11 987	22 426
22 ans	9 924	11 330	21 254
23 ans	9 216	10 612	19 828
24 ans	8 827	10 277	19 104

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	49 853	57 560	107 413
25 ans	8 294	9 600	17 894
26 ans	7 986	9 370	17 356
27 ans	7 764	9 005	16 769
28 ans	7 767	9 092	16 859
29 ans	7 377	8 613	15 990
25-29 ans	39 188	45 680	84 868
30 ans	7 070	8 185	15 255
31 ans	6 518	7 381	13 899
32 ans	6 169	7 049	13 218
33 ans	5 546	5 908	11 454
34 ans	5 459	5 770	11 229
30-34 ans	30 762	34 293	65 055
35 ans	5 138	5 442	10 580
36 ans	4 967	5 422	10 389
37 ans	4 900	5 327	10 227
38 ans	4 844	5 435	10 279
39 ans	4 731	5 237	9 968
35-39 ans	24 580	26 863	51 443
40 ans	4 734	5 108	9 842
41 ans	4 578	4 789	9 367
42 ans	4 415	4 610	9 025
43 ans	4 020	3 681	7 701
44 ans	3 873	3 561	7 434
40-44 ans	21 620	21 749	43 369
45 ans	3 673	3 367	7 040
46 ans	3 553	3 249	6 802
47 ans	3 491	3 181	6 672
48 ans	3 284	3 195	6 479
49 ans	3 173	3 075	6 248
45-49 ans	17 174	16 067	33 241

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	3 063	2 933	5 996
51 ans	2 965	2 776	5 741
52 ans	2 864	2 667	5 531
53 ans	2 324	1 775	4 099
54 ans	2 307	1 725	4 032
50-54 ans	13 523	11 876	25 399
55 ans	2 212	1 651	3 863
56 ans	2 095	1 583	3 678
57 ans	2 025	1 533	3 558
58 ans	2 246	1 941	4 187
59 ans	2 126	1 840	3 966
55-59 ans	10 704	8 548	19 252
60 ans	2 009	1 762	3 771
61 ans	1 950	1 744	3 694
62 ans	1 898	1 697	3 595
63 ans	1 404	1 068	2 472
64 ans	1 361	1 035	2 396
60-64 ans	8 622	7 306	15 928
65 ans	1 427	1 062	2 489
66 ans	1 346	1 004	2 350
67 ans	1 298	967	2 265
68 ans	1 515	1 249	2 764
69 ans	1 429	1 202	2 631
65-69 ans	7 015	5 484	12 499
70 ans	1 349	1 161	2 510
71 ans	1 303	1 115	2 418
72 ans	1 263	1 085	2 348
73 ans	821	560	1 381
74 ans	798	547	1 345
70-74 ans	5 534	4 468	10 002
75 ans	736	507	1 243

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	689	488	1 177
77 ans	641	476	1 117
78 ans	665	630	1 295
79 ans	610	607	1 217
75-79 ans	3 341	2 708	6 049
80 ans	574	598	1 172
81 ans	520	569	1 089
82 ans	500	556	1 056
83 ans	250	229	479
84 ans	237	221	458
80-84 ans	2 081	2 173	4 254
85 ans et +	1 995	2 347	4 342
ADAMAQUA	578 062	588 184	1 166 246

**Tableau A.4 : Répartition de la population de la région du CENTRE par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	76 520	76 194	152 714
1 an	68 808	66 877	135 685
2 ans	62 413	61 251	123 664
3 ans	58 683	57 106	115 789
4 ans	54 635	53 277	107 912
0-4 ans	321 059	314 705	635 764
5 ans	52 808	51 404	104 212
6 ans	50 499	49 120	99 619
7 ans	48 924	47 809	96 733
8 ans	46 826	45 870	92 696
9 ans	45 598	44 501	90 099
5-9 ans	244 655	238 704	483 359
10 ans	44 727	43 864	88 591
11 ans	44 712	44 168	88 880
12 ans	43 827	43 538	87 365
13 ans	44 313	44 361	88 674
14 ans	44 055	44 772	88 827
10-14 ans	221 634	220 703	442 337
15 ans	45 242	46 535	91 777
16 ans	45 532	46 958	92 490
17 ans	46 522	48 401	94 923
18 ans	46 648	49 005	95 653
19 ans	46 821	49 370	96 191
15-19 ans	230 765	240 269	471 034
20 ans	46 693	49 272	95 965
21 ans	46 374	49 242	95 616
22 ans	44 345	46 842	91 187
23 ans	43 630	45 739	89 369

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
24 ans	41 937	43 737	85 674
20-24 ans	222 979	234 832	457 811
25 ans	40 433	41 475	81 908
26 ans	38 147	38 264	76 411
27 ans	37 302	36 940	74 242
28 ans	36 173	34 571	70 744
29 ans	34 397	32 224	66 621
25-29 ans	186 452	183 474	369 926
30 ans	32 706	30 365	63 071
31 ans	31 104	28 808	59 912
32 ans	28 980	26 472	55 452
33 ans	27 085	24 838	51 923
34 ans	25 812	23 839	49 651
30-34 ans	145 687	134 322	280 009
35 ans	24 182	22 462	46 644
36 ans	22 754	21 154	43 908
37 ans	22 272	20 931	43 203
38 ans	20 913	19 785	40 698
39 ans	20 323	19 043	39 366
35-39 ans	110 444	103 375	213 819
40 ans	19 960	18 548	38 508
41 ans	19 388	17 948	37 336
42 ans	18 508	17 030	35 538
43 ans	17 565	16 349	33 914
44 ans	17 063	15 927	32 990
40-44 ans	92 484	85 802	178 286
45 ans	16 201	15 307	31 508
46 ans	15 456	14 696	30 152
47 ans	15 270	14 612	29 882
48 ans	14 085	13 642	27 727
49 ans	13 398	12 965	26 363

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
45-49 ans	74 410	71 222	145 632
50 ans	12 731	12 181	24 912
51 ans	12 084	11 487	23 571
52 ans	11 127	10 434	21 561
53 ans	9 878	9 290	19 168
54 ans	9 181	8 577	17 758
50-54 ans	55 001	51 969	106 970
55 ans	8 336	7 918	16 254
56 ans	7 529	7 156	14 685
57 ans	7 033	6 736	13 769
58 ans	6 773	6 867	13 640
59 ans	6 305	6 469	12 774
55-59 ans	35 976	35 146	71 122
60 ans	5 956	6 082	12 038
61 ans	5 799	6 030	11 829
62 ans	5 472	5 784	11 256
63 ans	4 995	5 492	10 487
64 ans	4 832	5 434	10 266
60-64 ans	27 054	28 822	55 876
65 ans	4 945	5 794	10 739
66 ans	4 617	5 578	10 195
67 ans	4 555	5 634	10 189
68 ans	4 285	5 645	9 930
69 ans	3 849	5 264	9 113
65-69 ans	22 251	27 915	50 166
70 ans	3 554	4 934	8 488
71 ans	3 311	4 586	7 897
72 ans	2 947	4 088	7 035
73 ans	2 569	3 434	6 003
74 ans	2 385	3 206	5 591
70-74 ans	14 766	20 248	35 014

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
75 ans	2 109	2 844	4 953
76 ans	1 767	2 536	4 303
77 ans	1 592	2 404	3 996
78 ans	1 301	2 119	3 420
79 ans	1 159	1 954	3 113
75-79 ans	7 928	11 857	19 785
80 ans	1 010	1 803	2 813
81 ans	884	1 601	2 485
82 ans	782	1 498	2 280
83 ans	602	1 011	1 613
84 ans	516	900	1 416
80-84 ans	3 794	6 813	10 607
85 ans et +	3 395	7 435	10 830
CENTRE	2 020 734	2 017 613	4 038 347

**Tableau A.5 : Répartition de la population de la région de l'EST par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	18 227	17 808	36 035
1 an	15 542	15 233	30 775
2 ans	15 567	15 143	30 710
3 ans	14 840	14 344	29 184
4 ans	14 368	13 887	28 255
0-4 ans	78 544	76 415	154 959
5 ans	13 839	13 406	27 245
6 ans	13 399	12 988	26 387
7 ans	12 586	12 212	24 798
8 ans	12 231	11 710	23 941
9 ans	11 441	10 762	22 203
5-9 ans	63 496	61 078	124 574
10 ans	11 151	10 284	21 435
11 ans	10 644	9 680	20 324
12 ans	10 409	9 356	19 765
13 ans	9 984	9 078	19 062
14 ans	9 659	9 019	18 678
10-14 ans	51 847	47 417	99 264
15 ans	9 245	9 008	18 253
16 ans	9 014	9 184	18 198
17 ans	8 562	9 165	17 727
18 ans	8 149	9 607	17 756
19 ans	7 795	9 358	17 153
15-19 ans	42 765	46 322	89 087
20 ans	7 525	9 182	16 707
21 ans	7 160	8 594	15 754
22 ans	6 764	7 974	14 738
23 ans	6 677	7 465	14 142
24 ans	6 431	7 068	13 499

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	34 557	40 283	74 840
25 ans	6 180	6 628	12 808
26 ans	5 953	6 310	12 263
27 ans	5 960	6 175	12 135
28 ans	5 939	6 012	11 951
29 ans	5 755	5 767	11 522
25-29 ans	29 787	30 892	60 679
30 ans	5 625	5 591	11 216
31 ans	5 350	5 245	10 595
32 ans	5 028	4 966	9 994
33 ans	4 742	4 571	9 313
34 ans	4 572	4 463	9 035
30-34 ans	25 317	24 836	50 153
35 ans	4 250	4 215	8 465
36 ans	4 012	4 114	8 126
37 ans	3 972	4 119	8 091
38 ans	3 712	3 909	7 621
39 ans	3 627	3 796	7 423
35-39 ans	19 573	20 153	39 726
40 ans	3 645	3 714	7 359
41 ans	3 565	3 534	7 099
42 ans	3 403	3 342	6 745
43 ans	3 263	3 129	6 392
44 ans	3 212	3 037	6 249
40-44 ans	17 088	16 756	33 844
45 ans	3 095	2 945	6 040
46 ans	2 986	2 863	5 849
47 ans	2 996	2 884	5 880
48 ans	2 764	2 707	5 471
49 ans	2 676	2 621	5 297
45-49 ans	14 517	14 020	28 537

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	2 519	2 468	4 987
51 ans	2 408	2 331	4 739
52 ans	2 235	2 138	4 373
53 ans	1 954	1 827	3 781
54 ans	1 863	1 748	3 611
50-54 ans	10 979	10 512	21 491
55 ans	1 739	1 678	3 417
56 ans	1 603	1 566	3 169
57 ans	1 536	1 517	3 053
58 ans	1 547	1 598	3 145
59 ans	1 434	1 506	2 940
55-59 ans	7 859	7 865	15 724
60 ans	1 344	1 387	2 731
61 ans	1 316	1 355	2 671
62 ans	1 251	1 299	2 550
63 ans	1 055	1 116	2 171
64 ans	1 037	1 086	2 123
60-64 ans	6 003	6 243	12 246
65 ans	1 084	1 153	2 237
66 ans	1 024	1 100	2 124
67 ans	995	1 107	2 102
68 ans	962	1 129	2 091
69 ans	877	1 059	1 936
65-69 ans	4 942	5 548	10 490
70 ans	816	992	1 808
71 ans	740	922	1 662
72 ans	676	818	1 494
73 ans	537	589	1 126
74 ans	491	551	1 042
70-74 ans	3 260	3 872	7 132
75 ans	420	483	903

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	371	428	799
77 ans	347	423	770
78 ans	276	357	633
79 ans	243	332	575
75-79 ans	1 657	2 023	3 680
80 ans	217	307	524
81 ans	190	280	470
82 ans	167	258	425
83 ans	118	151	269
84 ans	104	138	242
80-84 ans	796	1 134	1 930
85 ans et +	673	1 010	1 683
EST	413 660	416 379	830 039



**Tableau A.6 : Répartition de la population de la région de l'EXTRÊME-NORD par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	83 672	81 156	164 828
1 an	82 091	79 127	161 218
2 ans	77 435	75 538	152 973
3 ans	75 890	73 759	149 649
4 ans	73 992	71 926	145 918
0-4 ans	393 080	381 506	774 586
5 ans	72 251	70 030	142 281
6 ans	72 254	69 848	142 102
7 ans	67 401	64 755	132 156
8 ans	67 205	63 930	131 135
9 ans	60 510	57 094	117 604
5-9 ans	339 621	325 657	665 278
10 ans	59 598	55 382	114 980
11 ans	54 819	50 202	105 021
12 ans	53 209	48 776	101 985
13 ans	49 353	44 668	94 021
14 ans	48 960	44 818	93 778
10-14 ans	265 939	243 846	509 785
15 ans	44 877	42 005	86 882
16 ans	43 820	42 658	86 478
17 ans	39 687	39 154	78 841
18 ans	38 930	43 455	82 385
19 ans	35 062	39 862	74 924
15-19 ans	202 376	207 134	409 510
20 ans	33 062	38 950	72 012
21 ans	28 388	33 705	62 093
22 ans	26 827	32 457	59 284
23 ans	24 433	31 014	55 447
24 ans	23 649	30 838	54 487

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	136 359	166 964	303 323
25 ans	22 376	29 265	51 641
26 ans	22 245	29 997	52 242
27 ans	21 703	28 886	50 589
28 ans	22 512	30 398	52 910
29 ans	21 484	28 532	50 016
25-29 ans	110 320	147 078	257 398
30 ans	20 747	27 390	48 137
31 ans	18 818	24 178	42 996
32 ans	17 976	23 409	41 385
33 ans	15 105	18 130	33 235
34 ans	14 952	18 373	33 325
30-34 ans	87 598	111 480	199 078
35 ans	13 999	17 067	31 066
36 ans	13 965	17 565	31 530
37 ans	13 921	17 267	31 188
38 ans	14 543	19 525	34 068
39 ans	14 125	18 549	32 674
35-39 ans	70 553	89 973	160 526
40 ans	14 005	18 099	32 104
41 ans	13 457	16 837	30 294
42 ans	12 927	16 219	29 146
43 ans	11 023	11 073	22 096
44 ans	10 851	11 004	21 855
40-44 ans	62 263	73 232	135 495
45 ans	10 416	10 442	20 858
46 ans	10 312	10 477	20 789
47 ans	10 360	10 467	20 827
48 ans	11 275	12 802	24 077
49 ans	11 011	12 353	23 364
45-49 ans	53 374	56 541	109 915

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	10 773	12 113	22 886
51 ans	10 449	11 476	21 925
52 ans	10 185	11 217	21 402
53 ans	7 321	5 646	12 967
54 ans	7 454	5 690	13 144
50-54 ans	46 182	46 142	92 324
55 ans	7 289	5 314	12 603
56 ans	7 194	5 304	12 498
57 ans	7 116	5 117	12 233
58 ans	9 022	8 368	17 390
59 ans	8 550	7 974	16 524
55-59 ans	39 171	32 077	71 248
60 ans	8 242	7 881	16 123
61 ans	7 982	7 619	15 601
62 ans	7 775	7 507	15 282
63 ans	5 116	3 374	8 490
64 ans	4 976	3 296	8 272
60-64 ans	34 091	29 677	63 768
65 ans	5 230	3 391	8 621
66 ans	5 009	3 359	8 368
67 ans	4 871	3 309	8 180
68 ans	6 258	5 318	11 576
69 ans	6 028	5 252	11 280
65-69 ans	27 396	20 629	48 025
70 ans	5 707	5 197	10 904
71 ans	5 477	4 986	10 463
72 ans	5 275	4 888	10 163
73 ans	2 646	1 820	4 466
74 ans	2 589	1 790	4 379
70-74 ans	21 694	18 681	40 375
75 ans	2 340	1 585	3 925

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	2 279	1 615	3 894
77 ans	2 177	1 608	3 785
78 ans	2 780	2 595	5 375
79 ans	2 619	2 528	5 147
75-79 ans	12 195	9 931	22 126
80 ans	2 560	2 538	5 098
81 ans	2 356	2 411	4 767
82 ans	2 315	2 373	4 688
83 ans	823	682	1 505
84 ans	792	654	1 446
80-84 ans	8 846	8 658	17 504
85 ans et +	9 213	8 100	17 313
EXTRÊME-NORD	1 920 271	1 977 306	3 897 577

**Tableau A.7 : Répartition de la population de la région du LITTORAL par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	51 212	49 688	100 900
1 an	47 684	45 246	92 930
2 ans	44 621	42 562	87 183
3 ans	43 011	40 886	83 897
4 ans	40 329	38 544	78 873
0-4 ans	226 857	216 926	443 783
5 ans	38 527	36 990	75 517
6 ans	36 808	35 490	72 298
7 ans	35 277	34 403	69 680
8 ans	33 598	32 744	66 342
9 ans	32 801	31 900	64 701
5-9 ans	177 011	171 527	348 538
10 ans	32 728	32 127	64 855
11 ans	32 695	32 471	65 166
12 ans	32 457	32 487	64 944
13 ans	33 049	33 608	66 657
14 ans	33 479	34 517	67 996
10-14 ans	164 408	165 210	329 618
15 ans	34 654	35 951	70 605
16 ans	35 543	37 016	72 559
17 ans	36 422	38 260	74 682
18 ans	36 961	39 624	76 585
19 ans	37 229	40 363	77 592
15-19 ans	180 809	191 214	372 023
20 ans	37 172	40 976	78 148
21 ans	37 040	41 354	78 394
22 ans	35 980	40 578	76 558
23 ans	35 857	40 564	76 421
24 ans	34 868	39 423	74 291

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	180 917	202 895	383 812
25 ans	34 008	37 915	71 923
26 ans	32 661	35 841	68 502
27 ans	32 092	34 410	66 502
28 ans	32 198	32 465	64 663
29 ans	30 959	30 273	61 232
25-29 ans	161 918	170 904	332 822
30 ans	30 197	28 668	58 865
31 ans	29 130	26 905	56 035
32 ans	27 579	24 900	52 479
33 ans	25 983	22 968	48 951
34 ans	25 019	22 041	47 060
30-34 ans	137 908	125 482	263 390
35 ans	23 414	20 695	44 109
36 ans	22 108	19 615	41 723
37 ans	21 388	19 220	40 608
38 ans	20 067	18 416	38 483
39 ans	19 121	17 546	36 667
35-39 ans	106 098	95 492	201 590
40 ans	18 697	17 194	35 891
41 ans	17 970	16 414	34 384
42 ans	17 016	15 420	32 436
43 ans	16 040	14 470	30 510
44 ans	15 643	14 074	29 717
40-44 ans	85 366	77 572	162 938
45 ans	14 860	13 312	28 172
46 ans	14 234	12 737	26 971
47 ans	14 118	12 648	26 766
48 ans	12 962	11 922	24 884
49 ans	12 528	11 419	23 947
45-49 ans	68 702	62 038	130 740

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	12 027	10 763	22 790
51 ans	11 640	10 160	21 800
52 ans	10 989	9 321	20 310
53 ans	9 719	8 091	17 810
54 ans	9 024	7 394	16 418
50-54 ans	53 399	45 729	99 128
55 ans	8 052	6 598	14 650
56 ans	7 034	5 824	12 858
57 ans	6 472	5 405	11 877
58 ans	6 107	5 399	11 506
59 ans	5 553	5 043	10 596
55-59 ans	33 218	28 269	61 487
60 ans	5 145	4 800	9 945
61 ans	4 903	4 737	9 640
62 ans	4 515	4 501	9 016
63 ans	3 911	4 272	8 183
64 ans	3 736	4 247	7 983
60-64 ans	22 210	22 557	44 767
65 ans	3 773	4 466	8 239
66 ans	3 478	4 243	7 721
67 ans	3 388	4 295	7 683
68 ans	3 141	4 119	7 260
69 ans	2 859	3 826	6 685
65-69 ans	16 639	20 949	37 588
70 ans	2 669	3 586	6 255
71 ans	2 454	3 330	5 784
72 ans	2 204	2 956	5 160
73 ans	1 907	2 385	4 292
74 ans	1 789	2 220	4 009
70-74 ans	11 023	14 477	25 500
75 ans	1 582	1 963	3 545

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	1 382	1 751	3 133
77 ans	1 306	1 689	2 995
78 ans	1 015	1 362	2 377
79 ans	895	1 231	2 126
75-79 ans	6 180	7 996	14 176
80 ans	776	1 136	1 912
81 ans	684	1 021	1 705
82 ans	602	942	1 544
83 ans	453	642	1 095
84 ans	394	578	972
80-84 ans	2 909	4 319	7 228
85 ans et +	1 878	3 322	5 200
LITTORAL	1 637 450	1 626 878	3 264 328

**Tableau A.8 : Répartition de la population de la région du NORD par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	53 623	53 264	106 887
1 an	48 245	46 539	94 784
2 ans	47 151	46 724	93 875
3 ans	45 625	44 966	90 591
4 ans	44 392	44 011	88 403
0-4 ans	239 036	235 504	474 540
5 ans	43 249	43 001	86 250
6 ans	42 289	42 028	84 317
7 ans	39 291	38 669	77 960
8 ans	38 151	37 115	75 266
9 ans	34 491	32 984	67 475
5-9 ans	197 471	193 797	391 268
10 ans	33 352	31 117	64 469
11 ans	30 971	28 113	59 084
12 ans	29 851	27 217	57 068
13 ans	28 300	25 778	54 078
14 ans	27 775	26 054	53 829
10-14 ans	150 249	138 279	288 528
15 ans	26 050	25 696	51 746
16 ans	25 335	26 874	52 209
17 ans	23 709	25 785	49 494
18 ans	23 321	28 832	52 153
19 ans	21 921	27 283	49 204
15-19 ans	120 336	134 470	254 806
20 ans	21 048	26 698	47 746
21 ans	19 190	23 874	43 064
22 ans	18 293	22 739	41 032
23 ans	17 414	22 009	39 423
24 ans	16 777	21 720	38 497

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	92 722	117 040	209 762
25 ans	16 175	20 798	36 973
26 ans	15 912	20 735	36 647
27 ans	15 692	20 044	35 736
28 ans	16 039	20 400	36 439
29 ans	15 480	19 124	34 604
25-29 ans	79 298	101 101	180 399
30 ans	15 023	17 959	32 982
31 ans	13 955	15 988	29 943
32 ans	13 245	15 340	28 585
33 ans	11 572	12 121	23 693
34 ans	11 265	12 013	23 278
30-34 ans	65 060	73 421	138 481
35 ans	10 428	11 255	21 683
36 ans	10 030	11 226	21 256
37 ans	9 936	10 992	20 928
38 ans	9 955	11 465	21 420
39 ans	9 680	10 883	20 563
35-39 ans	50 029	55 821	105 850
40 ans	9 605	10 449	20 054
41 ans	9 406	9 777	19 183
42 ans	9 026	9 360	18 386
43 ans	8 014	6 562	14 576
44 ans	7 899	6 377	14 276
40-44 ans	43 950	42 525	86 475
45 ans	7 644	6 047	13 691
46 ans	7 427	5 893	13 320
47 ans	7 438	5 825	13 263
48 ans	7 377	6 374	13 751
49 ans	7 038	6 132	13 170
45-49 ans	36 924	30 271	67 195

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	6 616	5 863	12 479
51 ans	6 340	5 571	11 911
52 ans	6 042	5 391	11 433
53 ans	4 688	2 898	7 586
54 ans	4 674	2 820	7 494
50-54 ans	28 360	22 543	50 903
55 ans	4 604	2 659	7 263
56 ans	4 343	2 566	6 909
57 ans	4 256	2 457	6 713
58 ans	4 707	3 725	8 432
59 ans	4 476	3 563	8 039
55-59 ans	22 386	14 970	37 356
60 ans	4 138	3 461	7 599
61 ans	4 007	3 345	7 352
62 ans	3 840	3 276	7 116
63 ans	2 738	1 589	4 327
64 ans	2 538	1 527	4 065
60-64 ans	17 261	13 198	30 459
65 ans	2 689	1 575	4 264
66 ans	2 531	1 529	4 060
67 ans	2 437	1 490	3 927
68 ans	2 843	2 278	5 121
69 ans	2 698	2 234	4 932
65-69 ans	13 198	9 106	22 304
70 ans	2 452	2 192	4 644
71 ans	2 326	2 129	4 455
72 ans	2 218	2 095	4 313
73 ans	1 161	798	1 959
74 ans	1 119	768	1 887
70-74 ans	9 276	7 982	17 258
75 ans	1 046	682	1 728

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	1 000	677	1 677
77 ans	933	667	1 600
78 ans	1 098	1 006	2 104
79 ans	1 031	977	2 008
75-79 ans	5 108	4 009	9 117
80 ans	978	979	1 957
81 ans	899	924	1 823
82 ans	879	908	1 787
83 ans	359	263	622
84 ans	335	254	589
80-84 ans	3 450	3 328	6 778
85 ans et +	3 565	3 445	7 010
NORD	1 177 679	1 200 810	2 378 489

**Tableau A.9 : Répartition de la population de la région du NORD-OUEST par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	32 221	31 934	64 155
1 an	29 405	29 085	58 490
2 ans	28 860	28 506	57 366
3 ans	28 708	28 225	56 933
4 ans	28 471	27 966	56 437
0-4 ans	147 665	145 716	293 381
5 ans	28 501	27 729	56 230
6 ans	28 744	27 972	56 716
7 ans	28 503	27 741	56 244
8 ans	29 020	27 991	57 011
9 ans	28 162	27 034	55 196
5-9 ans	142 930	138 467	281 397
10 ans	28 802	27 654	56 456
11 ans	28 447	27 377	55 824
12 ans	28 157	27 081	55 238
13 ans	27 718	26 818	54 536
14 ans	27 614	26 918	54 532
10-14 ans	140 738	135 848	276 586
15 ans	26 582	26 257	52 839
16 ans	26 123	26 121	52 244
17 ans	24 702	25 172	49 874
18 ans	23 228	24 920	48 148
19 ans	21 183	23 428	44 611
15-19 ans	121 818	125 898	247 716
20 ans	19 563	22 522	42 085
21 ans	17 272	20 735	38 007
22 ans	15 669	19 367	35 036
23 ans	14 339	18 439	32 778
24 ans	13 514	17 783	31 297

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	80 357	98 846	179 203
25 ans	12 799	16 956	29 755
26 ans	12 074	16 183	28 257
27 ans	11 644	15 692	27 336
28 ans	11 408	15 433	26 841
29 ans	10 838	14 528	25 366
25-29 ans	58 763	78 792	137 555
30 ans	10 441	13 969	24 410
31 ans	9 917	13 054	22 971
32 ans	9 426	12 214	21 640
33 ans	8 858	11 057	19 915
34 ans	8 725	10 858	19 583
30-34 ans	47 367	61 152	108 519
35 ans	8 286	10 212	18 498
36 ans	7 922	9 821	17 743
37 ans	7 678	9 690	17 368
38 ans	7 247	9 410	16 657
39 ans	6 869	8 937	15 806
35-39 ans	38 002	48 070	86 072
40 ans	6 643	8 645	15 288
41 ans	6 436	8 334	14 770
42 ans	6 165	7 924	14 089
43 ans	5 892	7 417	13 309
44 ans	5 710	7 129	12 839
40-44 ans	30 846	39 449	70 295
45 ans	5 544	6 896	12 440
46 ans	5 322	6 577	11 899
47 ans	5 382	6 708	12 090
48 ans	4 784	6 083	10 867
49 ans	4 731	6 009	10 740
45-49 ans	25 763	32 273	58 036

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	4 489	5 725	10 214
51 ans	4 420	5 629	10 049
52 ans	4 210	5 267	9 477
53 ans	3 915	4 758	8 673
54 ans	3 852	4 638	8 490
50-54 ans	20 886	26 017	46 903
55 ans	3 842	4 620	8 462
56 ans	3 684	4 377	8 061
57 ans	3 669	4 352	8 021
58 ans	3 756	4 549	8 305
59 ans	3 579	4 332	7 911
55-59 ans	18 530	22 230	40 760
60 ans	3 400	4 085	7 485
61 ans	3 325	3 973	7 298
62 ans	3 153	3 728	6 881
63 ans	2 892	3 278	6 170
64 ans	2 835	3 135	5 970
60-64 ans	15 605	18 199	33 804
65 ans	2 983	3 239	6 222
66 ans	2 810	3 040	5 850
67 ans	2 857	3 042	5 899
68 ans	2 620	2 669	5 289
69 ans	2 485	2 568	5 053
65-69 ans	13 755	14 558	28 313
70 ans	2 336	2 408	4 744
71 ans	2 265	2 265	4 530
72 ans	2 066	2 071	4 137
73 ans	1 716	1 544	3 260
74 ans	1 626	1 426	3 052
70-74 ans	10 009	9 714	19 723
75 ans	1 477	1 274	2 751

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	1 343	1 192	2 535
77 ans	1 296	1 163	2 459
78 ans	974	950	1 924
79 ans	898	912	1 810
75-79 ans	5 988	5 491	11 479
80 ans	829	875	1 704
81 ans	737	795	1 532
82 ans	671	752	1 423
83 ans	485	460	945
84 ans	433	435	868
80-84 ans	3 155	3 317	6 472
85 ans et +	3 398	3 746	7 144
NORD-OUEST	925 575	1 007 783	1 933 358



**Tableau A.10 : Répartition de la population de la région de l'OUEST par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	34 508	33 599	68 107
1 an	30 855	29 596	60 451
2 ans	30 671	29 814	60 485
3 ans	30 108	29 180	59 288
4 ans	29 722	28 763	58 485
0-4 ans	155 864	150 952	306 816
5 ans	29 639	28 562	58 201
6 ans	29 320	28 219	57 539
7 ans	28 806	27 835	56 641
8 ans	28 869	27 630	56 499
9 ans	28 035	26 732	54 767
5-9 ans	144 669	138 978	283 647
10 ans	28 083	26 675	54 758
11 ans	27 752	26 197	53 949
12 ans	27 336	25 829	53 165
13 ans	26 751	25 498	52 249
14 ans	26 130	25 438	51 568
10-14 ans	136 052	129 637	265 689
15 ans	25 414	25 208	50 622
16 ans	24 103	24 465	48 568
17 ans	22 368	23 235	45 603
18 ans	20 146	21 990	42 136
19 ans	18 058	20 064	38 122
15-19 ans	110 089	114 962	225 051
20 ans	15 961	18 550	34 511
21 ans	13 864	16 904	30 768
22 ans	12 273	15 506	27 779
23 ans	10 877	14 483	25 360
24 ans	9 878	13 826	23 704

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	62 853	79 269	142 122
25 ans	9 059	13 010	22 069
26 ans	8 466	12 434	20 900
27 ans	8 129	12 106	20 235
28 ans	8 153	12 194	20 347
29 ans	7 909	11 736	19 645
25-29 ans	41 716	61 480	103 196
30 ans	7 921	11 687	19 608
31 ans	7 713	11 348	19 061
32 ans	7 590	11 091	18 681
33 ans	7 433	10 808	18 241
34 ans	7 413	10 788	18 201
30-34 ans	38 070	55 722	93 792
35 ans	7 105	10 383	17 488
36 ans	7 021	10 188	17 209
37 ans	6 957	10 081	17 038
38 ans	6 705	9 854	16 559
39 ans	6 553	9 505	16 058
35-39 ans	34 341	50 011	84 352
40 ans	6 508	9 321	15 829
41 ans	6 332	8 917	15 249
42 ans	6 093	8 442	14 535
43 ans	5 919	8 051	13 970
44 ans	5 845	7 981	13 826
40-44 ans	30 697	42 712	73 409
45 ans	5 738	7 790	13 528
46 ans	5 655	7 701	13 356
47 ans	5 684	7 809	13 493
48 ans	5 585	7 705	13 290
49 ans	5 550	7 469	13 019
45-49 ans	28 212	38 474	66 686

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	5 495	7 232	12 727
51 ans	5 445	6 941	12 386
52 ans	5 357	6 573	11 930
53 ans	4 864	5 714	10 578
54 ans	4 682	5 490	10 172
50-54 ans	25 843	31 950	57 793
55 ans	4 319	5 094	9 413
56 ans	3 932	4 704	8 636
57 ans	3 653	4 534	8 187
58 ans	3 719	5 053	8 772
59 ans	3 497	4 858	8 355
55-59 ans	19 120	24 243	43 363
60 ans	3 322	4 780	8 102
61 ans	3 255	4 749	8 004
62 ans	3 127	4 569	7 696
63 ans	2 851	4 384	7 235
64 ans	2 821	4 468	7 289
60-64 ans	15 376	22 950	38 326
65 ans	3 015	4 886	7 901
66 ans	2 886	4 789	7 675
67 ans	2 903	4 904	7 807
68 ans	2 832	4 839	7 671
69 ans	2 667	4 555	7 222
65-69 ans	14 303	23 973	38 276
70 ans	2 521	4 208	6 729
71 ans	2 449	4 000	6 449
72 ans	2 256	3 643	5 899
73 ans	2 034	3 020	5 054
74 ans	1 980	2 898	4 878
70-74 ans	11 240	17 769	29 009
75 ans	1 864	2 671	4 535

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	1 731	2 482	4 213
77 ans	1 692	2 455	4 147
78 ans	1 389	1 930	3 319
79 ans	1 283	1 789	3 072
75-79 ans	7 959	11 327	19 286
80 ans	1 153	1 662	2 815
81 ans	1 032	1 533	2 565
82 ans	937	1 420	2 357
83 ans	716	920	1 636
84 ans	646	836	1 482
80-84 ans	4 484	6 371	10 855
85 ans et +	4 146	6 731	10 877
OUEST	885 034	1 007 511	1 892 545

**Tableau A.11 : Répartition de la population de la région du SUD par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	18 315	18 466	36 781
1 an	15 718	15 668	31 386
2 ans	12 307	12 201	24 508
3 ans	10 527	10 322	20 849
4 ans	8 983	8 657	17 640
0-4 ans	65 850	65 314	131 164
5 ans	8 570	8 249	16 819
6 ans	8 207	7 823	16 030
7 ans	8 043	7 656	15 699
8 ans	7 827	7 320	15 147
9 ans	7 747	7 193	14 940
5-9 ans	40 394	38 241	78 635
10 ans	7 771	7 116	14 887
11 ans	8 027	7 249	15 276
12 ans	7 950	7 177	15 127
13 ans	8 225	7 396	15 621
14 ans	8 185	7 480	15 665
10-14 ans	40 158	36 418	76 576
15 ans	8 443	7 821	16 264
16 ans	8 358	7 829	16 187
17 ans	8 421	8 087	16 508
18 ans	8 087	8 108	16 195
19 ans	7 931	8 057	15 988
15-19 ans	41 240	39 902	81 142
20 ans	7 597	7 787	15 384
21 ans	7 313	7 546	14 859
22 ans	6 806	6 895	13 701
23 ans	6 656	6 468	13 124
24 ans	6 338	5 977	12 315

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	34 710	34 673	69 383
25 ans	6 177	5 627	11 804
26 ans	5 916	5 135	11 051
27 ans	5 904	5 000	10 904
28 ans	5 694	4 657	10 351
29 ans	5 531	4 470	10 001
25-29 ans	29 222	24 889	54 111
30 ans	5 272	4 258	9 530
31 ans	5 113	4 154	9 267
32 ans	4 807	3 873	8 680
33 ans	4 601	3 718	8 319
34 ans	4 397	3 590	7 987
30-34 ans	24 190	19 593	43 783
35 ans	4 218	3 481	7 699
36 ans	3 901	3 305	7 206
37 ans	3 897	3 380	7 277
38 ans	3 656	3 269	6 925
39 ans	3 548	3 227	6 775
35-39 ans	19 220	16 662	35 882
40 ans	3 497	3 175	6 672
41 ans	3 464	3 148	6 612
42 ans	3 298	2 991	6 289
43 ans	3 212	2 956	6 168
44 ans	3 236	2 943	6 179
40-44 ans	16 707	15 213	31 920
45 ans	3 130	2 881	6 011
46 ans	3 004	2 789	5 793
47 ans	2 928	2 861	5 789
48 ans	2 704	2 766	5 470
49 ans	2 564	2 683	5 247
45-49 ans	14 330	13 980	28 310

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	2 397	2 578	4 975
51 ans	2 277	2 554	4 831
52 ans	2 180	2 357	4 537
53 ans	2 028	2 217	4 245
54 ans	1 932	2 147	4 079
50-54 ans	10 814	11 853	22 667
55 ans	1 827	2 108	3 935
56 ans	1 703	1 995	3 698
57 ans	1 649	2 010	3 659
58 ans	1 610	2 115	3 725
59 ans	1 575	2 063	3 638
55-59 ans	8 364	10 291	18 655
60 ans	1 544	1 988	3 532
61 ans	1 608	2 039	3 647
62 ans	1 583	1 964	3 547
63 ans	1 588	1 921	3 509
64 ans	1 590	1 939	3 529
60-64 ans	7 913	9 851	17 764
65 ans	1 727	2 126	3 853
66 ans	1 653	2 100	3 753
67 ans	1 636	2 144	3 780
68 ans	1 580	2 204	3 784
69 ans	1 449	2 070	3 519
65-69 ans	8 045	10 644	18 689
70 ans	1 352	1 957	3 309
71 ans	1 369	1 862	3 231
72 ans	1 255	1 680	2 935
73 ans	1 174	1 457	2 631
74 ans	1 098	1 348	2 446
70-74 ans	6 248	8 304	14 552
75 ans	1 009	1 219	2 228

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	829	1 053	1 882
77 ans	777	1 006	1 783
78 ans	668	933	1 601
79 ans	586	861	1 447
75-79 ans	3 869	5 072	8 941
80 ans	509	771	1 280
81 ans	434	668	1 102
82 ans	378	605	983
83 ans	315	419	734
84 ans	267	372	639
80-84 ans	1 903	2 835	4 738
85 ans et +	1 327	2 432	3 759
SUD	374 504	366 167	740 671

**Tableau A.12 : Répartition de la population de la région du SUD-OUEST par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	23 358	22 784	46 142
1 an	21 840	21 515	43 355
2 ans	21 321	20 767	42 088
3 ans	21 135	20 430	41 565
4 ans	20 775	19 963	40 738
0-4 ans	108 429	105 459	213 888
5 ans	20 461	19 729	40 190
6 ans	20 492	19 704	40 196
7 ans	20 245	19 453	39 698
8 ans	20 498	19 779	40 277
9 ans	19 774	19 165	38 939
5-9 ans	101 470	97 830	199 300
10 ans	20 260	19 587	39 847
11 ans	19 726	19 174	38 900
12 ans	19 216	18 646	37 862
13 ans	18 950	18 138	37 088
14 ans	18 928	18 203	37 131
10-14 ans	97 080	93 748	190 828
15 ans	18 320	17 697	36 017
16 ans	18 495	17 957	36 452
17 ans	18 230	17 947	36 177
18 ans	18 047	18 699	36 746
19 ans	17 449	18 295	35 744
15-19 ans	90 541	90 595	181 136
20 ans	17 088	18 461	35 549
21 ans	16 354	17 987	34 341
22 ans	15 430	17 220	32 650
23 ans	15 076	16 840	31 916
24 ans	14 721	16 425	31 146

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	78 669	86 933	165 602
25 ans	14 435	15 694	30 129
26 ans	13 823	14 862	28 685
27 ans	13 775	14 503	28 278
28 ans	13 999	14 137	28 136
29 ans	13 347	13 202	26 549
25-29 ans	69 379	72 398	141 777
30 ans	12 877	12 562	25 439
31 ans	12 231	11 593	23 824
32 ans	11 308	10 544	21 852
33 ans	10 392	9 252	19 644
34 ans	10 048	8 937	18 985
30-34 ans	56 856	52 888	109 744
35 ans	9 415	8 320	17 735
36 ans	8 825	7 869	16 694
37 ans	8 614	7 764	16 378
38 ans	8 026	7 518	15 544
39 ans	7 555	7 077	14 632
35-39 ans	42 435	38 548	80 983
40 ans	7 194	6 781	13 975
41 ans	6 905	6 442	13 347
42 ans	6 432	6 028	12 460
43 ans	5 779	5 364	11 143
44 ans	5 519	5 110	10 629
40-44 ans	31 829	29 725	61 554
45 ans	5 263	4 862	10 125
46 ans	4 953	4 551	9 504
47 ans	5 086	4 664	9 750
48 ans	4 425	4 197	8 622
49 ans	4 317	4 068	8 385
45-49 ans	24 044	22 342	46 386

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	4 067	3 852	7 919
51 ans	3 944	3 752	7 696
52 ans	3 668	3 486	7 154
53 ans	3 226	3 010	6 236
54 ans	3 157	2 917	6 074
50-54 ans	18 062	17 017	35 079
55 ans	3 059	2 781	5 840
56 ans	2 919	2 580	5 499
57 ans	2 940	2 556	5 496
58 ans	3 100	2 698	5 798
59 ans	2 876	2 514	5 390
55-59 ans	14 894	13 129	28 023
60 ans	2 683	2 369	5 052
61 ans	2 583	2 286	4 869
62 ans	2 387	2 135	4 522
63 ans	1 939	1 713	3 652
64 ans	1 904	1 655	3 559
60-64 ans	11 496	10 158	21 654
65 ans	1 956	1 683	3 639
66 ans	1 806	1 578	3 384
67 ans	1 826	1 561	3 387
68 ans	1 730	1 421	3 151
69 ans	1 615	1 339	2 954
65-69 ans	8 933	7 582	16 515
70 ans	1 534	1 268	2 802
71 ans	1 471	1 175	2 646
72 ans	1 312	1 066	2 378
73 ans	975	716	1 691
74 ans	905	672	1 577
70-74 ans	6 197	4 897	11 094
75 ans	811	586	1 397

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	722	540	1 262
77 ans	694	532	1 226
78 ans	551	451	1 002
79 ans	497	418	915
75-79 ans	3 275	2 527	5 802
80 ans	462	414	876
81 ans	416	380	796
82 ans	390	361	751
83 ans	261	222	483
84 ans	238	214	452
80-84 ans	1 767	1 591	3 358
85 ans et +	1 644	1 521	3 165
SUD-OUEST	767 000	748 888	1 515 888

**Tableau A.13 : Répartition de la population de YAOUNDE par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	48 711	48 549	97 260
1 an	44 310	43 294	87 604
2 ans	39 935	39 459	79 394
3 ans	37 502	36 839	74 341
4 ans	34 650	34 224	68 874
0-4 ans	205 108	202 365	407 473
5 ans	33 457	32 978	66 435
6 ans	31 729	31 405	63 134
7 ans	30 489	30 477	60 966
8 ans	28 864	29 120	57 984
9 ans	27 951	28 207	56 158
5-9 ans	152 490	152 187	304 677
10 ans	27 070	27 733	54 803
11 ans	26 811	27 924	54 735
12 ans	26 001	27 511	53 512
13 ans	26 312	28 382	54 694
14 ans	26 399	29 078	55 477
10-14 ans	132 593	140 628	273 221
15 ans	27 651	30 797	58 448
16 ans	28 640	31 733	60 373
17 ans	30 258	33 483	63 741
18 ans	31 604	34 661	66 265
19 ans	32 693	35 626	68 319
15-19 ans	150 846	166 300	317 146
20 ans	33 611	36 327	69 938
21 ans	34 257	37 018	71 275
22 ans	33 416	35 753	69 169
23 ans	33 381	35 399	68 780
24 ans	32 438	34 158	66 596

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	167 103	178 655	345 758
25 ans	31 479	32 504	63 983
26 ans	29 809	29 965	59 774
27 ans	29 063	28 815	57 878
28 ans	28 162	26 749	54 911
29 ans	26 607	24 651	51 258
25-29 ans	145 120	142 684	287 804
30 ans	25 136	22 964	48 100
31 ans	23 675	21 526	45 201
32 ans	21 854	19 492	41 346
33 ans	20 184	18 018	38 202
34 ans	19 120	17 105	36 225
30-34 ans	109 969	99 105	209 074
35 ans	17 721	15 862	33 583
36 ans	16 603	14 800	31 403
37 ans	16 192	14 480	30 672
38 ans	15 036	13 409	28 445
39 ans	14 447	12 754	27 201
35-39 ans	79 999	71 305	151 304
40 ans	14 119	12 294	26 413
41 ans	13 562	11 700	25 262
42 ans	12 847	11 010	23 857
43 ans	12 009	10 433	22 442
44 ans	11 608	10 022	21 630
40-44 ans	64 145	55 459	119 604
45 ans	10 877	9 453	20 330
46 ans	10 265	8 942	19 207
47 ans	10 042	8 765	18 807
48 ans	9 114	7 947	17 061
49 ans	8 530	7 384	15 914
45-49 ans	48 828	42 491	91 319

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	8 054	6 817	14 871
51 ans	7 529	6 268	13 797
52 ans	6 825	5 565	12 390
53 ans	5 921	4 830	10 751
54 ans	5 400	4 328	9 728
50-54 ans	33 729	27 808	61 537
55 ans	4 702	3 828	8 530
56 ans	4 113	3 370	7 483
57 ans	3 749	3 045	6 794
58 ans	3 463	2 897	6 360
59 ans	3 103	2 633	5 736
55-59 ans	19 130	15 773	34 903
60 ans	2 845	2 424	5 269
61 ans	2 642	2 278	4 920
62 ans	2 394	2 132	4 526
63 ans	2 019	1 893	3 912
64 ans	1 879	1 827	3 706
60-64 ans	11 779	10 554	22 333
65 ans	1 828	1 890	3 718
66 ans	1 642	1 772	3 414
67 ans	1 564	1 748	3 312
68 ans	1 377	1 719	3 096
69 ans	1 201	1 584	2 785
65-69 ans	7 612	8 713	16 325
70 ans	1 093	1 485	2 578
71 ans	1 001	1 379	2 380
72 ans	852	1 237	2 089
73 ans	725	1 030	1 755
74 ans	651	963	1 614
70-74 ans	4 322	6 094	10 416
75 ans	541	831	1 372

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	432	736	1 168
77 ans	392	697	1 089
78 ans	312	635	947
79 ans	295	602	897
75-79 ans	1 972	3 501	5 473
80 ans	272	578	850
81 ans	246	522	768
82 ans	223	507	730
83 ans	170	343	513
84 ans	139	302	441
80-84 ans	1 050	2 252	3 302
85 ans et +	941	1 997	2 938
YAOUNDE	1 336 736	1 327 871	2 664 607



**Tableau A.14 : Répartition de la population de DOUALA par âge selon le sexe en 2014**

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
0 an	42 677	41 385	84 062
1 an	39 878	37 882	77 760
2 ans	36 893	35 185	72 078
3 ans	35 334	33 612	68 946
4 ans	32 829	31 411	64 240
0-4 ans	187 611	179 475	367 086
5 ans	31 167	29 972	61 139
6 ans	29 530	28 572	58 102
7 ans	28 087	27 594	55 681
8 ans	26 479	26 090	52 569
9 ans	25 726	25 349	51 075
5-9 ans	140 989	137 577	278 566
10 ans	25 475	25 502	50 977
11 ans	25 263	25 782	51 045
12 ans	25 023	25 780	50 803
13 ans	25 486	26 815	52 301
14 ans	25 861	27 713	53 574
10-14 ans	127 108	131 592	258 700
15 ans	26 986	29 067	56 053
16 ans	28 047	30 242	58 289
17 ans	29 122	31 659	60 781
18 ans	30 116	33 264	63 380
19 ans	30 857	34 304	65 161
15-19 ans	145 128	158 536	303 664
20 ans	31 347	35 285	66 632
21 ans	31 700	35 985	67 685
22 ans	31 177	35 574	66 751
23 ans	31 393	35 757	67 150
24 ans	30 688	34 868	65 556

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
20-24 ans	156 305	177 469	333 774
25 ans	30 010	33 566	63 576
26 ans	28 878	31 712	60 590
27 ans	28 305	30 367	58 672
28 ans	28 338	28 533	56 871
29 ans	27 154	26 448	53 602
25-29 ans	142 685	150 626	293 311
30 ans	26 406	24 898	51 304
31 ans	25 390	23 197	48 587
32 ans	24 013	21 330	45 343
33 ans	22 563	19 517	42 080
34 ans	21 714	18 662	40 376
30-34 ans	120 086	107 604	227 690
35 ans	20 229	17 421	37 650
36 ans	19 036	16 475	35 511
37 ans	18 345	16 110	34 455
38 ans	17 144	15 361	32 505
39 ans	16 256	14 542	30 798
35-39 ans	91 010	79 909	170 919
40 ans	15 876	14 205	30 081
41 ans	15 212	13 481	28 693
42 ans	14 370	12 585	26 955
43 ans	13 474	11 685	25 159
44 ans	13 090	11 337	24 427
40-44 ans	72 022	63 293	135 315
45 ans	12 366	10 631	22 997
46 ans	11 805	10 072	21 877
47 ans	11 666	9 958	21 624
48 ans	10 613	9 289	19 902
49 ans	10 235	8 813	19 048
45-49 ans	56 685	48 763	105 448

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
50 ans	9 797	8 240	18 037
51 ans	9 419	7 708	17 127
52 ans	8 848	7 005	15 853
53 ans	7 716	5 939	13 655
54 ans	7 121	5 347	12 468
50-54 ans	42 901	34 239	77 140
55 ans	6 283	4 664	10 947
56 ans	5 427	4 023	9 450
57 ans	4 936	3 663	8 599
58 ans	4 578	3 556	8 134
59 ans	4 104	3 263	7 367
55-59 ans	25 328	19 169	44 497
60 ans	3 747	3 049	6 796
61 ans	3 498	2 982	6 480
62 ans	3 167	2 806	5 973
63 ans	2 631	2 605	5 236
64 ans	2 422	2 543	4 965
60-64 ans	15 465	13 985	29 450
65 ans	2 377	2 628	5 005
66 ans	2 136	2 456	4 592
67 ans	2 041	2 452	4 493
68 ans	1 828	2 348	4 176
69 ans	1 663	2 195	3 858
65-69 ans	10 045	12 079	22 124
70 ans	1 531	2 101	3 632
71 ans	1 382	1 932	3 314
72 ans	1 230	1 737	2 967
73 ans	1 025	1 356	2 381
74 ans	948	1 265	2 213
70-74 ans	6 116	8 391	14 507
75 ans	817	1 093	1 910

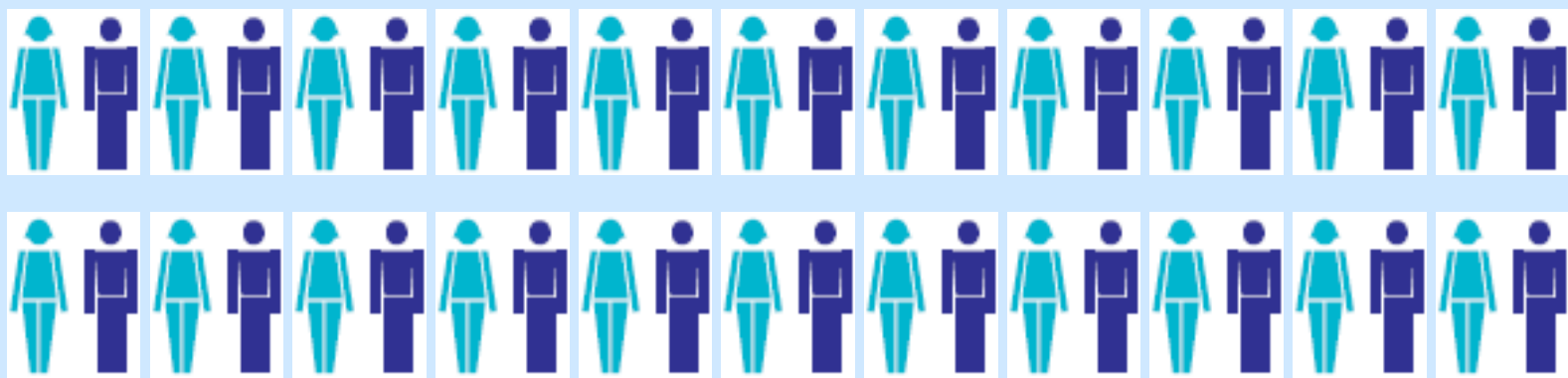
Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
76 ans	708	995	1 703
77 ans	664	946	1 610
78 ans	523	812	1 335
79 ans	453	740	1 193
75-79 ans	3 165	4 586	7 751
80 ans	400	696	1 096
81 ans	346	623	969
82 ans	306	588	894
83 ans	217	398	615
84 ans	195	367	562
80-84 ans	1 464	2 672	4 136
85 ans et +	918	2 048	2 966
DOUALA	1 345 031	1 332 013	2 677 044

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE</b>	3
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	5
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b>	7
<b>AVANT-PROPOS</b>	9
<b>INTRODUCTION</b>	10
<b>CHAPITRE 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE</b>	12
1.1. Présentation générale du Cameroun	12
1.1.1. Situation géographique	12
1.1.2. Situation sociodémographique	12
1.1.3. Situation socioéconomique	13
1.1.4. Situation socioculturelle	14
2.1. Cadre normatif de promotion et de protection des droits de la femme	14
2.1.1. Au niveau international	15
2.1.2. Au niveau régional	16
2.1.3. Au niveau national	17
<b>CHAPITRE 2 : EDUCATION, FORMATION ET EGALITE PROFESSIONNELLE</b>	19
2.1. Education, Formation	19
2.1.1. Education	19
2.1.1.1. Scolarisation différentielle liée au genre	19
2.1.1.2. Orientation dans les filières scientifiques au niveau de l'enseignement secondaire général	21
2.1.1.3. Structure par sexe de la population des élèves inscrits dans les classes scientifiques	23
2.1.1.4. Femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles	24
2.1.1.5. Enseignement supérieur	25
2.1.1.6. Femmes dans l'enseignement	27
2.1.2. Formation	27

2.2. Activité économique et emploi des femmes	28
2.2.1. Activité économique	29
2.2.2. Chômage	30
2.2.3. Type d'emploi exercé et catégorie socioprofessionnelle	31
2.2.3.1. Type d'emploi exercé	31
2.2.3.2. Catégorie socioprofessionnelle	32
2.2.3.3. Femmes et création d'entreprise	33
2.2.4. Secteur institutionnel	33
2.2.5. Branche d'activité	34
2.2.6. Rémunération	35
2.2.7. Sous-emploi	37
<b>CHAPITRE 3 : PARITE ET ACCES AUX POSTES DE RESPONSABILITE</b>	<b>39</b>
3.1. Femmes et vie politique	39
3.1.1. Femmes et participation aux élections nationales et locales	39
3.1.2. Femmes leaders des partis politiques	40
3.1.3. Représentation des femmes au Parlement	41
3.1.4. Femmes et exécutif communal	43
3.2. Femmes et postes de responsabilité dans les administrations publiques et privées	44
3.3. Femmes au Gouvernement	46
3.4. Femmes et commandement	47
3.5. Femmes et Justice	48
3.6. Femmes, défense et sécurité	50
3.7. Femmes et positions de pouvoir	50
<b>CHAPITRE 4 : ACCES AUX DROITS ET RESPECT DE LA DIGNITE DE LA PERSONNE</b>	<b>52</b>
4.1. Femmes et violences	52
4.2. Femmes et accès au crédit destiné à la production	52

4.3. Femmes et migrations	53
4.4. Femmes et accès à la propriété foncière	55
4.5. Femmes et infections au VIH-SIDA	56
4.6. Femmes et pauvreté	56
4.7. Femmes et santé mentale	58
<b>CHAPITRE 5 : ARTICULATION DES TEMPS DE VIE</b>	<b>59</b>
5.1. Femmes et activités domestiques	59
5.2. Femmes et responsabilité dans le ménage	60
5.2.1. Femmes chefs de ménage	60
5.2.2. Statut matrimonial des femmes chefs de ménage	60
5.2.3. Femmes et sécurité du logement	61
5.3. Femmes et pratiques culturelles	61
<b>CONCLUSION</b>	<b>63</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>66</b>
ANNEXE 1	67
ANNEXE 2	69
ANNEXE 3 : Structure par âge et par sexe de la population du Cameroun en 2014	72
<b>TABLE DE MATIERES</b>	<b>99</b>



**Bureau Central des Recensements  
et des Etudes de Population**



**Contact : MFANDENA - STADE OMNISPORTS,  
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre  
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun  
E-mail : [Contact@bucrep.cm](mailto:Contact@bucrep.cm)  
Téléphone / Fax : (237) 22 20 30 71  
[www.bucrep.cm](http://www.bucrep.cm)**

